



Débat à distance entre le PPS, l'Istiqlal et le PJD

Les trois formations nationales appellent à un souffle démocratique nouveau et réclament un nouveau pacte social et politique

Saad eddine El Otmani, SG du PJD



- Maroc a besoin plus que jamais en cette période d'un souffle démocratique nouveau
- Au PJD, a-t-il dit, l'on tend la main à tous les partis politiques pour travailler ensemble dans l'intérêt du pays en particulier dans cette phase difficile

Mohamed Nabil Benabdallah, SG du PPS



- Depuis le début de la pandémie, nous avons appelé à un débat public et sociétal
- À partir de cette situation de crise, nous pouvons faire émerger un Maroc nouveau
- Notre peuple est un peuple mûr et il adhèrera et répondra aux exigences du moment
- Il ne saurait y avoir de projet de développement sans démocratie Nous enregistrons positivement le soutien apporté à près de quatre millions de personnes.
- Nous appelons à la création d'un impôt sur la fortune et sur les grandes exploitations agricoles

Nizar Baraka, SG du Parti de l'Istiqlal



- Les mesures proactives et préventives prises par le Maroc ont contribué à la restauration de la confiance et de la crédibilité de l'action gouvernementale
- Il est nécessaire de donner la priorité au renforcement de la souveraineté nationale, notamment alimentaire et énergétique

Etat d'urgence sanitaire

Pas de laxisme durant les jours de l'Aïd Al Fitr

■ B. Amenou

Les opérations menées pour imposer le respect de l'état d'urgence sanitaire et du confinement général établis dans le pays pour lutter contre la pandémie du nouveau coronavirus Covid-19, seront renforcées durant ces jours de l'Aïd Al Fitr. Pour ce faire, tous les accès aux villes, aux villages et aux autres axes autoroutiers dans les périmètres urbains et dans le monde rural seront vigoureusement contrôlés. De même, les déplacements entre les villes seront interdits sauf autorisation, pour des raisons bien déterminées, des autorités compétentes. Dans les périmètres urbains, selon des informations concordantes, les rondes de routine seront multipliées afin de faire respect le confinement et rappeler à l'ordre toute personne qui tenterait de violer les dispositions sécuritaires mises en place à cet effet. Selon les mêmes informations, ce renforcement du dispositif de contrôle a été déployé pour limiter les déplacements des citoyens durant ces jours de la fête de l'Aïd Al Fitr, réputés habituellement pour plus de proximité sociale, de va-et-de-vient et d'échange de visites entre les familles à la campagne et dans les villes. La démarche des autorités compétentes a pour objectif de lutter contre les risques de contamination au nouveau coronavirus Covid-19 surtout dans les périmètres urbains des grandes agglomérations où des foyers ont été découverts ces derniers jours, notamment dans la ville de Casablanca. D'ailleurs, après l'extension du confinement sanitaire, le pays continue de compter un nombre important de nouvelles infections au coronavirus, principalement à cause de la présence de foyers de contamination. C'est pourquoi, les autorités compétentes ont opté pour un renforcement du dispositif de contrôle pour imposer un strict respect de l'état d'urgence sanitaire dans la perspective de voir baisser la courbe des contaminations durant ces jours de la fête d'Al Aïd Al Fitr, d'autant plus que plusieurs entreprises envisagent un redémarrage de leurs activités après les vacances de cette fête religieuse. En fait, le ministre de l'Economie, des finances et de la réforme de l'administration, Mohamed Benchaâboun a donné son feu vert aux entreprises pour reprendre leurs activités directement après la fête d'Aïd Al Fitr et ce, en dépit de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juin.

Ministère des Habous

Seule l'observation effective du croissant prévaut au Maroc, les médias sont invités à attendre le communiqué du ministère

L'observation du croissant lunaire annonçant le début du mois de chaoual aura lieu samedi 29 ramadan 1441 de l'hégire, a annoncé vendredi le ministère des Habous et des affaires islamiques, ajoutant que, comme à l'accoutumé, un communiqué sera rendu public sur l'observation ou non du croissant. Seule l'observation effective du croissant lunaire prévaut au Royaume, note le ministère, qui souligne que les prévisions calculées ne sont pas définitives, invitant à cet égard les médias à attendre la publication de son communiqué via l'Agence marocaine de presse (MAP). Le ministère a insisté que «toute anticipation, même si sa teneur correspond à l'annonce, est considérée

comme fausse information», ajoutant que «malheureusement, cinq supports médiatiques avaient commis cette erreur lors de l'observation du croissant lunaire du mois de ramadan, et avaient évoqué un soi-disant «communiqué» du ministère trente minutes avant sa publication». Plus tôt dans la journée, le ministère avait invité les magistrats et les délégués du ministère à l'informer de l'observation ou non du croissant lunaire en contactant ce département ministériel aux numéros de téléphone suivants: (0537.76.11.45), (0537.76.09.32), (0537.76.05.49) et (0537.76.89.54) ou au numéro de fax (0537.76.17.21), a précisé le ministère dans un communiqué.

Relance de l'économie

Le CVE se penche sur les propositions de la CGEM



P6 & 8

Covid-19-« Verified »

L'ONU lance une initiative mondiale contre la désinformation

L'organisation des Nations-Unies a lancé jeudi une initiative mondiale baptisée «Verified» (vérifié) pour lutter contre le fléau grandissant de la désinformation sur la COVID-19, en augmentant l'ampleur et la portée des informations fiables et précises. «Nous ne pouvons pas céder nos espaces virtuels à ceux qui trafiquent des mensonges, de la peur et de la haine», a déclaré le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, qui a annoncé l'initiative. «La désinformation se propage en ligne, dans les applications de messagerie et de personne à personne. Ses créateurs utilisent des méthodes de production et de distribution avisées. Pour y faire face, les scientifiques et les institutions comme les Nations-Unies doivent atteindre les gens avec des informations précises en lesquelles ils peuvent avoir confiance», a souligné le chef de l'ONU dans un communiqué. Pilotée par le Département des communications mondiales de l'ONU, l'initiative «Verified» fournira des informations sur trois thèmes : la science - pour sauver des vies, la solidarité - pour pro-



mouvoir la coopération locale et mondiale, et les solutions - plaider pour le soutien aux populations touchées. Elle encouragera également des plans de relance qui s'attaquent à la crise climatique et aux causes profondes de la pauvreté, des inégalités et de la faim. L'initiative appelle les gens du monde entier à s'inscrire pour devenir des «volontaires de l'information» afin de partager du contenu de confiance pour assurer la sécurité et la connexion de leurs familles et communautés, selon l'ONU. Décrits comme les premiers intervenants numériques, les volontaires recevront un flux quotidien

de contenu vérifié et optimisé pour le partage social avec des messages simples et convaincants qui contrecarrent directement la désinformation ou remplissent un vide d'information. Le Département des communications mondiales travaillera en partenariat avec les agences onusiennes et les équipes des pays des Nations-Unies, les influenceurs, la société civile, les entreprises et les médias pour diffuser un contenu fiable et précis et travailler avec les plateformes de médias sociaux pour éliminer les discours de haine et néfastes sur la COVID-19. «Dans de nombreux pays, la désinformation qui déferle sur les canaux numériques entrave la réponse de la santé publique et suscite des troubles. Il y a des efforts inquiétants pour exploiter la crise pour faire avancer le nativisme ou pour cibler les groupes minoritaires, ce qui pourrait s'aggraver à mesure que la pression sur les sociétés grandit et que les retombées économiques et sociales se manifestent», a déclaré, de son côté, Melissa Fleming, Secrétaire générale adjointe des Nations Unies chargée de la communication mondiale.

Le PPS au Parlement

Hammouni : Justice pour des milliers de familles privées de tout soutien financier

■ M'Barek Tafsi

Des centaines de milliers de familles dans le besoin ayant perdu toute source de revenu et de subsistance sont privées du soutien financier direct dans les périphéries des villes, les quartiers populaires et en milieu rural où elles sont doublement affectées par la pandémie et la sécheresse, a affirmé Rachid Hammouni, membre du Groupement parlementaire du progrès et du socialisme (GPPS : PPS) à la Chambre des représentants.

Ce sont des veuves, des petits agriculteurs, des artisans, des chauffeurs de taxi, des propriétaires de cafés et de restaurants fermés dans plusieurs provinces comme Boulemane, Taounate, Azilal, Essauira, Sidi Kacem, Khémisset, Serrat et ailleurs, à qui il faut rendre justice, a-t-il insisté.

Intervenant au nom de son groupement parlementaire lors de la séance plénière, consacrée mercredi 20 mai à la discussion de l'exposé du chef de gouvernement, présenté lundi dernier, le député en a profité pour appeler à des mesures urgentes au profit du monde rural pour assurer à toutes les régions du pays de l'eau potable et de l'eau d'irrigation.

Après-avoir salué les mesures prises par le gouvernement sur Hautes Instructions royales pour faire face à la pandémie du Covid-19 et l'engagement du gouvernement d'associer les partis politiques à la discussion du projet de loi de finances rectificative et d'ouvrir un débat avec les partis politiques et



les syndicats au sujet de la situation économique et sociale, il a fait savoir que l'on aspire au PPS à ce que ce dialogue ne soit pas formel destiné à la consommation médiatique, mais un dialogue productif de vues et de visions au sujet des priorités, des politiques et des programmes publics d'urgence.

Il a également estimé nécessaire d'associer les partenaires sociaux et les partis politiques au débat au sujet des mesures à prendre pour réussir une sortie progressive et assurée du confinement en cours dans le but de renforcer la confiance des Marocains dans les institutions du pays.

Evoquant le cas des Ramedistes, il a souligné qu'ils doivent tous bénéficier du soutien financier prévu, car ils font tous partie de la classe en état de précarité et de pauvreté. Pour ce qui est des non ramedistes, il importe d'étudier cas par cas, sachant qu'ils doivent tous bénéficier du Ramed.

Le député a par ailleurs fait savoir que la confusion qui règne au sein du gouverne-

ment a un effet hautement négatif sur l'opinion publique, appelant à cesser ces tiraillements qui empêchent la restauration de la confiance des citoyens dans les institutions du pays.

Il s'est interrogé aussi sur le fait que l'on assiste à une sorte de gouvernement parallèle à travers le comité de veille, ajoutant que les médias publics ne jouent pas comme il se doit leur rôle en refusant de parrainer le débat politique et public au sujet des questions décisives en cette période cruciale.

Il a également reproché au chef de gouvernement d'avoir omis d'aborder dans son exposé le cas des Marocains encore bloqués à l'étranger.

Evoquant les perspectives d'avenir durant la période de déconfinement dans le pays, le député Rachid Hammouni a souligné que le Maroc post-corona a besoin plus que jamais de démocratie et de justice sociale et spatiale mais également de droits humains à promouvoir et de lutte contre la rente et le monopole à intensifier. Il est tenu aussi de développer la recherche scientifique, d'encourager l'industrie nationale et d'œuvrer pour réaliser la couverture sociale universelle dans le cadre d'un Etat social providentiel. C'est en agissant de la sorte, que le pays saura relever le défi du déconfinement sanitaire progressif tout en apprenant à vivre en permanence avec le coronavirus et en reprenant les activités économiques dans le respect des règles de prévention convenues.



A vrai dire

Saoudi El Amalki

L'opposition annonce la couleur !

C'est un débat serein et constructif qu'avaient proposé, hier sur le digital, les trois leaders des partis politiques du PJD, du PI et du PPS. Une occasion de favoriser l'échange public autour de la crise pandémique qui taraude le pays, à l'instar de toutes les nations de la planète, mais aussi et surtout sur les perspectives à venir. C'est une bonne chose que le politique se mêle à cette dynamique de transcender les effets de ce fléau féroce ! Ceci étant, on déplorera que cet entrain qui anime certaines formations politiques, alors que d'autres seraient visiblement aux abonnés absents, soit limité au virtuel puisque les supports de l'information publique sont bassement verrouillés. Aussi bien chez Nabil Benabdallah que Nizar Baraka ou encore Saâdeddine El Otmani, le souci d'enrayer le virus se faisait ardemment ressentir. « Notre pays a fait preuve de sacrifice, en ce moment d'état d'urgence, mais la lutte n'est pas encore à ses termes », avait lancé le chef de l'exécutif, en faisant étalage de toutes les mesures prises pour enrayer le Coronavirus. Dans ses interventions, le patron de l'Istiqlal se félicitait de l'union nationale dont font montre les citoyens, dans un esprit de solidarité exemplaire. Il ne manquait pas non plus de mettre en exergue les vertus de confiance et de communion qui ont marqué le peuple marocain, durant son combat contre l'épidémie.

Quant au chef du parti du livre, il se faisait l'écho de la kyrielle populaire qui gémit encore sous le fardeau de la privation et dont l'état critique risque d'exploser si on continue à lui faire la sourde oreille. Il n'hésitait pas non plus de fustiger la disharmonie qui ne cesse pas de caractériser l'action de l'exécutif, tel que la discordance manifeste de certaines constituantes et la discorde qu'avait généré le fameux projet de loi 22/20 au sein de l'opinion publique nationale. D'autre part, il égrenait un véritable plaidoyer en faveur du volet culturel et intellectuel dont les principes ne sont pas reconnus à leur juste valeur. « Il n'y aura pas de développement, sans démocratie et politique probe et sérieuse ! », affirmait-il, tout en prenant la défense de la presse, dans sa version électronique, en l'absence du papier momentanément suspendu, en raison des dispositions de l'état d'urgence. Cette presse, poursuit-il, mérite tous les éloges pour le boulot mobilisateur qu'il accomplit avec brio, en ces temps endémiques. « De la discussion jaillit la lumière ! », dit-on, surtout en période de crise. Il conviendra d'avancer que notre pays a grand besoin d'ouvrir un large dialogue le plus démocratiquement du monde à toutes les composantes de la société, y compris l'élite politique pour qu'elles prennent part à cette délibération de haute envergure. Confier le sort de la nation à un quatuor restreint en vue de débiter, à la sauvette, les grandes décisions nationales, serait aberrant et attentatoire aux fondements de la constitution d'où émerge une panoplie d'institutions tant consultatives que décisionnelles.

Dans le même sillage, le Maroc serait en face d'un terrible jour d'après qui nécessite d'une large synergie de toutes les forces vives de la nation pour affronter, avec le même enthousiasme, les retombées cruelles de la pandémie. Il serait nécessaire de se mettre au diapason d'un nouveau souffle démocratique auquel adhère pleinement le chef de gouvernement, fondé sur un pacte social qui unirait, dans la concorde, l'Etat, les salariés et les syndicats dont l'objet serait d'assurer pérennité de la stabilité. Il serait bon de rappeler que le slogan du dixième congrès national du PPS en 2018, ne fut autre que « Un nouveau souffle démocratique ! ». Un beau mot d'ordre qui, semble-t-il, garde son actualité à nos jours.

Coronavirus : 31 femmes enceintes testées positives au Maroc depuis le début de la pandémie

Trente et une (31) femmes enceintes ont été testées positives au coronavirus au Maroc depuis le début de la pandémie, a indiqué jeudi le ministère de la santé.

Sur ces 31 femmes enceintes, 30 d'entre elles n'ont présenté aucun symptôme de la maladie, tandis que la trente-et-unième a été contrôlée positive dans un état de santé de gravité moyenne, a pré-

cisé le directeur de l'épidémiologie et de lutte contre les maladies au ministère de la Santé, Mohamed El Youbi, dans sa déclaration quotidienne.

Soixante-dix-huit (78) nouveaux cas d'infection au COVID-19 ont été enregistrés durant les dernières 24 heures, portant le nombre total des cas de contaminations à 7.211 dans le Royaume.

Tribunaux

Réunion à Rabat sur la gestion de la période post-confinement

Une réunion a été organisée jeudi à la Cour de cassation à Rabat pour débattre des modalités de gestion de la période post-confinement par les tribunaux de la période de l'après-confinement.

Ce débat vient contribuer à l'élaboration de la vision assortie d'un plan opérationnel pour la période de l'après confinement dans les tribunaux du Royaume, a indiqué le ministre de la Justice Mohamed Ben Abdelkader dans une déclaration à la MAP. «La loi régissant l'état d'urgence sanitaire couvre plusieurs secteurs dont celui de la justice. Ainsi après la levée du confinement, les tribunaux retrouveront leur dynamisme», a-t-il relevé, soulignant qu'en égard aux affaires et dossiers cumulés, il est primordial de prendre des précautions avant la reprise de l'activité dans le secteur. «C'est la raison pour laquelle un plan a été mis en place sur trois phases relatives notamment à l'organisation des audiences et à leur poursuite à distance, vu les résultats positifs de cette démarche

surtout après la décision de la fermeture des prisons pour préserver la santé des détenus», a poursuivi M. Ben Abdelkader. Ces phases concernent aussi la mise en place d'une panoplie de mesures liées aux procédures liées à la présence de bâtonniers lors des audiences dans le cadre de la préservation de la santé et de la sécurité des citoyens, des usagers et des justiciables, a-t-il expliqué. De son côté, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du Ministère public, Mohamed Abdennabaoui, a souligné qu'il s'agit de coordonner les efforts dans la perspective de la levée du confinement dans l'action judiciaire, mais dans le respect des mesures proactives et préventives afin d'éviter la propagation de la pandémie du coronavirus.

La réunion est aussi l'occasion de discuter des contraintes d'ordre financier, humain, et sanitaire entre autres, a-t-il fait observer, relevant que des réunions des commissions tripartites, composées des premiers

présidents des Cours d'appel, des procureurs généraux du Roi et des bâtonniers, se tiendront au niveau de ces Cours pour définir les modalités de la reprise de l'activité de la justice de façon progressive. Selon M. Abdennabaoui, des indicateurs ont été établis sur trois étapes pour les 20 jours qui suivront la levée du confinement. A partir du 1er juillet et jusqu'à fin août, une 2ème phase sera dédiée aux nouvelles affaires qui seront traitées par les tribunaux, dans l'attente de la reprise de l'activité judiciaire à compter du mois de septembre.

Pour sa part, le chef de la division de la communication au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), Mohamed El Khadraoui, a indiqué que cette réunion s'inscrit dans le cadre des rencontres de concertations entre le pouvoir judiciaire, le ministère de la Justice, la présidence du Ministère public et l'Association des barreaux, dans l'objectif de mettre en place une stratégie de gestion de la période post-confinement. Après avoir précisé que le secteur de la justice a poursuivi ses missions tout au long de la période de l'état d'urgence sanitaire, il a affirmé que le Conseil veille à concilier entre le droit à la santé et la sécurité et la continuité du service judiciaire.

Cette réunion a vu la participation du président de la Cour de cassation, président délégué du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, Mostafa Farès.



ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
01/ANP/DRPS/SA/2020

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 01/ANP/DRPS/SA/2020 relatif à :

REALISATION DES ESSAIS DE LABORATOIRE ET CONTRÔLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

- La séance d'ouverture des plis est non publique;
- La remise des plis au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis n'est pas prévue au

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi et direction du port Safi Atlantique - Bureau des Marchés -au port de Safi ville TEL: 05 24 46 42 29/ 05 24 46 29 03 - FAX : 05 24 46 28 64

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
02/ANP/DRPS/SA/2020

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N° 02/ANP/DRPS/SA/2020 relatif à :

PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

- La séance d'ouverture des plis est non publique;
- La remise des plis au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis n'est pas prévue au titre du présent appel d'offres.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi et direction du port Safi Atlantique - Bureau des Marchés -au port de Safi ville TEL: 05 24 46 42 29/ 05 24 46 29 03 - FAX : 05 24 46 28 64

Débat à distance entre le PPS, l'Istiqlal et le PJD

La situation politique au Maroc à l'heure du Covid-19

• Appellent à un souffle démocratique nouveau

• Réclament un nouveau pacte social et politique

• Soulignent qu'il n'y a pas de développement sans démocratie ni justice sociale

• Les trois formations saluent la pertinence des mesures proactives et préventives prises sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi

« Les secrétaires généraux du Parti du progrès et du socialisme (PPS), Mohamed Nabil Benabdallah, du Parti de l'Istiqlal (PI), Nizar Baraka et du Parti et de la Justice

et du développement (PJD), Saad Eddine Othmani, également chef du gouvernement ont pris part, jeudi soir, à distance, - confinement sanitaire oblige-, à un débat

sur la contribution de leurs organisations respectives dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 au Maroc et les perspectives d'avenir.

Initié par la Jeunesse de la justice et du développement (JJJ) sous l'intitulé « contribution des partis politiques nationaux dans la lutte contre la pandémie du Covid-19 et

au sujet des perspectives d'avenir », ce débat s'est déroulé sous la modération de Saad Hazem, Secrétaire national adjoint de la JJJ. »



Nabil Benabdallah : « le pays a besoin plus que jamais d'un débat public sur son avenir »

La presse écrite qui continue de paraître aujourd'hui sous forme électronique a besoin de soutien financier

« On aurait aimé que ce débat soit parrainé par des média publics » pour faire « connaître ce que les partis politiques sérieux font au cours de cette période critique et mettre en exergue leur rôle ». Car après tout, il est nécessaire d'aider les citoyens à faire la différence entre les partis politiques pour qu'ils cessent de les traiter sur le même pied d'égalité, a-t-il expliqué. C'est en agissant de la sorte qu'on les aidera aussi à se réconcilier avec la politique et les

institutions politiques du pays dont les partis politiques, a-t-il expliqué. Profitant de la présence à ce débat du chef du gouvernement, il lui a fait remarquer que la presse écrite, qui a cessé de paraître en cette période de confinement, mais qui continue quand même de s'acquitter de sa mission d'information à travers le net, éprouve de nombreuses difficultés financières et qu'il est temps de la faire bénéficier d'un soutien supplémentaire en cette période difficile. Après avoir souligné la

pertinence des mesures proactives et préventives prises par le Maroc, sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi et l'implication totale de son parti dans cette bataille avec la participation de l'ensemble de ses structures, il a indiqué que le PPS a à son actif jusqu'à ce jour des dizaines de débats à distance sur cette crise et de moult initiatives visant à la mobilisation et à la sensibilisation des citoyennes et citoyens sur la nécessité de respecter les consignes données par les autorités sanitaires pour permettre au pays de s'en sortir sain et sauf. Outre ces activités, le PPS a organisé tout récemment à distance une session réussie de son Comité central, qui s'est félicité des mesures prises par le Maroc dans sa lutte contre la pandémie tout en soulignant toutefois que cette action a été entachée d'imperfections et de manquements. De nombreux citoyens dans le dénuement total n'ont pas bénéficié du soutien financier prévu. En matière d'enseignement à distance, nombreux sont les élèves et les étudiants qui n'ont pas eu les mêmes chances que d'autres.

Un autre problème et non des moindres a trait au faible degré d'homogénéité entre les composantes de l'équipe gouvernementale, comme l'a montré la crise de ce fameux projet de loi 20-22. Aucune composante gouvernementale n'a osé assumer la responsabilité. Le problème se pose aussi au niveau de la communication gouvernemen-

ta. Le secteur bancaire n'a pas assumé pleinement ses responsabilités en cette période difficile.

Mais ce qu'il faut surtout retenir de cette crise c'est que la précarité est encore très répandue au sein de la société marocaine. Elle touche presque la moitié de la société, a-t-il martelé, ajoutant que la situation des Marocains retenus à l'étranger et dont le rapatriement tarde à se réaliser, malgré les efforts déployés, pose aussi problème.

Tout en soulignant que le PPS appelle à un débat public bien avant le déclenchement de cette crise, Benabdallah a indiqué que le Maroc, qui s'apprête à entamer une nouvelle phase pour sortir de cette période de confinement, « a besoin plus que jamais » d'un tel débat public pour clarifier tous les points du déconfinement progressif annoncé, et ce dans le but d'éviter au pays de commettre la faute d'un éventuel relâchement de la part des citoyennes et citoyens qui aurait des conséquences désastreuses sur la situation sanitaire.

Pour le PPS, il s'agit donc d'un moment politique par excellence, qui requiert un nouveau contrat politique entre l'Etat, les employeurs et les syndicats, fondé sur un pacte national et un plan national économique, social et écologique, au terme duquel l'Etat joue pleinement son rôle social de protecteur et de développeur. L'on devra aussi procéder à une révision des prio-

rités à donner à l'enseignement, à la santé, à l'emploi et aux secteurs sociaux et à une refonte des approches pour que l'homme soit au cœur de l'œuvre du développement. Il est également nécessaire de créer un fonds d'investissement devant permettre à l'Etat de jouer son rôle avec son secteur public pour une relance de l'économie nationale à travers le renforcement de l'investissement public, la commande publique, la création de nouveaux moyens (impôt sur la fortune et les grandes exploitations agricoles). Et ce sans oublier d'œuvrer pour renforcer la démocratie pour le portage de toute cette action tous azimuts dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions de la Constitution de 2011 pour rompre avec le Maroc de la précarité et des disparités sociales et spatiales.

Une fois sorti de cette phase, il importe de développer la production nationale, de réduire les importations, de réviser tous les accords de libre échange, de relancer de grands chantiers, de lutter contre l'analphabétisme, de placer l'homme au cœur de l'œuvre du développement, d'investir davantage pour renforcer les secteurs de l'enseignement public et de la santé publique, de réaliser la couverture sociale universelle sans oublier d'œuvrer pour la réalisation de l'égalité homme-femme, de promouvoir la situation des jeunes et de tous les secteurs sociaux dont celui de la culture.

Saad Eddine Otmani : « pour un souffle démocratique nouveau »

■ M'barek Tafsi

Plus bref, le SG du PJD, Saad Eddine Othmani, également chef du gouvernement, a estimé que le Maroc a besoin plus que jamais en cette période d'un souffle démocratique nouveau, car sans démocratie, il n'y a pas de développement et sans démocratie il n'y a pas de partis politiques capables de prendre des décisions indépendantes et en mesure d'interagir avec les citoyens.

Au PJD, a-t-il dit, l'on tend la main à tous les partis politiques pour travailler ensemble dans l'intérêt du pays en particulier dans cette phase difficile. Et ce pour servir en premier lieu le pays et renforcer davantage la confiance retrouvée dans les institutions politiques du pays dont les partis politiques, abstraction faite des référentiels idéologiques des uns et des autres, a-t-il dit, soulignant

que ce qui a été réalisé en cette période sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi a évité au pays le pire. D'aucuns estiment que sans les mesures prises, le Maroc aurait enregistré quelque 6000 contaminations au Covid-19 par jour et pas moins de 200 décès.

Les mesures de soutien prises ont permis aussi la relance de certains secteurs. Le Maroc exporte aujourd'hui des bavettes produites par des entreprises nationales mais également par des coopératives, a-t-il dit. Il a réussi aussi à s'assurer son autosuffisance en éthanol, précisant que le Comité de veille discute au cours de ses réunions de toutes les réclamations et critiques qui lui parviennent. Il a également rappelé que le gouvernement s'est engagé à organiser des consultations avec les partis politiques au sujet des étapes à venir et du projet de loi de finances rectificatives à soumettre au par-

lement et dont les grandes orientations portent sur l'enseignement, la santé et l'emploi ainsi que sur les chantiers de la recherche scientifique et de l'intégration numérique.

Pour ce qui le concerne, le PJD a mobilisé l'ensemble de ses structures au cours de cette bataille au même titre que l'ensemble des partis politiques qui ont adhéré aux mesures prises, selon lui. Le PJD joue son rôle constitutionnel et œuvre pour le respect du pluralisme politique. Pour s'acquitter de sa tâche, il a organisé plusieurs activités durant le mois de ramadan à travers l'ensemble du territoire national, dans le but de servir le pays et lui permettre de faire face à la pandémie, car même après le déconfinement, l'on devra apprendre à vivre avec la menace de ce virus très mutant et dangereux, qui menace l'humanité tout entière.



Nizar Baraka : « il est temps de redéfinir les priorités nationales »

Intervenant pour sa part, le SG du PI Nizar Baraka a souligné que son parti s'est impliqué sans hésiter dans toutes les mesures prises par le Maroc pour faire face à la pandémie, aidé en cela par son engagement dans une opposition nationale constructive, depuis son 17ème congrès national.

Tout en continuant de jouer son rôle constitutionnel dans le cadre de l'enca-

drement et de la sensibilisation des citoyens, le PI a mobilisé toutes ses structures et organisations et mené diverses actions appelant au respect des mesures prises dans le cadre du confinement sanitaire.

Après avoir énuméré une série d'actions menées dans ce cadre, il a estimé que les mesures proactives et préventives prises par le Maroc ont contribué à la restaura-

tion de la confiance et de la crédibilité de l'action gouvernementale, un acquis à préserver pour aller de l'avant, a-t-il proposé.

Il a également fait savoir que son parti appelle à un nouveau contrat social pour capitaliser sur les réalisations accomplies au cours des 20 dernières années et à une redéfinition des priorités.

C'est ainsi que le PI estime nécessaire de

donner la priorité au renforcement de la souveraineté nationale à travers la réalisation de la sécurité alimentaire et énergétique et à l'encouragement de la production nationale à travers la croissance la commande de l'Etat et de l'investissement public.

Il est également nécessaire pour l'Etat de jouer pleinement son rôle de providence en matière notamment de santé, d'ensei-

gnement et des services publics de qualité tout en œuvrant pour renforcer la cohésion sociale à travers la réduction des disparités et pour une plus grande intégration dans les mutations écologiques et numériques sans omettre de promouvoir la bonne gouvernance dont le pays a besoin pour lutter plus efficacement contre la pauvreté et procéder à une restructuration des institutions.

ONSSA : 4.935 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation détruites ou refoulées

Un total de 4.935 tonnes de produits alimentaires impropres à la consommation ont été détruites ou refoulées durant les 4 premiers mois de l'année en cours, a indiqué jeudi l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA).

Aussi, 375 procès-verbaux d'infractions ont été dressés et transmis au parquet par les inspecteurs de l'ONSSA, précise l'office dans un communiqué sur le bilan de ses activités durant les quatre premiers mois de l'année.

La destruction ou le refoulement de ces produits impropres à la consommation sont notamment dus à leur origine inconnue, au non-respect des conditions de conservation et de stockage, à l'expiration de la péremption ou au non-respect de l'étiquetage, ajoute la même source.

Les services de l'ONSSA ont procédé, durant cette même période, à 24.048 opérations de contrôle des produits alimentaires ayant concerné un total de plus de 8 millions de tonnes de produits alimentaires, fait savoir le communiqué, notant qu'au niveau de l'importation, plus de 5,6 millions de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlées, dont 3.199 tonnes de produits non conformes ont été refoulées.

En ce qui concerne les plants importés, plus de 21,2 millions de plants ont été contrôlés, dont les plants des fruits rouges, les plants fruitiers et les plants d'ornement, poursuit l'Office.

Aussi, à l'importation, les services vétérinaires de l'ONSSA ont contrôlé tous les animaux importés, dont 19.117 têtes de bovins et plus de 3,2 millions de poussins et de dindonneaux d'un jour. De même, plus de 1,1 million de tonnes de produits destinés à l'alimentation animale ont été contrôlés, selon le communiqué, qui relève qu'à l'exportation, plus de 1,7 million de tonnes de produits alimentaires ont été contrôlés et ont abouti à la délivrance de 77.156 certificats sanitaires et phytosanitaires.



Aussi, et pour faciliter l'exportation des végétaux et produits végétaux, l'ONSSA a procédé depuis mars 2020, à la dématérialisation du processus de certification phytosanitaire à l'exportation de ces produits. Ainsi, les demandes des opérateurs et la certification phytosanitaire se font désormais à travers le système d'information de l'ONSSA, note la même source.

En ce qui concerne l'octroi des autorisations sur le plan sanitaire, 730 demandes ont été traitées par les services de l'ONSSA au cours des 4 premiers mois de 2020, et ont abouti à la délivrance de 328 nouvelles autorisations, indique le communiqué.

Dans le même sens, et dans le cadre du programme de suivi et de contrôle des établissements autorisés sur le plan sanitaire par l'ONSSA, les services de l'Office ont effectué 1.375 visites de contrôle de conformité sanitaire des établissements autorisés, pour s'assurer du respect des exigences sanitaires requises, souligne l'Office, faisant observer que suite à ces contrôles, les services de l'ONSSA ont procédé à la suspension de 21 autorisations sanitaires et au retrait d'autorisation sanitaire à 30 établissements.

De plus, durant cette même période de l'année, 97 attestations pour le transport international et

3.072 certificats d'agrément sanitaire pour le transport national des produits périssables ont été délivrés.

De même, les contrôles sanitaires ont concerné 348 unités avicoles durant ces quatre mois, ce qui a abouti à la suspension provisoire de l'activité avicole à 36 unités avicoles et au retrait de l'autorisation d'exercice de l'activité avicole à 27 unités avicoles.

Par ailleurs, et dans le cadre des campagnes préventives visant la préservation du patrimoine animal national des maladies, les services vétérinaires de l'ONSSA, en étroite collaboration avec les vétérinaires sanitaires mandatés, ont vacciné plus de 2,3 millions de bovins et près de 4,5 millions d'ovins et de caprins contre la fièvre aphteuse, ainsi qu'à la vaccination de plus de 19,8 millions d'ovins et caprins contre la clavelée et la peste des petits ruminants.

De même, un million de bovins et plus de 4.900 camelins ont été identifiés durant la même période. Aussi, plus de 2,8 millions de poules pondeuses ont été vaccinées contre la typhose aviaire durant la même période. Grâce à ces actions, l'état sanitaire du cheptel national est satisfaisant.

En outre, et dans le cadre du contrôle des médicaments vétérinaires, plus de 820 visites de contrôle ont été effectuées dans le cadre des commissions provinciales mixtes au niveau des souks hebdomadaires. Ces visites se sont soldées par la saisie et la destruction de 554 unités de médicaments vétérinaires d'origine inconnue.

Pour ce qui est du contrôle des pesticides, 4 tonnes de ces produits non conformes ont été refoulées à l'importation durant ces quatre mois, conclut le communiqué.

Post Covid-19

La priorisation et l'arbitrage entre projets, un exercice stratégique pour les gouvernements africains



La priorisation et l'arbitrage entre secteurs et infrastructures est un exercice stratégique pour les gouvernements africains dans le contexte de la crise liée à la pandémie de Covid-19, ont souligné, jeudi, les participants à un webinaire organisé par i-conférences.

Lors de cette rencontre placée sous le thème «Le Covid-19 va-t-il impacter le financement des grands projets d'infrastructure en Afrique?», Mehdi Serghini, associé Financial Advisory chez Deloitte, a indiqué que le processus de sélection et d'arbitrage entre les différents secteurs et infrastructures doit être réalisé avec une grande rigueur tout en agissant sur la pondération relative aux investissements, ajoutant qu'il s'agit d'une priorité et d'un exercice stratégique devant être réalisé par les gouvernements. Il a ensuite mis l'accent sur la nécessité de choisir les bonnes infrastructures dans un horizon court afin de maximiser et d'optimiser les retours d'investissements économiques et sociaux à

court terme, précisant à cet égard que les projets d'investissements doivent être cohérents avec la vision stratégique du modèle de développement économique des pays.

«La réalité financière ou budgétaire de nos pays va être sous une extrême pression au cours des années à venir», a estimé M. Serghini, relevant que les ressources vont être consommées pour absorber le choc social.

Pour sa part, le Conseiller du Premier ministre de la Côte d'Ivoire, Siélé Silué, a souligné l'importance de la priorisation des secteurs qui seront en mesure de déclencher la machine économique. Sur le plan de financement, M. Silué a fait savoir que c'est l'occasion pour les institutions financières régionales «de reconsidérer leur façon de faire», ajoutant qu'il est possible de mobiliser les ressources sur le plan régional pour pouvoir booster l'industrie locale. «Nous devons regarder en interne et voir comment faire pour que les ressources dis-

ponibles soient accessibles au secteur privé», a-t-il ajouté.

De son côté, Ibou Diouf, expert à la Banque mondiale, a relevé que cette crise sanitaire, qui s'est transformée en une crise économique, appelle les États à trois niveaux de visions, à savoir la protection des personnes, la protection des revenus/emplois et comment bâtir le futur.

«C'est la crise la plus profonde que le monde ait connue», a dit M. Diouf, ajoutant qu'il y aura une contraction des investissements directs à l'étranger (IDE).

«L'Afrique reste le continent où il y aura une possibilité de rattrapage de l'investissement au niveau mondial», a-t-il fait savoir. La visioconférence, animée par le Président du club PPP MedAfrique, Marc Teyssier d'Orfeuill, a pour objectif principal de faire une analyse prospective de l'impact de la crise de coronavirus sur les stratégies de développement des infrastructures sur le continent africain.

Activités durant Ramadan :

PPS : Des conférences à distance

Dans le cadre de ses activités habituelles, durant le mois de Ramadan, le Parti du Progrès et du Socialisme organise, à distance (coronavirus oblige...), des conférences à travers le Maroc.

Voici la liste de conférences, programmées ce soir et les jours à venir, par les différentes organisations du PPS :

Les organisations provinciales et locales

Instance organisatrice	Date et heure	Thème de la conférence	Conférencier	Lien sur Facebook
Bureau politique et Al Bayane	Vendredi 27 mai 22 H	L'actualité de la pensée de Aziz Belal	+ Abdelassad Seddiki Membre du BP + Mohamed Chiguer Président du CERAB	PPS officiel
Section provinciale de Midelt	Vendredi 27 mai 22 H	Pandémie : contraintes et conclusions	Amalki Saoudi Membre du BP	FB.com/PPS Midelt
Section provinciale de Settat	Samedi 23 mai 20 22 H	La communauté de l'Education & formation	+ Youssef Macouri Membre du Comité central + Les syndicalistes M. Khaffi et A. Fennich	FB.com/pps.settat

Les organisations parallèles et les secteurs du PPS

Instance organisatrice	Date et heure	Thème de la conférence	Conférencier	Lien sur Facebook
Jeunesse socialiste Bureau national	Vendredi 22 mai 17 H	Les questions des peuples et les défis de la Gauche	Mohamed Nabil Benabdallah et des SG de partis arabes de gauche	FB.com/ PPS officiel FB.com/JS Maroc officiel
Jeunesse socialiste Casa Anfa	Vendredi 22 mai 22 H	Les impacts sociaux de la crise du Corona : réalité et scénarii	+ Ahmed Zaki Membre du BP + Abdellatif El Haji	FB.com/JS Maroc officiel Jeunesse socialiste casa-anfa
Secteur des Avocats	Vendredi 22 mai 22 H	La justice à distance et la garantie du procès équitable	+ Les bâtonniers Abdellatif Ouammou et Abderrahim Jamai + Me Loubna Sghiri et Mohamed Zainoun	Secteur des avocats PPS
OPEM Maroc Région de Béni Mellal Khénifra	Vendredi 22 mai 22 H	La société civile en temps de corona et la question des droits et des libertés	M. Aziz Kharmich, pt de sections juridiques à la Faculté de Settat Aïtal Basroui Ex Pt du Conseil régional du DH	OPEM Maroc
OPEM Maroc Région de Marrakech-Safi	Samedi 23 mai 22 H	Discussion à batons rompus avec le pt de OPEM Maroc	Rachid Roukbane Membre du BP et pt de OPEM Maroc	OPEM Maroc

Jusqu'à fin août prochain

DGAPR : un plan d'action pour continuer à lutter contre la propagation du coronavirus

« La Délégation générale à l'administration pénitentiaire et à la réinsertion (DGAPR) a élaboré un plan d'action pour continuer à lutter contre la propagation du coronavirus (Covid-19) dans les établissements pénitentiaires jusqu'à fin août prochain. »

Dans un rapport sur le bilan des mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19 dans les établissements pénitentiaires et le plan d'action élaboré pour poursuivre cette lutte jusqu'à fin août 2020, la DGAPR a précisé que ce plan est basé sur un ensemble de principes, dont le plus important est l'adéquation avec les mesures gouvernementales qui s'appuient sur le principe de progression et d'objectivité dans l'évaluation de la situation épidémiologique dans les villes et régions où sont basés les établissements pénitentiaires.

Ce plan d'action repose également sur l'adéquation avec la situation générale des prisons, en particulier sur le plan sécuritaire et sanitaire, et l'adoption de procédures propres aux établissements pénitentiaires qui recensent des cas d'infection au virus.

En ce qui concerne les procédures relatives aux fonctionnaires, la Délégation générale a souligné que la levée de la quarantaine pour les fonctionnaires des établissements pénitentiaires se fera avec flexibilité et prudence, en tenant compte de l'évolution de la situation épidémiologique dans les établissements pénitentiaires et dans les différentes régions du Royaume.

Elle a, en outre, indiqué que la quarantaine imposée aux employés des établissements pénitentiaires prendra fin le 27 mai prochain, tout en continuant de travailler dans les établissements qui ont répertorié des cas confirmés d'infection à la Covid-19 (Tanger 1 et Ouarzazate), et à la réappliquer aux établissements pénitentiaires qui connaissent l'apparition de nouveaux cas.

Par ailleurs, le système de rotation sera adopté en fonction de la nature des missions, avec la nécessité d'assurer le fonctionnement normal du travail dans les différentes installations des établissements pénitentiaires dans le but de réduire le nombre de fonctionnaires et d'appliquer le principe de distanciation sociale, et de renforcer les mesures préventives liées aux fonctionnaires à travers la poursuite des campagnes de sensibilisation aux moyens de prévenir le coronavirus et d'élever le niveau de vigilance et de mobilisation auprès des cadres médicaux et paramédicaux. Il s'agit aussi de renforcer le système de permanence médicale dans les établissements pénitentiaires tout au long de la semaine et pendant les jours fériés, en plus d'organiser les concours reportés à partir d'août prochain afin de couvrir une partie du manque dans les établissements pénitentiaires.

En ce qui concerne les procédures relatives aux détenus, le plan d'action de la DGAPR prévoit de soumettre les



nouveaux arrivants aux examens médicaux pour s'assurer qu'ils ne présentent aucun symptôme d'infection au virus, d'accorder une attention particulière aux groupes vulnérables parmi les détenus (malades, personnes âgées, femmes, enfants et mineurs) en cette circonstance et de s'assurer qu'ils ne contactent aucun cas infecté. Il s'agit également de contrôler le mouvement des détenus au sein de l'établissement et d'interdire les déplacements entre les chambres et les quartiers.

Certaines facilités accordées aux détenus seront maintenues, notamment l'augmentation de la fréquence des appels et des communications téléphoniques avec les avocats, tandis que le transfert à l'hôpital aura lieu dans les cas extrêmes et urgents, indique le rapport, ajoutant que le port des masques est de mise, tout en maintenant les mesures de sécurité en vigueur en termes de port de vêtements de protection pour les détenus et les fonctionnaires, le port de masques, la désinfection, entre autres.

S'agissant des activités et programmes de mise à niveau, il sera procédé à la reprise des programmes culturels, artistiques et sportifs au niveau local conformément aux mesures préventives en vigueur. Cette reprise comprendra dans un premier temps les activités religieuses, culturelles, artistiques et créatives, ainsi que l'accompagnement et le soutien psychologique, les programmes artisanaux, notamment la poursuite de la production de masques dans les établissements pénitentiaires en tant que contribution de la DGAPR aux efforts déployés au niveau national pour prévenir et réduire la propagation

du coronavirus.

Par ailleurs, les conditions de déroulement de la visite seront réunies à travers la préparation des espaces dédiés (Désinfection, autocollant marquage du sol pour des visiteurs à l'extérieur et à l'intérieur de l'établissement) et l'adoption de mesures préventives dans la salle de visite, y compris la stérilisation et la distance de sécurité, outre la mise en place de barrières en plastique entre visiteurs-détenus et le port obligatoire des masques. Il est question aussi de mentionner que la visite se fera debout sans serrer la main. L'interdiction de l'entrée de vêtements et de livres est toujours de mise, selon le rapport.

Il s'agit également de déterminer le nombre de détenus bénéficiaires de la visite selon une programmation préalable qui leur permet d'aviser leurs familles afin d'éviter l'encombrement, de limiter à une seule personne le nombre de visiteurs pour chaque détenu et d'interdire les visites des détenus infectés par le coronavirus ou soumis à l'isolement médical.

La DGAPR a indiqué que la visite familiale reprendra progressivement à partir du mois de juillet prochain, à la lumière de l'évolution de la situation épidémiologique dans le pays, avec la fréquence d'une visite par mois dans l'horizon de permettre une seule visite tous les 15 jours. Il s'agit aussi de fixer la durée de la visite qui tiennent compte de la spécificité de chaque établissement pénitentiaire en termes d'infrastructures, en plus du port obligatoire de masques pour les visiteurs et les détenus, tout en les soumettant à des mesures préventives

(mesure de la température, désinfection, respect de la distance de sécurité ...).

Concernant le retour progressif de certaines activités en relation avec d'autres secteurs et partenaires, la DGAPR a prolongé l'application des procédures judiciaires à distance en coordination avec les autorités judiciaires jusqu'au 27 juin prochain.

Elle souligne aussi le respect des mesures préventives (désinfection des salles d'audience, port de masques, respect de la distance de sécurité entre les détenus attendant leur tour), le respect par les fonctionnaires superviseurs (Département de la Justice/agents du secrétariat greffe) des mesures préventives en vigueur, outre la coordination avec le barreau des avocats concernant la communication avec les détenus. La communication directe sera autorisée à partir du 1er juin prochain, tout en gardant la possibilité d'appels téléphoniques, selon la même source.

Le corps diplomatique sera également autorisé à visiter les détenus à partir du 1er juin 2020 en coordination préalable avec l'administration de l'établissement, en plus de la poursuite des programmes de formation continue et de formation professionnelle en lien avec les Départements de tutelle concernant le déroulement des programmes d'éducation et de formation professionnelle, et permettant aux 856 pensionnaires candidats de passer les examens du baccalauréat.

Dans le cadre du plan d'action de la DGAPR, un soutien sera également apporté aux moyens logistiques au niveau des équipements, de l'hygiène, de l'alimentation et de l'approvisionnement, ainsi qu'à la poursuite des travaux d'entretien, de réparation et de restauration, en tenant compte des mesures de précaution en vigueur, notamment en évitant les contacts avec le personnel et les détenus.

La DGAPR a relevé que les mesures de précaution et les mesures prises à différents niveaux, ont permis, au vu des contraintes du contexte actuel, d'obtenir des résultats très positifs pour faire face à l'épidémie (Covid-19), en enregistrant des taux très faibles d'infection dans les établissements pénitentiaires, dont le nombre de personnes infectées parmi les détenus a atteint 340, ce qui représente 0,4% de la population carcérale totale, tandis que 110 fonctionnaires ont été infectés, soit 0,95% de l'ensemble du personnel du secteur.

Elle a souligné que ces résultats ont été obtenus grâce à la mobilisation totale des fonctionnaires et des ressources financières et logistiques, quoique limitées, notant que les fonctionnaires de ce secteur ont fait montre d'un « esprit patriotique élevé, de dévouement et d'abnégation au service de l'intérêt public ». Malgré ce résultat positif, la DGAPR a confirmé qu'il était toujours en état d'alerte maximale pour protéger la population carcérale contre cette épidémie, à travers une panoplie de mesures mises en place pour gérer la prochaine étape, qui s'étend jusqu'à fin août.

Ramadan au Canada

Élan de solidarité exemplaire envers les Marocains dans le besoin

■ Khadija Benhaddouch (MAP)

Au fur et à mesure que le mois de jeûne tire à sa fin, l'élan de solidarité ne fait que s'intensifier, s'étendre et se confirmer malgré le confinement, notamment durant les moments bénis et précieux de ces dix derniers jours du mois sacré du Ramadan.

Main dans la main, le réseau diplomatique et le tissu associatif marocain au Canada continuent d'apporter soutien et réconfort, en ces temps difficiles, aux nombreux ressortissants marocains bloqués dans ce pays d'Amérique du Nord, suite à la suspension des vols dans la foulée des mesures prises à l'échelon planétaire pour lutter contre la pandémie du coronavirus. Au premier rang des bénéficiaires des gestes de solidarité figurent les étudiants et les personnes vulnérables, dont le quotidien devient difficile durant ce mois de Ramadan passé sous confinement.

A l'occasion de la nuit sacrée du Destin, des plats préparés dans la pure tradition marocaine ont été offerts aux étudiants et autres membres nécessaires de la communauté marocaine, a déclaré à la MAP, Naoual Naji, présidente de l'Association «Le Défilé de l'Espoir». Des repas améliorés à saveur « bien de chez nous » accompagnés de gâteaux traditionnels marocains de l'Aid Al Fitr, ont été distribués depuis Dar Al Maghrib à Montréal,

a souligné Mme Naji. Les initiatives d'aide et d'assistance au profit de ceux qui en ont exprimé le besoin, se sont largement multipliées, -a-t-elle relevé à la faveur de la mobilisation d'un important réseau de volontaires mais aussi et surtout grâce à l'implication et la collaboration active du réseau des institutions diplomatiques marocaines du Canada.

«La mobilisation et la générosité des familles marocaines à Montréal, Ottawa, Toronto, Québec, ou encore à Vancouver est extraordinaire et impressionnante», a fait observer l'ambassadeur du Maroc à Ottawa, Mme Souriya Otmani. «La majorité des membres de notre communauté et des associations que nous avons contacté pour prendre part et organiser les opérations caritatives ont même refusé de percevoir des subsides. Ils se sont tout simplement et tout naturellement portés volontaires avec leurs propres moyens, pour aider leurs confrères et consœurs Marocains», a affirmé avec émotion la diplomate.

C'est ce qui a permis aux missions diplomatique et consulaire du Canada en collaboration avec plusieurs associations et bénévoles marocains dans les principales grandes villes canadiennes, d'organiser des opérations de distribution de paniers alimentaires et de fours durant tout le mois sacré.

«Les associations de la communauté marocaine ont répondu présent partout au Canada

et confirmé une fois de plus le formidable esprit de solidarité légendaire qui est celui de tous les Marocains!», a déclaré, pour sa part, le consul général du Maroc à Montréal, Fouad Kadmiri.

«Les nombreuses associations et bénévoles qui nous assistent lors des opérations de Consulats mobiles nous ont permis de rejoindre et d'assurer l'assistance aux Marocains dans le besoin partout sur le vaste territoire canadien». L'ambassade et le consulat ont tenu, à cet égard, à rendre un vibrant hommage non seulement aux membres des associations marocaines, aux nombreux volontaires, mais aussi et surtout aux médecins membres de la communauté marocaine qui se sont aussi mobilisés pour apporter une aide inestimable au profit de leurs compatriotes bloqués au Canada en pleine crise du Covid-19, leur offrant des consultations médicales et des médicaments à titre gracieux lorsque le besoin se fait sentir. Des volontaires et des particuliers ont aussi aidé à trouver des logements et des emplois pour ceux qui le souhaitaient.

Depuis le début de la crise sanitaire mondiale inédite, l'ambassade et le consulat général du Royaume à Montréal ont mis en place des cellules de veille et d'information, disponible 24h/24h et 7 jours sur 7, qui reçoivent chaque jour des dizaines d'appels téléphoniques et de courriers électroniques.

MISE EN VENTE DE VEHICULES

Une société procède à la mise en vente aux enchères d'un lot des Véhicules via le tribunal le 26-05-2020 à 11h00.

MARQUE	MEC
HYD TUCSON	janv-18
RN CLIO	mai-19
DCA DOKKER	déc-18
FI FIORINO	août-18
RN CLIO	juil-19
DCA DUSTER	nov-18
HYD ACCENT	juin-19
HYD ACCENT	juin-19
RN CLIO	nov-18
TOY FORTUNER	avr-18
FI FIORINO	déc-18
PEG PARTNER	oct-18
HYD ACCENT	août-17
VLW TUAAREG	janv-17
RN CLIO	avr-17
HYD TUCSON	mars-18
VLW GOLF	mai-19
OPEL CORSA	août-17

La vente aura lieu au Douar Rhaywiyyine, Bouskoura, à côté de la province de Nouasser sur Bouskoura

Pour toutes informations, contactez-le : 0662094787//0643009225

Relance de l'économie

Le CVE se penche sur les propositions de la CGEM

Les membres du Comité de veille économique (CVE), réuni jeudi en mode visioconférence, se sont penchés sur les principales mesures émanant des plans de relance sectoriels élaborés par la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) en étroite concertation avec les fédérations sectorielles.

Ces mesures ont pour objectif de remettre en marche l'appareil productif national sur des bases plus saines, stimuler la demande locale en encourageant l'investissement et le «consommer marocain», et accélérer la normalisation de l'environnement économique et social du Maroc, précise-t-on dans un communiqué du ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration.

Les propositions émanant des opérateurs économiques et des départements ministériels seront approfondies, en perspective de l'élaboration en cours du projet de Loi de finances rectificative, indique la même source, soulignant que le plan de relance assorti à cette Loi de finances rectificative sera global et intégré et devra permettre à la fois d'accompagner le redémarrage progressif de l'activité des différents secteurs de l'économie nationale, en cohérence avec le schéma de déconfinement prévu et de créer les conditions propices pour une relance économique vigoureuse à la sortie de la crise du covid-19.

La portée stratégique de ce plan de relance devra permettre au Royaume d'opérer un saut qualitatif important dans certains domaines structurants, notamment la santé, l'éduca-



tion, l'énergie verte, ou encore le digital, tout en renforçant ses attributs de souveraineté et sa résilience aux chocs exogènes, précise le communiqué, notant que ce plan devrait jeter les bases d'un «pacte pour la relance économique et l'emploi», qui sera l'expression d'une ambition commune et partagée par l'ensemble des parties prenantes (Etat, Entreprises, secteur bancaire et partenaires sociaux...), déclinée en engagements clairs et assumés par tous. S'agissant de la reprise des activités économiques après l'Aid, les membres du CVE ont rappelé que l'état d'urgence sanitaire ne signifie nullement l'arrêt de l'activité économique et que tous les acteurs économiques doivent veiller au strict respect des mesures barrière et des conditions de sécurité déclinées dans les guides de la CGEM et des fédérations sectorielles.

Et d'enrichir que toutes les activités économiques pourraient redémarrer à l'exception de celles explicitement interdites par les autorités administratives. Les départements ministériels chargés des différents secteurs veilleront en coordination avec les fédérations concernées à formaliser les règles à observer par les opérateurs et assurer une large communication à cet effet.

Agriculture et pêche maritime

La mobilisation devra se poursuivre et se renforcer après Aid Al Fitr

L'activité des secteurs agricoles et de la pêche devra se poursuivre et se renforcer, auprès de l'ensemble des acteurs avec un regain d'activité au sein des différents maillons et unités de la chaîne de valeur, à la fin de la période du Ramadan et de Aid Al Fitr, selon le ministère de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts.

Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid 19, les secteurs agricoles et de la pêche ont réussi, depuis la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Maroc, à maintenir leurs activités et leurs productions, indique jeudi le ministère dans un communiqué, rappelant que l'activité s'est ainsi poursuivie tout au long de la chaîne de valeur permettant un approvisionnement régulier et suffisant du marché en produits alimentaires agricoles et de la pêche.

Afin de maintenir ces acquis, poursuit le minis-

tère, la mobilisation devra se poursuivre et se renforcer, faisant savoir que cette dynamique renouvelée à laquelle sont appelés les différents acteurs permettra de consolider les performances et les capacités d'adaptation et d'intervention des secteurs agricoles et de la pêche, démontrés lors de ce contexte exceptionnel et inédit.

Et d'insister que les différents acteurs sont appelés à maintenir et augmenter leur vigilance en faveur de l'instauration des mesures sanitaires nécessaires imposées par le risque sanitaire lié à la pandémie actuelle.

Le communiqué rappelle en outre que la mobilisation des agriculteurs et pêcheurs dans toutes les régions du Royaume ainsi que de l'ensemble des professionnels a permis un fonctionnement normal de toute la chaîne de production de l'amont à l'aval, ainsi qu'un équilibre du marché.

Dans le secteur agricole, le programme d'installa-

tion des différentes cultures a pu être respecté dépassant les objectifs pour certaines cultures. Le marché marocain a également connu, malgré le contexte de la pandémie, une offre variée et suffisante, et ce, en dépit des pics de consommation enregistrés lors de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire et celui lié au mois de Ramadan.

Le marché des produits de la pêche a également été caractérisé par une offre renforcée en poisson frais et congelé grâce à la mobilisation des pêcheurs ayant maintenu leur activité, ainsi que la mobilisation des différents acteurs du secteur. Malgré le contexte exceptionnel et inédit, aucune discontinuité ou pénurie n'a ainsi été enregistrée pour les produits alimentaires agricoles et de la pêche et les deux secteurs ont également pu maintenir leurs engagements et leurs activités à l'export.



Tourisme

La FNTT envisage l'adoption d'autres mesures sanitaires pour la protection de sa clientèle

La Fédération Nationale du Transport Touristique (FNTT) compte adopter d'autres mesures sanitaires pour une protection renforcée de sa clientèle après le déconfinement.

Pour ce faire, la FNTT sollicite la collaboration du ministère de la santé dans le but d'élaborer des critères de stérilisation, indique un communiqué de ladite Fédération, précisant que l'objectif étant de réaliser un label de certification, auquel les entreprises de transport touristique doivent s'adapter pour fournir un service de qualité qui répond aux normes internationales.

Cet indicateur d'assainissement et d'hygiène permettra de protéger la santé de la clientèle au Maroc, note la même source. Ce label, explique la FNTT, sera un argument important pour la vente et la commercialisation des services et ce, à



l'instar de ce qui a été appliqué partout dans le monde.

Créée en 2017, la FNTT relevant de l'Union générale des entreprises et des professions (UGEP) compte 11 associations et syndicats régionaux et provinciaux issus des différentes régions du Maroc, rappelle-t-on. Cette association

qui vise à représenter et à défendre les intérêts des professionnels du transport touristique auprès du gouvernement et de toutes les instances concernées, a aussi pour vocation l'encadrement et la formation des professionnels et la modernisation du secteur du transport touristique.

Somaca dépiste l'ensemble de son personnel

Dans le cadre d'une démarche proactive pour lutter contre la propagation du Covid-19, la Société marocaine de construction automobile (Somaca) et les autorités locales ont lancé conjointement une campagne de dépistage, du 19 au 21 mai 2020, visant l'ensemble des effectifs de la Somaca, indique un communiqué du groupe Renault Maroc.

Selon le communiqué, la première vague a permis de tester 300 collaborateurs de différents départements dont 32 détectés positifs au Covid-19 bien qu'asymptomatiques, écartant l'hypothèse d'une contamination du virus à l'intérieur de l'usine.

«La Direction Générale de l'usine ainsi que les équipes du Ministère de la santé et des autorités locales se sont mobilisées pour prendre en charge les collaborateurs

testés positifs et retracer les cas contacts afin de les placer en quatorzaine», précise le groupe, notant que la désinfection des zones concernées a été réalisée.

Depuis le début de la crise du Covid-19, le Groupe Renault Maroc a placé au cœur de ses priorités la protection de la santé de ses salariés, fait savoir la même source, soulignant que le référentiel sanitaire du Groupe mis en place pour assurer le redémarrage de l'usine permet de poursuivre l'activité à cadence partielle.

L'application rigoureuse des mesures sanitaires instaurées par le Royaume et du plan d'action sanitaire de la Somaca, ainsi que le respect des gestes barrières, permettent de limiter au maximum les risques de propagation, conclut le communiqué.



Plan de relance économique

508 mesures proposées par la CGEM et ses fédérations

“ Le patronat vient de publier la liste de ses propositions globales dans le cadre du Plan de relance économique. Il s'agit d'une série de mesures qui visent aussi bien de réduire les pertes pendant la durée de l'urgence sanitaire, le maintien de l'offre et la stimulation de la demande. ”



■ Par F.E.L Mouden

Dans ce rapport de 125 pages la CGEM (confédération générale des entreprises du Maroc) annonce six grands principes de la doctrine d'intervention pour une relance dite décisive de l'économie à même d'éviter les faillites en cascade. La fédération juge encore insuffisante le dispositif proposé par l'Etat pour contenir l'impact de la crise. La relance suppose ainsi des actions simultanées sur le maintien de l'offre et une stimulation de la demande nationale et internationale. Pour la confédération, il faut réduire les pertes et les charges fixes liées à la forte chute de la demande. « La reprise par du financement long terme avec des délais de grâce, conditionnée à du maintien de l'emploi formel, permettant de répartir les pertes sur la durée et les partager entre l'Etat, l'Entreprise et les salariés » est une autre mesure contenue et recommandée par le rapport. Parmi les recommandations, on trouve la relocalisation pour les chaînes de valeur internationales et promotion du Made in Morocco ainsi que la promotion de l'investissement répondant aux mutations sectorielles. À cet effet, il est question de donner l'indemnité forfaitaire, de reporter des échéances du crédit à la

consommation et du crédit acquéreur au 30/06/2020. La « Prise en charge de l'intégralité des intérêts intercalaires par l'Etat et le secteur bancaire suite au report d'échéance n'est pas exclue tout comme l'aide de subsistance au profit des ménages travaillant dans l'informel financée par le fonds Coronavirus, mesures de soutien aux TPME/PME et professions libérales en difficulté. Ainsi, parmi les mesures phares on propose au-delà du, 30/06/20, l'introduction du chômage partiel pour des entreprises en difficulté avec partage des coûts entre l'employeur, l'employé et l'Etat (Exonération de l'IR) et le conditionnement du mécanisme à des engagements de maintien de l'emploi (70-80%) et au maintien des cotisations sociales Extension de l'AMO. Le patronat plaide pour la mise en place d'un statut de micro-entreprise permettant une cotisation forfaitaire impôts + AMO, Cotisation forfaitaire à l'AMO obligatoire selon un barème établi d'ici 2 mois, Il propose entre autres la création et la promotion d'un label « Contenu Marocain Certifié » des produits à fort contenu local et d'opérationnaliser la préférence des produits marocains dans la commande publique et les achats des communes et une

Rappel des principales mesures engagées par le gouvernement

Indemnité forfaitaire, allocation familiale et prestations de l'AMO aux salariés déclarés à la CNSS en février 2020. Report des échéances du crédit à la consommation et du crédit acquéreur au 30/06/2020. Prise en charge de l'intégralité des intérêts intercalaires par l'Etat et le secteur bancaire suite au report d'échéance. Aides de subsistance au bénéfice des ménages travaillant dans l'informel financées par le fonds Coronavirus Mesures de soutien aux TPME/PME et professions libérales en difficulté. Mesures fiscales et de soutien à la liquidité. Moratoire pour le remboursement des échéances de leasings jusqu'au 30/06/2020. Activation d'une ligne supplémentaire de crédit de fonctionnement octroyée par les banques et garantie par la CCG Mesures de soutien à la liquidité des entreprises du secteur privé. Moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises. Crédit à taux zéro pour les auto-entrepreneurs impactés par la crise avec possibilité d'étalement jusqu'à 3 ans. Étalement des dons et des charges relatives à la période de l'état d'urgence sanitaire, sur 5 ans (mode dérogatoire). Extension du bénéfice de « Damane Oxygène » aux entreprises opérant dans le secteur immobilier. Report du dépôt des déclarations fiscales au 30/06/2020.

Chimie/Parachimie : baisse de 39, 16% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 1.250 (1.400 avec OCP & Pharma). Nombre d'emplois : 20.000 directs/60.000 Indirects (50.000/140.000 avec OCP & Pharma). Chiffre d'Affaires (CA) du secteur : 23 Milliards de Dirhams (90 Milliards de Dirhams avec OCP & Pharma). Quote-part à l'export : 25% (55% avec OCP & Pharma). Part du PIB du secteur dans la part du PIB national : 2% (8% avec OCP & Pharma). Part dans le PIB industriel (34%). Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle : - Baisse du CA de 39,16% - Baisse de l'emploi de 42%

Commerce et services : baisse de 46,56% du CA

Le secteur en chiffres. Commerce : 8% du PIB, 1 274 375 emplois urbains et 325 349 ruraux 27,5% du nombre total des entreprises Chiffre d'Affaires total : 156,8 Milliards de Dhs. Services : 50,48% du PIB, 3 237 548 emplois urbains et 1 690 227 ruraux 41,5% du nombre total des entreprises 3,3% de croissance de la VA du secteur tertiaire au T4 2019 Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle : Baisse du CA est de 46,56%. Baisse de l'emploi de 51,6%

Fédération de l'énergie : baisse de 18% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 39. Nombre d'entreprises du secteur : 115. Nombre d'emplois au sein des entreprises affiliées (2019) : 34 850. Chiffre d'Affaires (CA) des entreprises affiliées (2019) : 139 600 Millions de Dhs (3% à l'export). Part du PIB du secteur dans le PIB national (2019) : 7,5% à 85,5 Milliards de Dhs. Facture énergétique (2019) : 76,4 Milliards de Dhs, en baisse de 17,5% Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle: Baisse du CA est de 18,03%. Baisse de l'emploi de 33%.

Artisanat : moins 50% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 82 membres directs (79 entreprises et 3 associations professionnelles) et + de 2 500 membres indirects composés pour la plupart de monos-artisans. Nombre d'entreprises du secteur : 1000 entreprises structurées. Nombre d'emplois : 2,3 millions d'artisans; 450.000 dans les PME. Chiffre d'Affaires (CA) du secteur : l'artisanat représente 110 Milliards de Dirhams et les PME 3,7 Milliards de Dirhams. CA à l'export: 800 Millions de Dirhams. Part du PIB du secteur dans le PIB national : 6,5%. Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle : - Baisse du CA de 50,8% et celle de l'emploi de 70,16%.

Agroalimentaire : baisse de 30% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'emplois : 150 000 emplois. Chiffre d'Affaires du secteur : 115 Milliards de Dirhams Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi. L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle une baisse du CA : 30,85% et une baisse de l'emploi de 30,27%.

AMITH : baisse du chiffre d'affaires de 55,11%

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 600. Nombre d'emplois : 195 000. Chiffre d'Affaires (CA) du secteur : 50 Milliards de Dirhams. Quote-part du CA à l'export : 75%. Part du PIB du secteur dans le PIB national : 4%. Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle: Baisse du CA est de 55,11%. Baisse de l'emploi de 71,33%

APEBI : baisse de 29, 75% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 226. Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle : Baisse du CA est de 29,75%. Baisse de l'emploi de 34,14%.

Tourisme (CNT) : chute de 71,4% du CA

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises du secteur Hôtellerie : 4 229 | Restauration : 866 | Agences de voyages : 1 450. Location de véhicules de tourisme : 3 000. Transport Touristique : 1 450 Nombre d'emplois Hôtellerie : 76 592 | Restauration : 8 660. Agences de voyages : 11 600. Location de véhicules de tourisme : 12 000. Transport Touristique : 9 425 | Guides accompagnateurs : 3 300 Impacts Covid-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle: Baisse du CA est de 71,41% | Baisse de l'emploi de 78,18%

Automobile : baisse de 50,17 du chiffre d'affaires

Le secteur en chiffres. Nombre d'entreprises affiliées : 335. Nombre d'emplois : 250 000. Chiffre d'Affaires du secteur : 142 Milliards de Dhs. Quote-part du Chiffre d'Affaires à l'export : 60%. Part du PIB du secteur dans le PIB national : 6% Impacts COVID-19 sur le CA et l'emploi L'enquête menée par la CGEM auprès des entreprises révèle: Baisse du CA est de 50,17%. Baisse de l'emploi de 59,84%.

TVA différenciée pour favoriser la production locale et la priorisation des investissements dans un second temps selon leur mobilisation de devises ainsi que l'accéléra-

tion des PPP dans la Santé, l'Éducation et l'Eau notamment. Le rapport contient une série de mesures sur lesquelles nous reviendrons dans nos

prochaines éditions, notamment les propositions par secteur d'activité qui tiennent compte des pertes occasionnées par le Covid-19.

Le ministère des Finances fait le point sur les décisions du CVE

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration (MEFRA) a fait le bilan d'implémentation des principales mesures décidées par le Comité de Veille Économique (CVE) qui a tenu, ce jeudi, sa 8ème réunion de travail en mode visioconférence.

Ainsi, pour les entreprises, le rythme de traitement des dossiers de crédit garantis par l'Etat «Damane oxygène» s'est accéléré, indique le ministère dans un communiqué, faisant état de 17.600 entreprises qui en ont bénéficié pour 9,5 milliards de dirhams (MMDH).

Pour le secteur formel, 134.000 entreprises ont déclaré 950.000 salariés en arrêt provisoire de travail en avril dernier, fait savoir le

ministère, précisant que les indemnités les concernant ont été validées et payées le mercredi 13 mai.

D'autre part, le site de la CNSS est actuellement ouvert aux déclarations relatives au mois de mai, note la même source.

Pour les ménages du secteur informel, la première campagne d'administration des aides (Tadamon), a atteint 4,1 millions de ménages. Il reste encore près de 150.000 ménages à servir, ce qui se fera, selon le ministère, dans les deux jours à venir.

Pour cela, le nombre d'agences mobiles a été renforcé (225 actuellement) pour desservir les zones les plus enclavées, souligne le ministère.

En ce qui concerne la deuxième opération

(Tadamon), 3 millions de ménages ont déjà été servis à ce jour. Quant aux zones reculées n'ayant pas d'agences de paiement, l'opération se poursuivra jusqu'à la fin du mois notamment, à travers les agences mobiles.

Enfin, le site Internet « www.tadamoncovid.ma » a été modifié pour, qu'à compter de ce jour, jeudi 21 mai, les ménages du secteur informel puissent s'informer du sort de leurs déclarations et y déposer leurs réclamations le cas échéant, relève le ministère.

Et d'assurer qu'un traitement diligent sera réservé à ces réclamations toujours dans la même logique de servir les citoyens ayant perdu leur revenu suite aux contraintes imposées par le confinement.

ROYAUME DU MAROC

AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 05/AO/BOUREGREG/2020

- AVIS RECTIFICATIF -

SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 11 juin 2020 à 10h00 il sera procédé, aux bureaux de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des prestations de Maîtrise d'Œuvre pour des travaux de VRD à Salé.

Le présent appel d'offres est lancé par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, Etablissement Public doté par la loi 16-04 de la personnalité morale et de l'autonomie financière et chargé par ladite loi de l'aménagement et de la mise en valeur des deux rives de l'Oued Bouregreg.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 60 000,00 Dirhams.

Le coût des prestations objet de l'appel d'offres est estimé à 1 050 000,00 Dirhams Toutes taxes comprises.

Les concurrents doivent remettre une copie du certificat d'agrément pour les domaines : D3 (Hydraulique Urbaine), D4 (Routes, Autoroutes, Transports), D13 (Etudes générales), D17 (Voies et réseaux d'assainissement et eau potable) et D18 (Réseaux d'électricité Basse et moyenne tension et réseaux téléphone et éclairage public).

Les candidats étrangers doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les pièces justificatives à remettre par les concurrents sont celles exigées au niveau de l'article 25 du Règlement relatif aux marchés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (RMA) approuvé le 8 décembre 2014 et complétées ou modifiées par celles exigées au niveau du règlement de la consultation. Ledit RMA est disponible sur le site www.bouregreg.com.

Les plis sont, au choix des concurrents :

1- soit déposés, contre récépissé, dans les bureaux de la Direction des Achats de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg sis avenue Prince Héritier Sidi Mohamed à Salé, Maroc ;

2- soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, aux bureaux précités ;

3- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Une visite des lieux est prévue le 28 mai 2020 à 10h00. Le lieu de rencontre est l'entrée des bureaux de l'Agence

Pour tout renseignement, contacter Mr. Mustapha EZLAG : m.ezlag@bouregreg.gov.ma, +212.661.68.34.94

Comité de veille économique

Relance économique : lancement de nouveaux produits de garantie en faveur des entreprises

Le Comité de veille économique (CVE), réuni jeudi en mode visioconférence, a lancé deux nouveaux produits de garantie des crédits en faveur des entreprises pour la relance de l'économie, a annoncé le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration.

Le premier produit est "Relance TPE" qui est une garantie de l'Etat à hauteur de 95% pour les crédits de relance de l'activité, accordés aux TPE, commerces et artisans dont le chiffre d'affaires (CA) est inférieur à 10 millions DH (MDH), indique un communiqué du ministère, ajoutant que ces crédits peuvent représenter 10% du CA annuel.

Le deuxième est "Damane Relance", une garantie de l'Etat variant entre 80% et 90% en fonction de la taille de l'entreprise. Cette garantie couvre les crédits accordés pour la relance de l'activité des entreprises dont le CA est supérieur à 10 MDH. Ces crédits peuvent atteindre 1 mois et demi de CA pour les entreprises industrielles et un mois de CA pour les autres, fait savoir le communiqué.

Et d'ajouter qu'afin de contribuer à réduire les délais de paiement, 50% du crédit doit servir au règlement des fournisseurs, précisant que ce produit couvre également les grandes entreprises dont le CA est supérieur à 500 MDH.

Lors de cette réunion, le CVE a arrêté, après examen, le dispositif de garantie par l'Etat du financement de la phase de relance des entreprises post crise. Il couvre tout le spectre des



entreprises, publiques et privées négativement impactées par la pandémie, indique le ministère dans un communiqué, ajoutant que ce dispositif permet de financer le besoin en fonds de

roulement des entreprises avec un taux d'intérêt maximum de 4%, qui représente le taux directeur BAM + 200 points.

Le remboursement de ces crédits peut s'étaler

sur une période de sept ans avec deux ans de délai de grâce, fait savoir le communiqué, notant que l'objectif de ces produits de garantie est de mobiliser, au cours du second semestre 2020, les financements nécessaires pour l'impulsion d'une dynamique économique qui agirait positivement sur l'emploi, sur les délais de paiement et pour rétablir la confiance entre partenaires économiques, relève la même source. Par ailleurs, dans le but de soulager la trésorerie des TPME durant cette phase de redémarrage de l'économie, il a été décidé d'accélérer le paiement des dettes de ces entreprises auprès de certains établissements et entreprises publics impactés par cette pandémie, souligne le ministère.

Dans le cadre du nouveau mécanisme mis en place, l'établissement public ou l'entreprise publique arrête la liste détaillée des entreprises créancières devant être payées, l'Etat accorde sa garantie pour la levée par l'entité publique concernée d'un emprunt dédié exclusivement au paiement desdites entreprises, et les banques accordent le crédit et prennent en charge directement les paiements des entreprises concernées sur la base des informations communiquées par l'entité publique concernée.

CFG Bank : progression de 27% du PNB au T1-2020



Le Produit net bancaire (PNB) de la banque commerciale CFG Bank a atteint 36 millions de dirhams (MDH) au premier trimestre 2020, en hausse de 27% par rapport à la même période de l'année précédente. Cette progression est principalement tirée par la hausse des encours de crédit ainsi que par les commissions, précise la banque dans un communiqué, notant que le succès commercial de CFG Bank ainsi que sa croissance rapide permettent au PNB de continuer à croître malgré la crise du Coronavirus.

Ainsi, au terme du 1er trimestre 2020, l'encours des crédits atteint 3,94 milliards de dirhams (MMDH), contre 2,601 MMDH à fin mars 2019, soit une hausse de 51%. De même, les dépôts clientèle s'établissent à 5,233 MMDH en hausse de 20% sur 1 an, avec une croissance plus rapide encore des dépôts non rémunérés, relève le communiqué. CFG Bank explique la croissance rapide du nombre de clients ainsi que des encours de crédit et des dépôts par le modèle novateur

de la banque et sa technologie de pointe, qui permet de traiter l'ensemble des opérations courantes sans devoir aller en agence (application mobile, site internet, automates bancaires et banque par téléphone).

Pour sa part, le PNB de la banque d'affaires qui est, par essence, sensible à la conjoncture boursière a progressé de 17% à 21 MDH, malgré la très forte baisse de la bourse au cours du 1er trimestre 2020, consécutive à l'épidémie et à son impact sur l'économie.

Une provision à caractère réversible a néanmoins été constituée pour dépréciation du cours de bourse d'une participation historique de la banque dans une entreprise cotée, note le communiqué, ajoutant que cette provision conduit le PNB consolidé à s'établir à 38 MDH pour le T1 2020, contre 41 MDH pour le même trimestre l'année précédente.

Tout en prenant l'ensemble des précautions nécessaires à la sécurité sanitaire de ses collaborateurs et de ses clients, CFG Bank poursuit sa croissance rapide. L'impact précis de la crise sanitaire est encore difficile à chiffrer, mais celle-ci ne devrait pas modifier significativement la feuille de route pluriannuelle qui vise une introduction de CFG Bank à la bourse de Casablanca dans les 4 prochaines années.

SMI : le chiffre d'affaires en hausse de 3% à fin mars

Le chiffre d'affaires de la Société métallurgique d'Imiter (SMI) s'est établi à 179 millions de dirhams (MDH) à fin mars 2020, en hausse de 3% par rapport à une année auparavant, a annoncé l'entreprise. Cette progression est due notamment à la contribution de la production provenant de la nouvelle usine de traitement des rejets de la digue, a indiqué la filiale du Groupe Managem dans un communiqué sur ses résultats financiers au titre du premier trimestre 2020. Les investissements réalisés au 31 mars 2020 ont atteint 48 MDH, en baisse de 39 MDH par rapport à la même période de 2019, en raison de l'achèvement et démarrage du projet de traitement des haldes (rejets), a fait savoir le communiqué, notant que «dans ce contexte de crise sanitaire, SMI a pu maintenir ses efforts d'investissement d'exploration et de développement pour préparer les productions futures».

L'endettement net de la société s'est établi, quant à lui, à -22 MDH, en amélioration de 25 MDH par rapport à fin 2019, grâce aux efforts d'amélioration de la productivité et de rationalisation des charges.

«Dans ce contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, la société SMI à l'instar des filiales du Groupe Managem est fortement engagée afin de protéger la santé de l'ensemble de ses collaborateurs ainsi que celle de leur famille, tout en veillant, dans la mesure du possible, à la continuité de l'activité», a assuré la SMI, relevant qu'à date, son activité «se poursuit normalement».



Microdata : hausse de 23,9% du chiffre d'affaires au T1-2020

Le spécialiste des infrastructures informatiques Microdata a réalisé un chiffre d'affaires trimestriel de 218,8 millions de dirhams (MDH) au premier trimestre de l'année 2020, contre 176,7 MDH la même période de l'exercice précédent, en hausse de 23,9%.

Ces réalisations s'inscrivent dans la continuité des performances de haut niveau observées durant l'exercice 2019, dont le chiffre d'affaires annuel avait atteint un nouveau niveau historique, indique Microdata dans un communiqué sur ses résultats financiers au T1-2020.

L'encours de l'endettement financier a connu une très forte baisse de 55,4%, passant de 129,5 MDH au 31 mars 2019 à 57,8 MDH au T1-2020.

L'endettement financier au terme du premier trimestre 2020 est principalement composé des concours bancaires à court terme, précise la même source, notant que l'encours leasing représente 17,2% de l'endettement financier, alors que l'encours de l'emprunt à court et moyen terme (CMT) ne pèse que 6%. S'agissant des faits marquants l'activité au 31 mars 2020, Microdata relève que l'année commerciale 2020 s'amorce avec de très bonnes performances, résultat de la clôture d'un certain nombre de projets initiés à la fin de l'année 2019 et en début de l'année 2020, ainsi que du déploiement de plusieurs solutions d'infrastructure liées au télétravail en fin du T1-2020.

L'activité s'est également distinguée par



une structure financière améliorée grâce à un fort désendettement du groupe. Le fonds de roulement malgré l'expansion de l'activité commerciale, reste maîtrisé et n'est financé qu'en partie par les concours bancaires.

Maroc Leasing : le PNB recule à 65,58 MDH au premier trimestre

Le Produit net bancaire (PNB) de l'opérateur du crédit-bail, Maroc Leasing, s'est établi à 65,58 millions de dirhams (MDH) au premier trimestre 2020, marquant une baisse de 6,10%, en glissement annuel, sous l'effet de la baisse des premiers loyers majorés.

Le résultat net au T1-2020 a été de 9,33 MDH, contre 11,52 MDH à fin mars 2019, en baisse de 18,97% du fait de la constitution d'une provision pour risques généraux de 4,5 MDH, dans le cadre des premières mesures destinées à anticiper l'impact de la crise du Covid-19, indique un communiqué financier de Maroc Leasing. Sur la même période, la production de l'entreprise enregistre une progression de 5,05%, dans un marché en baisse de 13,64%, pour atteindre 635,77 MDH, contre 605,18 MDH, une année auparavant, précise le

communiqué, notant que l'encours financier affiche une baisse de 1,39% sous l'effet des rachats par anticipation.

L'endettement global s'est situé à fin mars 2020 à 9,99 MDH, en léger recul, sous l'effet de la baisse de l'endettement bancaire, conclut le communiqué.



Soumia El Anfassi, avocate au barreau de Casablanca

« Le législateur devrait insérer le télétravail pour une application claire et sans ambiguïtés »

« Adopté vers la mi-mars par plusieurs entreprises marocaines en réponses aux mesures de préventions liées à l'état d'urgence sanitaire, le télétravail s'est imposé comme la nouvelle norme de collaboration. L'objectif étant de réduire le rythme de contamination dû à la propagation rapide du Covid-19. Outre cette première nécessité, le télétravail a démontré son efficacité en termes de flexibilité et de productivité. D'ailleurs, certaines entreprises marocaines veulent adopter définitivement ce mode de travail. Toutefois, le télétravail n'est pas encore favorisé par les termes de la réforme du droit du travail. Comment réussir alors la mise en place du télétravail dans l'absence d'une réglementation? Et quels sont les avantages et inconvénients de ce nouveau mode de travail pour les entreprises et leurs collaborateurs? Les réponses de Soumia El Anfassi, avocate spécialisée en droit des affaires, droit du travail, droit bancaire, procédures de recouvrement et droit pénal des affaires. »

Propos recueillis par Kaoutar Khennach

Al Bayane : Covid-19 oblige, plusieurs entreprises ont demandé à leurs collaborateurs de travailler depuis chez eux. Y a-t-il une loi qui régit le télétravail ?

Soumia El Anfassi : Au Maroc, et plus précisément en matière de réglementation du travail marocaine, aucun texte de loi ne régit ou définit clairement le télétravail. Par ailleurs, la législation marocaine ne fait que « timidement » allusion au télétravail à travers les articles 2,4 et 8 du code du travail, introduisant la notion de travail à domicile. Toutefois, ces articles ne s'appliquent qu'aux métiers traditionnels (travail à façon, métiers artisanaux...). Contrairement à la législation marocaine, le législateur français avait instauré cette flexibilité et cette notion de télétravail d'une manière détaillée dans le code du travail français (ordonnance 2017-1387 du 22 septembre 2017 article 20).

Si le droit de travail ne définit pas encore le « télétravail », est-ce qu'un accord entre un salarié et son employeur est suffisant pour instaurer cette forme de collaboration?

La législation actuelle laisse la possibilité à l'employeur et au salarié de s'accorder sur les modes d'exécution du travail. Ainsi, l'employeur peut signer un accord avec le salarié pour instaurer le télétravail, mais celui-ci doit être accepté par le salarié et ne doit pas mettre en cause les avantages acquis par le contrat de travail initial.

« L'employeur peut signer un accord avec le salarié pour instaurer le télétravail, mais celui-ci doit être accepté par le salarié et ne doit pas mettre en cause les avantages acquis par le contrat de travail initial »

Aussi l'employeur doit consulter les délégués du personnel et les représentants syndicaux lorsqu'ils excitent. Dans la plupart des cas, les salariés sont réticents et refusent de signer cet avenant au contrat de travail surtout dans le cas où l'employeur décide de supprimer plusieurs avantages liés au salaire, tel que les primes de panier, de transport et de représentation. C'est pour cette raison que l'accord doit être bien négocié et accepté par les deux parties.

Y a-t-il des droits et obligations de l'employeur et du salarié qui méritent une attention particulière dans ce genre de situation ?

Dans le cas de la signature d'un accord, l'employeur doit respecter plusieurs obligations réglementaires et organisationnelles. Pour ce qui est des obligations réglementaires, il s'agit notamment des dispositions du décret 2-12-262 du 10 juillet 2012 fixant les règles d'hygiène applicables aux salariés travaillant à domicile ; les dispositions de l'article 24 du code du travail ; les dispositions concernant l'obligation de contracter une assurance contre les accidents du travail conformément à la loi 18.12 du 29 Décembre 2014 relative à la réparation des accidents du travail. Pour ce qui est des obligations organisationnelles, il faut noter que l'employeur doit s'assurer que le télétravail est effectué en respectant des mesures de sécurité renforcées pour garantir la sécurité des systèmes d'informations et des données traitées. Aussi, il doit également s'assurer de l'utilisation d'une application de visioconférence garantissant la confidentialité des communications et des informations à caractères personnels échangées. En contrepartie, plusieurs obligations incombent aux salariés.

D'ailleurs, le salarié doit se connecter seulement sur des réseaux de confiance et éviter les accès partagés avec des tiers. En cas d'utilisation d'un ordinateur personnel, le salarié doit s'assurer que son appareil est suffisamment sécurisé notamment avec l'usage d'un antivirus mise à jour. Il doit aussi avoir une utilisation responsable des équipements et accès professionnels notamment en cas d'utilisation de logiciel; renforcer au maximum son mot de passe d'accès à son ordinateur personnel afin de ne pas permettre à une personne étrangère d'accéder aux informations confidentielles de la société. De même, le salarié doit impérativement respecter les horaires du travail habituels ou les horaires convenus dans l'accord signé pour instaurer le télétravail. Concernant les droits des salariés dans le cas du recours à ce mode de travail, ces derniers en tant que télétravailleurs bénéficient des mêmes droits individuels et collectifs à savoir la santé et la sécurité au travail, le respect de la vie privée, l'accès à la formation ainsi qu'aux activités sociales de l'entreprise, aux informations syndicales et aux avantages sociaux.

Quels sont les avantages et inconvénients du télétravail pour les entreprises ?

Pour les entreprises, si le télétravail est un mode de travail qui crée beaucoup d'inconvénients, on ne peut pas nier qu'en contrepartie il offre plusieurs avantages. Ainsi, nous pouvons résumer les inconvénients dans le risque d'insécurité et de cybercriminalités (l'hameçonnage, le vol de données...); le suivi des heures du travail ainsi que le travail réellement effectué par le salarié de la part de l'employeur est une tâche difficile pour ce dernier, et ne peut le faire qu'en imposant un identifiant connexion qui peut détecter les personnes qui travaillent effectivement mais à condition d'en informer le salarié ; et l'impossibilité de contrôler tous les salariés en même temps et de prouver la faute grave émise par chaque salarié. En



revanche, le télétravail permet en premier lieu d'éviter tout risque de contamination notamment en cas de pandémie comme celle du Covid-19. Il permet aussi à l'employeur de

« Le télétravail peut être un bon moyen pour créer des postes d'emploi pour les personnes handicapées qui ne peuvent travailler que depuis leurs domiciles »

réduire les frais de loyer, d'électricité, de chauffage, de matériel. Par ailleurs, les salariés vont être plus productifs et plus concentrés puisque les distractions de la vie en bureau qui font perdre beaucoup de temps vont être évitées, et ils ne sont plus épuisés par le stress causé par les déplacements.

Enfin, le télétravail peut être un bon moyen pour créer des postes d'emploi pour les personnes handicapées qui ne peuvent travailler que depuis leurs domiciles.

Qu'en est-il pour les salariés ?

Pour le salarié, le télétravail lui permet de gagner une indépendance dans la mesure où il organise sa journée de travail librement surtout en présence d'une flexibilité des horaires dans la société, ce mode de travail permet également au salarié d'éviter le stress des déplacements quotidiens et de gagner plus de temps, et il lui permet aussi une liberté géographique. D'un autre côté, le télétravail

« ce mode de travail a un impact très positif sur l'environnement et doit s'inscrire dans les objectifs durables des entreprises »

tuer une charge de travail beaucoup plus élevée par à apport à leurs collègues durant des horaires inadmissibles (hors horaire normal) ce qui risque d'impacter réellement leur vie personnelle.

En tant qu'avocate, est-ce que vous plaidez pour l'instauration du « télétravail » dans la loi marocaine ? Si oui, pourquoi ?

A mon avis, le télétravail a beaucoup plus des avantages que des inconvénients comme expliqué ci-dessus que ce soit pour le salarié que pour l'employeur. D'autant plus que ce mode de travail a un impact très positif sur l'environnement et doit s'inscrire dans les objectifs durables des entreprises. Ceci dit, je pense que le législateur marocain devrait se rattraper et procéder à l'insertion des articles organisant ce mode de travail afin d'en permettre une application claire et sans ambiguïtés. Idéalement, le législateur pourra prévoir la possibilité de travailler en télétravail de manière partielle.

ROYAUME DU MAROC
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA LAGUNE DE MARCHICA

المملكة المغربية
شركة تنمية بحيرة مراكشكا البحر الأبيض المتوسط

MarchicaMed

AVIS D'APPEL D'OFFRES

SEANCE PUBLIQUE

Le Lundi 06 Juillet 2020, Il sera procédé dans les bureaux de la société Marchica Med à la cité d'Atalayoun, route Beni Ansar à Nador, à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offre ouverts sur offre de prix suivant :

Réf d'A00 et objet	Caution provisoire	Estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage	Date et heure limite de dépôt des plis	Date et heure d'ouverture des plis
07/A00/MARCHICA MED/2020 « TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE LA CONSTRUCTION DES VILLAS DE LA BAIE-TRANCHE 1.3» LOT UNIQUE PROVINCE DE NADOR	1 000 000,00 DH (Un million Dirhams)	95 404 796,66 DH TTC Quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre mille sept cent quatre-vingt-seize Dirhams et soixante-six centimes toutes taxes comprises	Lundi 06 Juillet 2020 à 10h00	Lundi 06 Juillet 2020 à 10h30

- Le dossier d'Appel d'Offres peut être téléchargé du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, ou bien retiré des bureaux de la société Marchica Med à la cité d'Atalayoun, route Beni Ansar, à Nador.
- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du Règlement relatif aux marchés publics de la société MARCHICA MED.
- Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement relatif aux Marchés de la société MARCHICA MED.
- Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau de la société Marchica Med, Bd Mohamed V à Nador ;
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la société Marchica Med, Bd Mohamed V à Nador ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
- Les soumissionnaires installés au Maroc doivent produire les certificats de qualification et de classification des entreprises BTP prévus par le règlement de consultation.
- Les entreprises étrangères doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Pour tout renseignement, contacter Mme Boujoudan : boujoudan@marichicamed.ma
Tel : +212 (0) 536 33 24 27 - Fax : 212 (0) 536 60 78 10



Déclarations d'élucidation

Face à un faux débat

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les événements de l'après covid19, aussi bien au niveau international qu'au niveau national. Comme toute personne intéressée et avertie, j'ai constaté le nombrilisme et l'égoïsme des pays européens, le désarroi et la volatilité des mesures apportées par les responsables politiques en matière de gestion de la crise de certains pays européens, en particulier la France.

■ Par Ghermaoui Mohamed

J'ai constaté la pertinence des choix stratégiques de la plupart des pays asiatiques dans la gestion de cette crise. Au niveau national, j'ai suivi avec beaucoup d'admiration la célérité et la fiabilité des décisions prises par les autorités nationales pour amortir et endiguer à terme cette avalanche sans précédent. Par ailleurs, certains événements demeurent incompréhensibles et nécessitent un débat clair, limpide et responsable. Ces événements concernent les débats qui se sont portés sur les bénéficiaires de la caisse de l'aide Covid19, face à des circonstances singulières et embarrassantes. L'ombrage et l'obscurcissement qui ont sévit ces événements ont causé beaucoup de mal et de peine à un segment important de notre société, qui sont les établissements scolaires privés. Dans cette déclaration, je vais essayer de soumettre à l'opinion nationale un ensemble d'éléments qui sont censés éclaircir la situation. Ces éléments sont exposés ci-dessous pour essayer de répondre à certaines questions qui ont été soumises à un ensemble de responsables aussi bien politiques qu'associatifs. Mais dont les réponses restent incomplètes et pas convaincantes.

Le débat est complètement faux; ils portent sur des éléments erronés et sur des bases tordues, et ils prennent des fausses pistes et c'est normal car le questionnement est faux. Voilà, quelques éléments qui peuvent ajuster et lisser la tendance comme prétendent les spécialistes des mathématiques appliquées.

1. A qui incombe la responsabilité du massacre que vit la grande majorité des établissements scolaires privés et plus particulièrement ceux de petite taille. Par sens de patriotisme et de responsabilité, tous ces établissements ont fermé leurs portes. Par sens de dévouement et de sacrifice tout le personnel enseignant s'est retroussé les manches pour assurer convenablement les cours à distance. Mais qui a pensé à payer ces gens ? Qui a pensé au refus des parents à payer les frais de scolarité ? Qui a pensé au désarroi qui frappe fort un ensemble d'établissements ? Etc.

La réponse est simple et rapide. Ce sont les instances qui nous représentent. En principe, il fallait que ces instances assument leur responsabilité en brandissant et agitant tout ce qu'il fallait pour défendre les intérêts de ces établissements, mais surtout pour sauver ceux qui vont souffrir le plus de cette situation catastrophique. À mon sens, il ne fallait accepter ces cours à distance qu'avec des conditions claires et précises. Il ne fallait accepter ces cours qu'avec

des engagements de la part du ministère de l'Éducation et du gouvernement. Il ne fallait accepter ces cours qu'après avoir expliqué les conséquences dramatiques auxquelles vont faire face certains établissements privés. Il ne fallait accepter ces cours qu'après avoir assuré à notre personnel une rémunération minimale qui permet de faire face à leur gestion quotidienne (confinement, mois du Ramadan, etc.). Nos instances représentatives ont raté la cloche, ou ont cédé volontairement compte tenu de certaines prérogatives politiques, ou elles manquent de vision stratégique ou tout simplement on est mal représenté. Franchement je suis incapable de vous livrer mon point de vue, mais dont je suis certain et convaincu, c'est qu'il fallait négocier cette transition ou plutôt cette transaction.

2. Qui devrait payer le personnel enseignant des établissements privés? Qui est responsable de la situation actuelle? on a trop chargé dans les débats la responsabilité, toute la responsabilité et rien que la responsabilité des responsables des établissements privés dans ce qui se passe. D'ailleurs on a fait prévaloir que le revers négatif de la médaille. Il est complètement faux et c'est un subterfuge non fondé d'endosser et d'incomber cette pesanture à ce secteur. Ce ne sont pas nous qui avons décidé la fermeture des classes, ce ne sont pas nous qui avons décidé les cours à distance, et ce ne sont même pas nous qui avons fait des appels répétés aux parents pour payer les frais de scolarité. Dans plusieurs interventions le ministre de l'Éducation a suppliée fermement, d'une part les parents à payer les frais de scolarité sous prétexte que les enseignants continuent à donner des cours à distance; chose qui n'a pas convaincu la majorité des parents. D'autre part, il a demandé aux responsables de ces établissements à être compréhensifs et souples avec les parents. Chose qu'on a écoutée et exécutée. Mieux encore, on est nombreux à avoir dispensé et acquitté les parents du paiement de ces frais. Les autres qui ont opté pour le paiement, se sont trouvés face à une situation ingérable, car plus de 80% des parents n'ont pas payé ou n'ont pas pu payer ces frais. Comment donc peut-on payer notre personnel face à cette réalité et c'est ça la réalité et il n'y a pas d'autres réalités. A votre avis qui donc devrait payer le personnel des établissements scolaires privés? Et là, on fait allusion surtout aux établissements de petite taille (petite et très petites entreprises). Le débat déclenché est donc complètement faux et infondé sur ce premier point.

3. Le deuxième point ou le deuxième questionnement. Rabita s'est-elle plantée ou c'est une erreur de rédaction ou plutôt c'est une erreur de célérité chronologique lorsqu'elle a, juste après la création de la caisse COVID19, sollicité du soutien. Cette question a suscité un débat complètement erroné par certains médias et intellectuels marocains.

Malheureusement, plusieurs responsables du bureau de la Rabita, notamment le président d'honneur et le secrétaire général, ont essayé de répondre à cette question mais sans pour autant arriver à convaincre la majorité des citoyens car il paraît qu'elle reste toujours chatouiller les bouts de certaines lèvres. Le problème, c'est que cette réaction du Rabita, jugée maladresse ou imprudence pour ne pas dire une bévue anachronique par pas de mal de citoyens, s'est extrapolée et s'est abattue sur nous. En plus Rabita n'a pas cessé d'expliquer que l'aide qu'elle a sollicité du fonds COVID19 était pour les enseignants des établissements scolaires de petites tailles et qui risquent très probablement de déposer le bilan dans les mois qui viennent. Personne ne semble être convaincu pourtant, c'est là encore la pure réalité.

4. Si on suppose que Rabita s'est trompée de stratégie ou plutôt de tactique (on ne fait que supposer), pourquoi cette intention perpétuelle de certains médias et de certains responsables politiques à véhiculer une mauvaise image du secteur de l'enseignement privé. Pourquoi on continue à nous accabler d'une allégation et d'une médisance sans fondements authentiques et convaincants. Ces maldonnnes, pour moi émanent d'un esprit malsain et non clean. Parce que même si Rabita s'est trompé (chose qui n'est pas avérée), c'est à elle d'assumer et d'expliquer les sous-bassements de ces propos. C'est à elle de rendre les comptes, mais surtout il ne faut pas généraliser les retombées de quoi que ce soit sur qui que ce soit. Le débat doit aller dans ce sens à mon avis et il faut rendre à César, ce qui lui appartient. D'autant plus, l'ensemble des établissements scolaires privés ne se logent pas à la même enseigne. 5. Rabita ne représente pas la totalité des structures des établissements scolaires privés. Du côté, ses prises de position n'engagent qu'elle-même. Alors que cet amalgame a régné dans tous les esprits et dans toutes les analyses. Dans une interview avec le secrétaire général du Rabita, un journaliste d'une chaîne de radio a posé cette question, la réponse a été éludée et esquivée. Mais tout de même, on ne peut pas reprocher à Rabita d'être toute seule à défendre le secteur. Certes à sa façon, on peut être d'accord ou pas, mais apparemment elle surfe toute seule sur les vagues. C'est normal qu'on ne cible qu'elle. Mais il ne faut surtout pas faire d'amalgame.

6. Le débat engagé a raté plusieurs aspects déterminants sur le plan méthodique et déontologique, il ne se reste que sur la dimension d'humilité intellectuelle. Essayons de nous focaliser sur un seul aspect. Dans presque tous les débats et les interventions des responsables politiques, on avait tendance à supposer que la structure des établissements scolaires privés était homogène et analogue. Cette approche a induit l'ensemble des citoyens à des fausses

interprétations et à des faux jugements. En agissant ainsi on a incité les gens à comprendre que tous les établissements ont sollicité l'aide du Covid19, on a incité les citoyens à comprendre que tous les établissements ont sollicité le paiement des frais de scolarités, on a incité les citoyens à comprendre que tous les établissements sont de grandes tailles et disposent de moyens colossaux. La réalité c'est que plus de 80% de ces établissements sont de très petites tailles, notamment les écoles maternelles et primaires. La réalité c'est qu'il y a des établissements qui ont dispensé les parents du paiement des frais de scolarité. Mais cette réalité s'est glissée sous silence et on est resté sur notre faim et sans armes pour expliquer et réexpliquer la réalité. Et c'est ça la réalité. Et il n'y a pas d'autres réalités.

7. Pourquoi les autres instances représentatives ne se sont pas manifestées? Rabita est la seule structure représentative du secteur de l'enseignement privé qui s'est manifestée amplement pour défendre les intérêts de ce secteur. Qu'on soit d'accord ou pas, ce n'est pas important, à mon sens. Mais on dirait qu'elle est la seule sur la scène. D'autres instances représentatives existent, Alitihad, la Fédération, l'Association, etc. La faute c'est qu'il ne se sont pas manifestés, ou très rarement. Est-ce une stratégie ou autre chose qu'on n'arrive pas à comprendre et à assimiler. D'ailleurs, je pense, qu'il était temps de se coordonner, de converger les stratégies et donner une image de maturité et de solidarité surtout dans des circonstances de souffrance et de confinement que nous vivons tous.

8. Enfin, j'invite tous ceux qui prétendent et assurent sans aucune argumentation appuyée que le secteur d'enseignement privé est cupide et corrompu et qui ont participé par conviction ou par ignorance à la propagation de cette assertion, à imaginer avec moi le scénario suivant. Après c'est à vous d'inférer sur les conclusions nécessaires pour votre jugement final, mais après avoir vraiment imaginer et surtout bien réfléchi. Imaginons qu'après la fermeture des établissements scolaires, toutes les instances représentatives de ce secteur n'ont pas été convaincues de l'efficacité et de la pertinence des cours à distance et du coup n'ont pas obtempéré aux consignes du Ministère de l'Éducation. C'est une question légitime et on a le plein droit de décider ce qu'il nous semble le plus bénéfique à nos élèves. Dans ce scénario, Mesdames et Messieurs, c'est l'état qui devrait payer l'entière rémunération de tout le personnel de ces établissements et pas seulement des aides dérisoires. car nous, on paie chaque mois la part de la CNSS de tout notre personnel et qui représentent presque 30% de notre masse salariale. On paie plusieurs impôts annuellement. On paie plusieurs assurances. etc. A vous d'en juger maintenant.

Coronavirus

Progression alarmante en Amérique latine, drapeaux en berne aux USA

La pandémie de coronavirus, qui a contaminé plus de cinq millions de personnes dans le monde, progresse avec une rapidité alarmante en Amérique latine, particulièrement au Brésil, où le seuil des 20.000 morts vient d'être franchi, mais aussi au Pérou, au Chili ou en Argentine.



Aux Etats-Unis, où plus de 94.000 personnes sont officiellement décédées à cause du virus, les drapeaux seront en berne de vendredi à dimanche pour honorer la mémoire des morts.

La Chine, où la maladie est apparue en décembre et que Washington accuse d'être responsable d'une «tuerie de masse mondiale», a proclamé vendredi avoir remporté «une réussite stratégique majeure» dans sa lutte contre le virus.

Alors que l'Europe, où le Covid-19 a tué plus de 170.000 personnes, progresse sur la voie d'une lente normalisation, l'Amérique latine enregistre une progression inexorable de la pandémie, avec de terribles conséquences prévisibles en termes d'économie et d'emploi.

Le Brésil a dépassé jeudi les 20.000 morts, après une hausse record de 1.188 décès au cours des dernières 24 heures, selon des données du ministère de la Santé qui y confirment l'accélération de la pandémie.

Avec 57% des morts déplorés sur le continent (35.000), le Brésil est de loin le pays le plus touché d'Amérique latine.

Le nombre de morts y a ainsi doublé en seulement 11 jours, selon les chiffres du ministère de la Santé. Dans les cimetières des grandes villes, comme Sao Paulo, les fossoyeurs accélèrent les cadences.

L'insistance du président Jair Bolsonaro pour le retour au travail et la relance de l'économie crée depuis le début de la crise sanitaire de fortes tensions avec les gouverneurs des Etats brésiliens. Mais jeudi, le président et les gouverneurs, réunis pour une visioconférence, ont baissé le ton et rapproché leurs positions.

Devant la progression rapide de la pandémie en Amérique du Sud, les présidents du Pérou, de la Colombie, du Chili et de l'Uruguay se sont entretenus en visioconférence des mesures à prendre pour faire face à la crise.

Un rapport de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal) et de l'Organisation internationale du travail (OIT)

dresse un tableau très sombre des conséquences de la crise sanitaire continentale.

La pandémie va créer 11,5 millions de chômeurs de plus en Amérique latine en 2020, selon ce rapport publié jeudi à Santiago. Et la contraction de l'économie de la région sera cette année de 5,3%, la pire depuis 1930.

L'un après l'autre, les pays de la région voient leurs bilans quotidiens augmenter.

Au Pérou, la plupart des hôpitaux de Lima sont au bord de la rupture, a fait savoir jeudi le Bureau du défenseur du peuple, chargé de veiller au respect des droits de l'Homme. «Les établissements de santé manquent d'équipements de biosécurité pour le personnel, de lits en réanimation, de respirateurs, d'oxygène, de tests, entre autres dispositifs et matériels médicaux», a annoncé cette institution.

Le Pérou, pays de 32 millions d'habitants, a enregistré près de 110.000 contaminations et plus de 3.100 décès.

«C'est comme un film d'horreur, l'intérieur de l'hôpital ressemble à un cimetière pour les cadavres, les patients meurent sur les chaises, dans les fauteuils roulants», a raconté à l'AFP Miguel Armas, infirmier à l'hôpital Hipolito Unanue de Lima.

Au Chili, 18 millions d'habitants et plus de 57.000 cas, les décès ont augmenté de 29% au cours des dernières 24 heures, passant à 589. Le ministre de la Santé Jaime Mañalich a comparé la crise sanitaire à une «énorme bataille».

Des habitants ont bravé le confinement ces derniers jours pour manifester et réclamer des aides alimentaires, tandis que l'apparition de l'épidémie a fait exploser le chômage et la faim dans les quartiers les plus pauvres.

L'Argentine enregistre elle aussi une forte augmentation des cas. Quelque 90% de ces infections se trouvent à Buenos Aires et dans sa populaire périphérie, un ensemble de 14 millions d'habitants. Le total des décès s'élève à 416.

Aux Etats-Unis, le bilan frôle à présent les 95.000 morts et les bilans quotidiens restent élevés - 1.255 morts en 24 heures selon le

comptage publié jeudi par l'université Johns Hopkins.

Le président Donald Trump a ordonné que les drapeaux flottant sur les bâtiments fédéraux et les monuments nationaux soient en berne pendant trois jours, de vendredi à dimanche, pour honorer la mémoire des morts.

Le secrétaire au Trésor, Steven Mnuchin, a déclaré que de nouveaux fonds de soutien à l'économie américaine seraient sans doute nécessaires d'ici quelques semaines, alors que près de 3.000 milliards de dollars ont déjà été débloqués par l'administration Trump et le Congrès depuis mars.

D'ores et déjà, dans la perspective de la relance de l'économie, les Etats américains ont renoncé aux mesures les plus restrictives de confinement. En Europe aussi, l'heure est à un déconfinement progressif, comme en France, en Italie ou en Espagne.

Les Italiens sortent prudemment de deux mois d'un strict enfermement, goûtant un peu de liberté retrouvée et avides de reprendre une vie sociale. Lundi, commerces, cafés et restaurants ont été autorisés à rouvrir.

La Serbie a annoncé jeudi la réouverture de ses frontières, fermées depuis le 15 mars.

En Russie, le PIB va se contracter de 9,5% au second trimestre, selon des estimations publiées jeudi. La fédération de Russie compte plus de 317.000 contaminés recensés et 3.099 morts selon les chiffres officiels.

La Chine, d'où est partie la pandémie qui a fait près de 330.000 morts dans le monde, a une nouvelle fois riposté aux critiques venant surtout des Etats-Unis qui l'accusent d'avoir tardé à réagir au début de l'épidémie.

Le Premier ministre Li Keqiang a déclaré vendredi que la Chine avait enregistré «une réussite stratégique majeure» dans son combat contre la maladie.

Dans son discours d'ouverture de la session annuelle du parlement, M. Li a toutefois souligné «la tâche immense» qu'il restait à accomplir face aux conséquences du virus sur l'économie chinoise. (AFP)

Le Chili entre la faim et la pandémie...

■ Nabil El Bousaadi

Pour endiguer la propagation du Covid-19 sur leur territoire, et notamment à Santiago, la capitale, où sont concentrés 80% des 46.000 personnes contaminées, les autorités chiliennes n'avaient pas d'autre choix que celui d'imposer aux habitants un nouveau «confinement» à partir du vendredi 15 mai après les avoir libéré à la fin du mois de mars quand le pays ne comptait qu'une centaine de contaminations et aucun décès. Mais, très mal accueillie par des chiliens qui étaient toujours dans l'attente de la réception des colis alimentaires promis alors qu'avant même cette pandémie, la capitale était en proie à une grogne sociale sans précédent à cause de la hausse qui, en Octobre dernier, avait affecté les prix des tickets de métro, cette décision donna lieu à de très violents affrontements avec les forces de l'ordre.

«C'est le retour des casseroles» pouvait-on lire à la Une d'«El Mostrador» après que les habitants d'El Bosque, un quartier pauvre du sud de la capitale chilienne manifestèrent leur colère en frappant sur des casseroles ; ce «concert» étant devenu, depuis les émeutes d'Octobre dernier, un moyen de protester contre le pouvoir.

Mais lundi les choses devinrent plus compliquées et les forces de l'ordre furent obligées de faire usage de bombes lacrymogènes pour contrecarrer les jets de pierres d'une population dont l'exaspération était à son comble du fait d'une absence de travail qui perdure depuis que, pour enrayer la propagation de la pandémie du Covid-19, les autorités chiliennes avaient déclenché l'alerte sanitaire le 7 février et ordonné, à ce titre, la fermeture des écoles et des entreprises ainsi que l'instauration d'un couvre-feu. Tous les hôpitaux avaient été mobilisés et des stocks de tests et de respirateurs furent constitués. Mais, en voyant qu'à fin mars, la propagation de la pandémie était contenue puisque seules 100 personnes avaient été contaminées et qu'aucune n'en était morte, le gouvernement chilien, persuadé que la pandémie était passée, commença alors à encourager la reprise de l'activité économique même si les autorités sanitaires étaient d'un autre avis. Erreur fatale car après une semaine, le nombre de contaminations a doublé et le reconfinement imposé de nouveau ; une situation qui irrite une population craignant de passer un hiver confinée avec la peur d'un côté et la faim de l'autre.

La municipalité d'El Bosque a, dans un communiqué, justifié le soulèvement des habitants de la capitale par la détérioration de leur «qualité de vie» et par le manque de considération de la part d'un pouvoir central qui ne leur a apporté aucune «mesure concrète» alors même qu'ils sont sans travail depuis plus d'un mois.

L'autre complication qui se profile à l'horizon a trait à l'arrivée prochaine de cet hiver austral qui, avec ses baisses de températures, va incontestablement provoquer une augmentation des maladies respiratoires, principalement dans les quartiers pauvres de cette agglomération de 7 millions d'habitants. Raison pour laquelle la brusque montée, la semaine dernière, des cas de Covid-19 et des maladies respiratoires classiques fait craindre le pire aux médecins chiliens qui redoutent un débordement du fait d'une arrivée massive des malades dans les hôpitaux.

«Les gens ont faim» titre un journal en ligne pour rappeler que le confinement n'est pas la solution car bien que le gouvernement avait promis de distribuer 2,5 millions de colis contenant des produits alimentaires et des produits de première nécessité, cette distribution n'a toujours pas eu lieu.

Qu'advient-il si l'aide alimentaire qu'attendent les chiliens n'est pas rapidement distribuée et que la pandémie du Covid-19 continue inexorablement sa progression ? Attendons pour voir...

Pékin célèbre sa « réussite » malgré le choc économique

La Chine a vanté vendredi une «réussite majeure» dans son combat contre le coronavirus, à l'ouverture de la grand-messe annuelle du régime communiste, où se dessine un tour de vis contre l'opposition démocratique à Hong Kong.

Premier pays touché par le Covid-19 mais aussi premier à s'en sortir, le géant asiatique est à présent confronté à la «tâche immense» de relancer son économie en pleine dépression mondiale, a reconnu le Premier ministre Li Keqiang, à l'ouverture de la session annuelle de l'Assemblée nationale populaire (ANP, le parlement chinois).

«Nous, fils et filles de la nation chinoise, sommes restés unis pendant une période infiniment difficile et avons élevé une Grande muraille de solidarité», s'est félicité M. Li, devant les quelque 3.000 députés réunis, visage masqué, au Palais du peuple à Pékin.

Dans un discours d'une heure, Li Keqiang a célébré «une réussite stratégique majeure» dans la lutte contre le nouveau coronavirus, apparu fin 2019 à Wuhan (centre).

«Nous avons obtenu une victoire décisive dans la défense de la province du Hubei et de sa capitale, Wuhan», mises en quarantaine pendant deux mois et demi, a affirmé le chef du gouvernement, semblant ignorer les critiques émises à l'étranger, particulièrement aux Etats-Unis, contre la responsabilité supposée de son pays dans l'apparition de l'épidémie.

«C'est l'incompétence de la Chine, et rien d'autre, qui a provoqué cette tuerie de masse mondiale», avait tonné mercredi le président américain Donald Trump.

Pour Li Keqiang, le succès remporté contre l'épidémie «s'est payé d'un prix élevé. C'est un prix qu'il fallait payer et qui en valait la peine», a-t-il dit, en référence au plongeon du produit intérieur brut au premier trimestre (-6,8%, une première dans l'histoire de la République populaire).

«La pression sur l'emploi a fortement augmenté», a-t-il reconnu. Signe de l'incertitude à laquelle le pays est confronté, M. Li s'est abstenu de fixer un objectif de croissance pour l'année en cours.

«Notre pays sera confronté à certains facteurs qui sont difficiles à prévoir», s'est-il justifié.

En réaction, le pays va laisser filer son déficit cette année à 3,6% du PIB (contre 2,8% l'an dernier).

Le Premier ministre a également annoncé l'émission d'un emprunt d'Etat pour un montant de 1.000 milliards de yuans, auquel s'ajoute un vaste plan d'investissement de 3.750 milliards de yuans (481 milliards d'euros).

Ces investissements seront notamment destinés au déploiement de la technologie 5G, appelée à révolutionner l'internet mobile, et à généraliser les véhicules à énergies nouvelles.

Dès jeudi soir, la question de Hong Kong s'est imposée à l'agenda: le parlement a annoncé qu'il allait se saisir d'une proposition de loi sur la «sécurité nationale» dans l'ancienne colonie britannique, secouée l'an dernier par un colossal mouvement de protestation.

L'opposition démocratique hongkongaise a vivement réagi ainsi que les Etats-Unis, qui ont mis en garde Pékin contre une loi «très déstabilisatrice».

L'article 23 de la «Loi fondamentale», qui sert depuis deux décennies de constitution au territoire, prévoit que la région se dote d'une loi interdisant «la trahison, la sécession, la sédition (et) la subversion».

Mais la clause n'a jamais été appliquée. Car une grande partie de la population hongkongaise y voit une menace pour ses libertés.

La dernière tentative de mise en oeuvre de l'article 23, en 2003, avait échoué face à des manifestations monstres dans les rues hongkongaises. Contournant une opposition prévisible au sein du Conseil législatif hongkongais, le parlement chinois devrait donc inclure la loi directement dans la mini-constitution du territoire, au risque de relancer les manifestations.

Le texte a été soumis vendredi pour approbation, selon l'agence de presse officielle Chine nouvelle.

A Pékin, la session 2020 du parlement se déroule dans des conditions très particulières sur fond de Covid-19.

L'épidémie a forcé les autorités, pour la première fois depuis l'ère maoïste, à reporter cette session plénière qui aurait dû s'ouvrir en mars. Et au lieu des deux semaines habituelles, la session ne durera que sept jours, jusqu'au 28 mai.

Elle se tient pratiquement à huis clos, la presse étant invitée à suivre l'essentiel des débats sur internet. Les rares journalistes autorisés à couvrir l'événement doivent le faire après test de dépistage du Covid-19 et mise à l'isolement dans l'attente du résultat.

Second tour des municipales

La France s'apprête à dévoiler sa décision

Au moment où les Français profitent du week-end de l'Ascension, conjurant la crainte d'un rebond épidémique, le gouvernement s'apprête à dire s'il organise ou non un second tour des municipales fin juin.



Sur la plage ou dans les parcs, la tentation est grande de vouloir profiter du soleil, oubliant le risque d'une nouvelle vague de coronavirus en raison des indicateurs sanitaires en constante amélioration depuis le début du déconfinement le 11 mai. Le bilan de l'épidémie s'établit jeudi à au moins 28.215 morts, avec 83 nouveaux décès enregistrés depuis la veille, selon la Direction générale de la santé. Le nombre de patients en réanimation, indicateur important de la pression sur le système hospitalier, a continué à décroître, avec 1.745 cas graves en réanimation, soit 49 de moins en 24 heures. Pour la première fois depuis le plus fort de la crise, la Nouvelle-Aquitaine - l'une des régions toutefois les moins touchées - ne compte aucun mort, a souligné l'Agence régionale de santé. «Il fait beau dehors, on sait que c'est très compliqué et la tentation est forte après des semaines de confinement», a reconnu Olivier Véran, qui constatait déjà mercredi une «accélération» des «regroupements» à la veille du «pont» de l'Ascension. En Méditerranée notamment, plages et plans d'eau ont continué à rouvrir, le plus souvent en «mode dynamique»: pas question de s'asseoir ou de faire des châteaux de sable, encore moins de s'allonger pour bronzer. En Occitanie, des dizaines de lacs et plans d'eau, notamment dans le massif pyrénéen, ont été rouverts au public pour la promenade, la pêche et quelques activités nautiques. Baignade et pique-nique restent interdits, comme les groupes de plus de 10 personnes. Il existe toutefois des exceptions: à La

Grande-Motte, il est possible de bronzer, à condition d'avoir réservé à l'avance son emplacement, délimité par des cordes. Idem à Leucate, où l'on peut s'étendre sur la plage pendant deux heures, avec une distance de cinq mètres entre chaque groupe. «On souhaitait expérimenter un système permettant le bain de soleil en toute sécurité, sur 400 mètres de plage», explique le maire Michel Py. A Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), la mairie a rendu le port du masque obligatoire de 11H00 à 18H00 dans certaines rues très commerçantes. Des policiers municipaux patrouillaient pour s'en assurer, et un crieur de rue déguisé en corsaire rappelait les règles de distanciation. Dans ce climat où les risques sanitaires ne sont pas entièrement levés, le Premier ministre Edouard Philippe devrait prendre une décision concernant la tenue ou non du second tour des élections municipales, après avoir échoué à recueillir un consensus politique sur la date. Ce second tour pourrait avoir lieu le 28 juin dans les 5.000 communes où le premier tour n'a pas été décisif, selon des sources gouvernementales citées jeudi soir par divers médias, dont BFMTV, France Info et le Parisien. Le conseil scientifique chargé d'éclairer le gouvernement sur le sujet a émis un avis prudent et préconisé de procéder à une nouvelle évaluation épidémiologique 15 jours avant la date du scrutin, quelle qu'elle soit. M. Philippe doit remettre vendredi, voire samedi matin, un rapport au Parlement dans lequel figurera a minima «une option privilé-

giée», avait déclaré auparavant son entourage. Chacun craint en réalité un regain de l'épidémie juste avant le scrutin. Et dans ce contexte incertain, personne ne veut donner franchement son aval à une décision qui paraîtrait a posteriori inconsciente. Mardi, un sondage sur la tenue du 2e tour fin juin a été présenté par M. Philippe lors du petit-déjeuner de la majorité, selon un participant. Verdict: 49% pour, 49% contre, 2% «ne sait pas». La tenue de ce second tour va permettre au gouvernement de se concentrer sur la situation économique qui a fortement souffert du confinement et de la crise sanitaire. Il a promis 18 milliards d'euros pour aider le secteur du tourisme. Le secteur des transports devrait également y laisser des plumes: le constructeur automobile Renault doit dévoiler le 29 mai les contours d'un vaste plan d'économies de deux milliards d'euros. La firme au losange «joue sa survie», a déclaré jeudi soir au Figaro le ministre de l'Économie Bruno Le Maire, qui attend «des engagements» de la part du groupe sur le maintien en France de certaines activités. Edouard Philippe a assuré que le gouvernement présenterait la semaine prochaine un plan pour le secteur automobile. Et qu'il serait «intransigent sur la préservation des sites (en) France». Bruno Le Maire a également souhaité que les règles de discipline budgétaire entre membres de l'Union européenne, suspendues pour 2020 face à la crise du Covid-19, soient maintenues l'année prochaine. (AFP)

Accusant Moscou de le violer

Trump dénonce le traité « Ciel ouvert »

Donald Trump a annoncé jeudi le retrait américain du traité «Ciel ouvert» (Open Skies en anglais) qui permet de vérifier les mouvements militaires et les mesures de limitation des armements des pays signataires, accusant la Russie de le violer. C'est le troisième accord international dont le président américain décide de retirer les États-Unis, après le traité sur le programme nucléaire iranien, dénoncé en 2018 et le traité INF sur les missiles terrestres de moyenne portée, abandonné en 2019. «La Russie n'a pas respecté le traité», a déclaré le président américain à la presse dans les jardins de la Maison Blanche. «Donc tant qu'ils ne le respecteront pas, nous nous retirons», a-t-il ajouté, confirmant ainsi des informations du New York Times. Trump n'a pas fermé la porte à une négociation de ce traité signé par 34 pays et entré en vigueur en 2002. «Je pense que ce qui va se passer, c'est que nous allons nous retirer et ils vont revenir et demander à négocier un accord», a-t-il dit. Dans un communiqué, le chef de la diplomatie Mike Pompeo a précisé que Washington informerait officiellement les signataires du Traité de leur décision vendredi, ce qui ouvrira une période de six mois avant le retrait définitif des États-Unis de cet accord. Moscou a déploré la décision américaine. «Le retrait des États-Unis de ce traité signifie non seulement un coup porté au fondement de la sécurité européenne mais aussi aux instruments de la sécurité militaire existants et aux intérêts essentiels de sécurité des alliés mêmes des États-Unis», a déclaré le vice-ministre russe des Affaires étrangères Alexandre Grouchkov, cité par les agences russes. «Rien n'empêchait de continuer à discuter de ces questions techniques que les États-Unis présentent aujourd'hui comme de prétendues violations de la part de la Russie», a-t-il ajouté, accusant Washington d'avoir sabordé l'instrument qui a servi les intérêts du maintien de la paix et de la sécurité en Europe au cours des 20 dernières années. Parmi les violations dénoncées par Washington, un porte-parole du Pentagone, Jonathan Hoffman, a cité une interdiction aux avions alliés de s'approcher de plus de 500 km de l'enclave russe de Kaliningrad, située entre la Lituanie et la Pologne, et de dépasser de 10 km la frontière entre la Russie et la Géorgie. «Nous remplissons nos obligations prévues par traité mais en cette époque de concurrence entre grandes puissances, nous cherchons à obtenir des accords qui bénéficient à toutes les parties et dont tous les signataires respectent leurs obligations», a ajouté M. Hoffman au cours d'un point de presse. L'Otan dont les États-membres sont signataires du traité Open Skies, tiendra vendredi une réunion d'urgence sur ce sujet. De son côté, l'émissaire américain pour les négociations sur le contrôle des armements a indiqué qu'il allait rencontrer prochainement son homologue russe, le vice-ministre des Affaires étrangères Sergueï Riabkov, pour discuter notamment de l'inclusion de la Chine dans les prochaines négociations de désarmement, une demande de longue date de l'administration Trump. La date n'a pas été fixée mais «nous avons déjà décidé du lieu», a-t-il précisé. L'administration du président Donald Trump n'a pour le moment pris aucun engagement de renouveler le traité russo-américain New Start conclu en 2010, qui vient à expiration début 2021 et qui est considéré comme le dernier accord nucléaire encore en vigueur, contenant les arsenaux des deux pays en dessous de leurs sommets de la Guerre froide. L'opposition démocrate a dénoncé «une giflette pour nos alliés en Europe». «Cette décision affaiblit notre sécurité nationale isole les États-Unis puisque le traité va se poursuivre sans nous et abandonne un outil utile pour surveiller la Russie», ont ajouté deux élus influents en charge du budget de la Défense, Adam Smith et Jim Cooper dans un communiqué commun. (AFP)

L'Inde et le Bangladesh ramassent les débris du cyclone Amphan

Des centaines de villages inondés, des cultures perdues et des maisons détruites par dizaines de milliers: le passage du cyclone Amphan a laissé jeudi des scènes de «dévastation inouïe» en Inde et au Bangladesh où il a fait au moins 95 morts, selon un dernier bilan. Le bureau des Nations unies au Bangladesh a évalué à 10 millions le nombre de personnes affectées et quelque 500.000 se retrouvent sans logis. Malgré les dégâts considérables causés mercredi par le cyclone, le plus puissant à se former dans le golfe du Bengale au XXIe siècle, les pertes de vies humaines semblent avoir été contenues. Jusqu'à une époque récente, les cyclones les plus violents faisaient parfois des milliers de morts dans cette région du monde. L'Inde a recensé 72 morts dans l'État du Bengale occidental et le Bangladesh a fait état de 23 personnes décédées sur son territoire, selon des bilans officiels encore provisoires jeudi. Rompues à la gestion de cyclones et bénéficiant de systèmes de surveillance météorologique efficaces, les deux nations d'Asie du Sud avaient évacué à titre préventif plus de trois millions de personnes dans des

abris. Le Premier ministre indien Narendra Modi doit se rendre compte sur place des dégâts vendredi au Bengale occidental et dans l'État d'Odisha. «Tout sera fait pour aider les sinistrés», a-t-il déclaré sur twitter. Dans la ville indienne de Calcutta, l'eau stagnait jeudi dans des rues inondées. Des arbres et poteaux tombés à terre bloquaient parfois le passage, les services d'internet et de téléphonie mobile restaient perturbés. Lorsque le cyclone a battu pendant près de six heures mercredi soir la métropole de 15 millions d'habitants, «c'était terrifiant et nous avons cru que notre fin était arrivée», a relaté à l'AFP Susanta De, un employé de banque de 40 ans. «Il n'y avait que le hurlement du vent et les bruits de vitres brisées», a-t-il décrit, «chaque seconde semblait durer une heure». Apparu ce week-end au large de l'Inde, Amphan (se prononce «um-pun») a touché terre mercredi en fin de journée au sud de Calcutta, accompagné de vents autour de 165 km/h et de pluies diluviennes. Dans la ville bangladaise de Buri Goalini, l'une des plus touchées, «le cyclone n'a pas tué de gens, mais il a détruit nos moyens



de subsistance», a déclaré à l'AFP Bhabotsh Kumar Mondal. Ce responsable de la municipalité décrit «un sillage de dévastation inouïe». Même constat de l'autre côté de la frontière, en Inde: «je n'ai jamais vu un désastre de cette magnitude», a confié à la presse Mamata Banerjee, la ministre en chef du Bengale occidental. En abattant des poteaux électriques, sectionnant des câbles et détruisant des transformateurs, le cyclone a entraîné des coupures d'électricité pour 15 millions de

Bangladais. Jeudi matin, 10 millions d'entre eux étaient toujours privés de courant. Une onde de tempête - brusque montée des eaux engendrée par le cyclone - parfois haute de quatre mètres a submergé une partie du littoral et fait déferler des flots d'eau salée dans les villages. Dans le village bangladais de Purba Durgabati, des centaines d'habitants ont bataillé toute la nuit contre les éléments pour essayer de consolider la digue protégeant leur localité. Mais la montée de la

rivière l'a pulvérisée sur près de deux kilomètres et inondé 600 foyers. «Ma maison est sous l'eau. Mon élevage de crevettes a disparu. Je ne sais pas comment je vais survivre», a déploré Omar Faruq, un résident de 28 ans. Jeudi, le cyclone Amphan a faibli dans sa progression vers le nord, au point d'être rétrogradé en simple dépression tropicale. Il avait atteint lundi la catégorie 4 sur 5 sur l'échelle de Saffir-Simpson, avec des vents de 200 à 240 km/h. Il s'agit du plus puissant cyclone à être né dans le golfe du Bengale depuis 1999. Cette année-là, un cyclone avait entraîné la mort de 10.000 personnes dans l'Odisha (Inde). Les pays de la région ont retenu les leçons des cyclones dévastateurs des décennies précédentes: ils ont construit des milliers d'abris pour la population et mis en place des politiques d'évacuation rapide. La pandémie de coronavirus a cependant foncièrement compliqué leur tâche cette année. Pour éviter la propagation du virus, les autorités avaient appelé les déplacés à respecter la distanciation physique dans les refuges et à porter des masques. Dans la pratique, ces mesures de précaution ont cependant été peu respectées, ont constaté des journalistes de l'AFP.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 06/2020**

Le 22 JUIN 2020, à 09 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant la RP 1729 au douar AIT HASSOUN sur une longueur de 1,00 km à CT TAZEMOURTE, Province de Taroudannt, dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales dans le milieu rural -VOLET INDH-.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 26.000,00 Dhs (Vingt six mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1.743.775,20) Un million sept cent quarante trois mille sept cent soixante quinze dirhams vingt centimes (T.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Classe minimale : Classe 3
Qualifications exigées : B1, B3 et B5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 07/2020**

Le 22 JUIN 2020 à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au Secrétariat Général de la province de Taroudannt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant les douars Ait saadouch, Ait youssef et Ait licher et la RP 1729 sur une longueur de 11,5 km à CT Bounrar, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (128.000,00) Cent vingt huit mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de : (8.547.277,44) Huit millions cinq cent quarante sept mille deux cent soixante dix sept dirhams quarante quatre centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Classe minimale : Classe 3
Qualifications exigées : B1, B3 et B5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 08/2020**

Le 22 JUIN 2020 à 11 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au Secrétariat Général de la province de Taroudannt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant la RP 1735 et douar Ait Soual-Tamarout sur une longueur de 3,60 km à CT OUNEINE, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (47.000,00) Quarante sept mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de : (3.106.401,00) Trois millions cent six mille quatre cent un dirhams. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Classe minimale : Classe 3
Qualifications exigées : B1, B3 et B5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (280.000,00 Dhs) Deux cent quatre vingt mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (18.548.635,20) Dix-huit millions cinq cent quarante huit mille six cent trente cinq dirhams, et vingt centimes, T.T.C.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 09/2020**

Le 22 JUIN 2020 à 12 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au Secrétariat Général de la province de Taroudannt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant la RP 1739 aux douars Ait Sliman sur une longueur de 11,7 km à CT ASKAOUENE, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (168.000,00) Cent soixante huit mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est de : (11.199.238,80) Onze millions cent quatre vingt dix neuf mille deux cent trente huit dirhams quatre vingt centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles : 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Classe minimale : Classe 2
Qualifications exigées : B1, B3 et B5 Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 10/2020**

Le 19/06/2020 à 09 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction du corps de chaussée de la liaison routière reliant la RR106 et Souk Hed Imaouen, sur une longueur de 6 km, à la C.T IMAOUENE, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (50.000,00 Dhs) Cinquante mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (3.286.838,40) Trois millions deux cent quatre-vingt six mille huit cent trente huit dirhams, et quarante centimes, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents

doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Qualifications demandées : B5
Classe demandée : Classe 3

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 11/2020**

Le 19/06/2020 à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant Souk Tlat Nihit et le centre de la C.T IMINTAYARTE, sur une longueur de 13 km à la C.T IMINTAYARTE, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (280.000,00 Dhs) Deux cent quatre vingt mille dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (18.548.635,20) Dix-huit millions cinq cent quarante huit mille six cent trente cinq dirhams, et vingt centimes, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Qualifications demandées : B1, B3, B5
Classe demandée : Classe 2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 12/2020**

Le 23 JUIN 2020, à 10 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant douar LAMNIZLA (PK 14 RP 1713) et douar IZEROUALEN, sur une longueur de 16 km à C.T LAMNIZLA-ARGANA, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (900,00) neuf cent dirhams. L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (60.000,00) soixante mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément – domaine d'activité : D14 - délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Qualifications demandées : B1-B3-B5
Classe demandée : Classe 2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 13/2020**

Le 19/06/2020 à 12 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Travaux de construction de la liaison routière reliant Douar Talat Imloul et Douar Tizzirt, sur une longueur de 10 km à la C.T IMILMAISS, Province de Taroudannt, Dans le cadre du fonds de développement rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés, au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (260.000,00 Dhs) Deux cent soixante mille dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (17.030.472,00) Dix-sept millions trente mille quatre cent soixante douze dirhams, T.T.C.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés, au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport :
Secteur : B
Qualifications demandées : B1-B3-B5
Classe demandée : Classe 2

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 25/2020**

Le 23 JUIN 2020 à 12 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion de Mr. le secrétaire Général de la province de Taroudannt, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Réalisation des études techniques et suivi des travaux de construction d'une école primaire au centre de la CT Sidi Moussa Lhamri, province de Taroudannt, dans le cadre du Fonds de Développement Rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (900,00) neuf cent dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (60.000,00) soixante mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au siège du secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément – domaine d'activité : D14 - délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 24/2020**

Le 23 JUIN 2020, à 11 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion de Mr. le secrétaire Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Réalisation des études techniques et suivi des travaux de construction d'une école primaire au douar LKROUNE à CT El kouadia Lbida, province de Taroudant, dans le cadre du Fonds de Développement Rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (900,00) neuf cent dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (60.000,00) soixante mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au siège du secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément – domaine d'activité : D14 - délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 25/2020**

Le 23 JUIN 2020 à 12 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion de Mr. le secrétaire Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Réalisation des études techniques et suivi des travaux de construction d'une école primaire au centre de la CT Sidi Moussa Lhamri, province de Taroudannt, dans le cadre du Fonds de Développement Rural (FDR).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma. Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de (900,00) neuf cent dirhams.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (60.000,00) soixante mille dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au siège du secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les bureaux d'études installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément – domaine d'activité : D14 - délivrée par le ministère de l'équipement et du transport.

Les bureaux d'études non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Taroudannt
Secrétariat général
S.M.
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 26/2020**

Le 23 JUIN 2020, à 09 heures. Il sera procédé, dans la salle de réunion au secrétariat Général de la province de Taroudannt à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour : Alimentation en eau potable des douars Tafzalat, Ait Saïd et Ait Izzi relevant de la CT TINDINE dans la province de Taroudannt, dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales en milieu rural (Volet INDH).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 dhs (Trente mille dirhams). L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de (1.882.471,20) Un million huit cent quatre vingt deux mille quatre cent soixante et onze dirhams vingt centimes (T.T.C).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme du portail national des marchés publics;
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au secrétariat général de la province de Taroudannt;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les entreprises installées au Maroc doivent fournir un certificat de qualification et de classification délivrée par le ministère de l'équipement et du transport tel que cité ci-dessous, ou sa copie certifiée conforme à l'originale :
Secteur : C
Classe minimal : C1
Qualifications exigées : 4

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de la consultation. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

**Royaume du Maroc
Ministère de La Justice
Sous-Direction Régionale
de Settat
Avis d'appel d'offres ouvert
N° 08/2020**

Le présent appel d'offres est réservé à la petite et moyenne entreprise.

Le 22/06/2020 à 10H 30 il sera procédé, dans le bureau du Sous Directeur Régional de la Circonscription de la Cour d'Appel de Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Prestations D'entretien Des Espaces Verts Aux Tribunaux De La Circonscription judiciaire auprès de La Cour D'Appel De Settat – Marché reconductible province de Settat.

Marché alloti en 2 lots :
Lot 3 : Prestations D'entretien Des Espaces Verts au tribunal de première instance et tribunal de famille de Ben Ahmed.
Lot 4 : Prestations D'entretien Des Espaces Verts au centre de juge résident d'Elbrouj.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics au sein de la Sous Direction Régionale près la Cour d'Appel de Settat demeurant à Quartier administratif; siège du tribunal de famille Settat, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :
Lot N° 3 - Montant en lettres Dhs : Trois Mille - Montant en chiffres Dhs : 3000,00
Lot N° 4 - Montant en lettres Dhs : Trois Mille - Montant en chiffres Dhs : 3000,00

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :
Lot N° 3 - Montant en lettres TTC : Cent Cinquante et Un Mille Huit Cent Trente Six - Montant en chiffres TTC : 151 836,00
Lot N° 4 - Montant en lettres TTC : Cent Trent et Un Mille Cinq Cent Trente neuf Dhs et 20 cts - Montant en chiffres TTC : 131 539,20.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 34 et 148 du décret 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Sous Directeur Régional près la Cour d'Appel de Settat ; demeurant à Quartier administratif; siège du tribunal de famille Settat.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- *Soit présentés par voie électronique selon les prescriptions de l'arrêté du ministre de l'Economie et des Finances n° 20-14 du 04 Septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation. Et le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.

Er le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.

Er le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.

Er le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.

Er le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.

Er le mode d'évaluation des offres d'appels d'offres sera exécuté suivant le règlement de consultation et spécialement l'article 08 de ce dernier.</

Italie: le retour de l'apéro en terrasse inquiète les autorités

Après la fin du confinement et un beau soleil de printemps, les Italiens reviennent inévitablement au spritz entre amis et aux apéros en terrasse, suscitant l'inquiétude des autorités sur une possible résurgence de l'épidémie de nouveau coronavirus. «Ce n'est pas le moment pour la fête ou la +movida+», a prévenu le Premier ministre Giuseppe Conte.

«Pendant la phase actuelle, il est plus que jamais nécessaire de respecter les distances de sécurité et de porter des masques quand cela s'impose», a souligné M. Conte.

Après une épidémie meurtrière qui a fait plus de 32.000 morts, a traumatisé la population et mis l'économie à genoux, la péninsule se déconfinait progressivement depuis le 4 mai. Les Italiens sortent prudemment de deux mois d'un strict enfermement, goûtant un peu de liberté retrouvée et avides de reprendre une vie sociale. Lundi, commerces, cafés et restaurants ont été autorisés à rouvrir.

Dans toute la péninsule, de Turin (Nord) à Palerme (Sud) en passant par Bari (Sud), de nombreux jeunes et fêtards ont réinvesti, verre à la main, les terrasses ombragées et places pavées à fontaine qui font le charme du pays.

Les médias locaux reprennent en boucle des images diffusées sur les réseaux sociaux de ces rassemblements festifs nocturnes.

«Phase 2 (du déconfinement): la vie nocturne reprend, des foules de jeunes sans masque pendant l'apéritif», observait jeudi le quotidien La Repubblica.

A Padoue, en Vénétie, ces photos de dizaines de jeunes côte-à-côte, trinquant sans masque sur le nez ont suscité l'ire du président de la région, Luca Zaia.

«Dans dix jours, on risque vraiment de voir les taux d'infection remonter. Si c'est le cas, je fermerai tous les bars, restaurants et plages, et il faudra se cloîtrer de nouveau», a tonné M. Zaia.

«Personne ne veut bannir les spritz, mais je demande



d'éviter les rassemblements et de porter des masques, au moins jusqu'au 2 juin», a-t-il souligné.

Dimanche dernier, veille de la réouverture des bars et cafés, le maire de Bergame, longtemps l'épicentre de la pandémie dans le Nord du pays, s'alarmait déjà de «tous ces gens qui ne prennent pas les précautions nécessaires» en ville et dans les lieux publics.

«Ca me rend fou! Des centaines de morts dans notre ville, ce n'est pas assez? Va-t-on se retrouver dans la même galère d'ici un mois?», fustigeait Giorgio Gori

sur sa page Facebook.

Pour éviter aux clients de s'agglutiner dans l'exiguïté des bars et restaurants, les autorités ont tenté de favoriser la consommation à l'air libre en supprimant la taxe sur les terrasses.

«En échange, nous leur demandons (aux patrons de bars et restaurants) de faire un effort pour éviter les rassemblements et assurer la sécurité des consommateurs, comme de leurs employés», explique M. Gori.

Des policiers et carabinieri sont souvent présents

autour de ces lieux de rassemblement. Mais leur présence semble peu dissuasive, malgré des amendes allant de 400 jusqu'à 3.000 euros.

La chef de la police de Padoue, Isabella Fusiello, a mis en garde : «les propriétaires des établissements concernés sont aussi responsables, car l'urgence liée au covid-19 est loin d'être terminée», a-t-elle déclaré au journal La Stampa, évoquant de possibles révocations de licences.

Le maire de Bari, Antonio Decaro, a quant à lui suggéré d'offrir un masque à chaque verre ou cocktail commandé.

Les clients «ont le masque, mais ils ne le portent pas. C'est difficile de boire et de parler avec ça», explique en haussant les épaules le propriétaire du Bar del Cinque, dans le quartier romain de Trastevere, où jeunes et étudiants adorent venir boire en soirée.

«Ils cherchent surtout à socialiser, à retrouver des amis». Le confinement maintenant terminé, «c'est le moment de la liberté», explique-t-il à l'AFP.

Dans la soirée justement, ce même quartier de Trastevere connaissait une certaine affluence, mais relativement ordonnée, a constaté une journaliste de l'AFP.

Des étudiants, mais aussi des Italiens de toutes les générations, dont des familles avec enfants, sont venus discuter, se rencontrer, sous le regard de carabinieri expliquant parfois aux propriétaires des débits de boissons les dispositions à prendre pour éviter les rapprochements.

«Les gens ne portent pas toujours des masques et ils ne nous obéissent pas. Que pouvons-nous faire?», expliquait Amanet, un serveur égyptien, son masque collé sur le nez.

Sur la place Trilussa, l'élégant restaurant Enoteca Ferrara a disposé à distance cinq petites tables sur le pavé pour l'apéritif et éviter ainsi les groupes trop collés.

«J'aimerais que le Trastevere soit toujours aussi ordonné», sourit Elena, 45 ans, en dégustant un vin de marque, assise à plus d'un mètre de ses trois amis.

Jeux & Services

AL BAYANE

DOSSIER DE PRESSE:
311/ 1972
ISSN: 024679

Président
du Directoire & Directeur
de la publication :
MAHTAT RAKAS

Rédacteur en chef :
Najib AMRANI

RÉDACTION :
Rachid Lebchir - Belkassam
Amenzou - Khalid Darfah -
Mbarek Tafsi - Mohamed Younes
- Abdelaziz Ouadrhiri - Fairouz
El Mouden - Mohamed
Nait Youssef - Omayma Khtib -
- Kaoutar Khennach - Aïmen
Bouzougaghe - Romuald Djabioh -
- Oussama Zidouhia -

E.mail: albayane@albayane.press.ma
TEL: 0522.46.76.76
(LIGNES GROUPÉES)

DIRECTEUR ARTISTIQUE :
Nasser JIBREEL

SERVICE TECHNIQUE :
Rahal M'hamed - Abderrahim
Attaf - Fatima Adnali - Safaa
Amzil - Abderrazak Boukhies -
Issam Matâame - Amina Belhaouzi

RESPONSABLE INFORMATIQUE :
Hassan AMMERTI

REPORTERS PHOTOGRAPHES :
Akil Ahmed Macao
Rédouane Moussa

DIRECTEUR
ADMINISTRATIF ET FINANCIER:
(Membre du Directoire)
Mohamed BOURAOUI

RESPONSABLE COMMERCIALE
Meryem ALOUTA 0522467667

ASSISTANTE COMMERCIALE :
Maria GHICHA 0522467660
E.mail : pub@albayane.press.ma

ANNONCES ADMINISTRATIVES :
Lemseffer Fatima 0522467662
E.mail : fatima@albayane.press.ma

Zahra Bory 0522467663
E.mail : zohra@bayanealoume.press.ma

ANNONCES LÉGALES :
Latifa RACHKI 0522467661
E.mail : annonces@albayane.press.ma

DIRECTION
COMMERCIALE & MARKETING
28 - 30 Rue Benzerte
- La Gironde - Casablanca

TEL : 0522.46.76.76 (L-G)
FAX : 0522.30 31 92
Site : www.albayane.press.ma

BUREAU DE RABAT
10, Rue Gabès,
Appt : 7, 3ème Etage
TÉL. FAX: 0537206553

IMPRIMERIE & REDACTION:
28 - 30, Rue Benzerte La Gironde
- Casablanca -
Tel-Fax : 0522.44.75.43

S O L U T I O N

S	M	D	B	O	F				
D	O	M	I	N	O	P	A	R	A
R	E	L	A	X	A	T	I	O	N
V	O	L	A	S	R	A	D	I	N
S	E	P	A	R	E	A	S	E	
V	I	R	I	L	I	T	E	S	E
T	D	E	C	E	L	E	E		
P	E	L	E	A	S	I	L	E	S
I	R	A	N	M	A	S	O		
O	P	A	Y	E	M	E	N	U	
R	I	M	A	O	S	C	A	R	
L	O	S	A	N	G	E	E	P	I
M	O	R	T	E	L	S	L	A	
L	E	N	T	S	L	O	G	A	N
N	E	N	T	E	T	A	N	T	
R	E	P	L	I	E	T	R	I	E
R	U	E	E	T	E	S	T	S	

N° 4250

MOTS CROISES

GRILLE N° 4251 Par Sid Ali

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT : I- Il fait de basses flatteries - II- Qui peut être contestée - III- Fleuve - Bord - Noeud près de Dijon - IV- Repassa à la machine - Baudet - V- Os - Nom usuel de la grande lavande - VI- Début d'itinéraire - Série de zigzags - VII- Le quartz et l'opale en font partie - Eclaté - VIII- Chère - IX- Début de glacier - Élément radioactif - X- Nazis - Soeurs anglaises.

VERTICALEMENT : 1- Epanouissements - 2- Elles s'adonnent aux plaisirs charnels sans retenue - 3- Astate - Largeur d'étoffe - Monnaie - 4- Se disent des mouvements circulaires - 5- Partie de projectile - Démonstratif - 6- Assembla - A eux - 7- Sortie - Tamisât - 8- D'avoir - Cap en désordre - Ville du Nigeria - 9- Relatif à une fabrique - Métal précieux - 10- En chirurgie - Coupures de portions d'organe.

GRILLE N° 4251 MOTS FLÉCHÉS Par Sid Ali

Prend tout pour lui	Troisièmement	Européens	A la mode	Parties de chaussures	Située
Révoltantes	Fleurs de boutonnière	Début de série	Perroquet coloré	Marque à même la peau	
Encercler				Pote	
Est au courant				Homme paille	
		Interceptes			
Courbas		Vu			
Allure de cheval			L'acteur l'apprend		
			Véhicule réuni à une moto		
			Bien isolé		Méprisable
			Oui russe		
Après DO		Publiées			
Bruit de moteur		Naturel			
				A lui	
				Vastes	
Nota-bene	Ainsi dans le texte		Célèbre école		Bébête
	Donner un nom		Éléments de trousseau		
		Périt			
		Bavardera			
Bon service			Elle éclaire		Pressentit
Amie des bêtes			Mot vache		
		Lieu de baignade		Palefrenier	
		Qui nuit à la santé		Epiderme	
Pièces mendées				Cassé	
Petit baiser				Allure	
			Règles doubles		Est étendu
			Touché		
Otera l'humidité				Soldat américain	
Disparu				Début de loisir	
		Machine à moudre			
Vacarme				Retira	

Solution N° 4250

HORIZONTALEMENT
I- CAPRICORNE. II- ARAIRES - ET. III- POLE - LEVRE. IV- IMAMATS - VI. V- TENTEE - DON. VI- LEST. VII- NAUTILE - IE. VIII- NUIRE - NETS IX- NOTRE. X- RASES - ESSE.

VERTICALEMENT
1- CAPITONNER. 2- AROME - AU. 3- PALANQUINS. 4- RIENT - TR. 5- IR - AERIENS. 6- CULTÉ. 7- OSES - LENTE. 8- DE - ERS. 9- NERVOSITE. 10- ETEINTES.

Israël...Gaza...Les Palestiniens

Ils n'iront plus respirer dans la vallée du Jourdain, ces Palestiniens que la solution finale de Trump et de Netanyahu guette

■ Bernoussi Saltani (Frankfurt, Allemagne)

Le monde connaît depuis quelques mois la pandémie du coronavirus, et des présidents comme Donald Trump ou Jair Bolsonaro, ou encore le premier ministre britannique Boris Johnson, avant qu'il ne soit lui-même victime du virus, s'en moquaient. Les deux premiers continuent à le faire. Ce qui les intéresse en premier chef, c'est l'idéologie de la production matérielle qui renforce leur puissance et gonfle leur ego. Mais beaucoup de pays de par le monde ont pris le virus au sérieux et ont confiné leurs populations ou du moins leur ont recommandé, voire imposé, un certain nombre de barrières qui, qu'on le veuille ou non, font barrage à la propagation du virus tout en étant des atteintes aux libertés, dénoncées pour des raisons des droits de l'homme ou pour des raisons idéologiques, contraires au vivre-ensemble ou à l'hospitalité humaine. Il y a des paradoxes qu'il n'est pas toujours facile d'accepter ou de vivre. Les pays qui ont opté pour le confinement, à savoir, le non-droit de sortir de chez soi sauf en cas de nécessité absolue - comme le fait de se procurer à manger ou de se soigner, la sollicitation ou la réquisition étatique pour se rendre au travail pour le bien de la société, impliquant le corps soignant, les pompiers ou les appareils idéologiques d'état qui fonctionnent à la violence comme la police, l'armée ou la justice-, ces pays là n'ont pas tardé, sous plusieurs prétextes économiques, mais rarement humaines et psychologiques, à céder à l'exigence sociale du déconfinement : les gens ont besoin de sortir, de se promener, d'aller à la plage, de respirer dans la forêt, de ne pas être contrôlés dès qu'ils sont dehors, d'aller voir parents et amis, bref d'être libre, de ne pas étouffer, de ne pas se sentir coupés du monde, oubliés du monde. Et ceux qui osent braver les lois du confinement sont sanctionnés voire dénoncés à la vindicte populaire comme des dangers pour la société, des gens qui veulent, désirent, aspirent vivre en paix et surtout sans que l'on dérange leur vivre-entre-soi avec la présence ou l'intrusion des parasites dangereux. On le devine sous les mots de ceux qui dénoncent les personnes qui ne respectent pas les lois du confinement ou qui habitent là qu'elles présentent un éventuel danger pour des gens « sains ». Pour eux, ces révoltés, ces résistants ou ces voisins devenus indésirables sont des terroristes qui ont choisi de faire peur aux bonnes gens qui n'aspirent qu'à vivre en paix. Et en langage clair, je dirai que l'Europe, quelques états américains et quelques autres pays lointains du Proche-Orient découvrent ce qu'est le confinement des Palestiniens imposé par le virus de la colonisation, incarné par l'Etat d'Israël depuis des décennies et sous prétexte de protéger les Israéliens du virus de l'antisémitisme palestinien. Dangereux et terroriste, le Palestinien n'a pas le droit à la mer que ce soit pour nager, naviguer ou pêcher ; il n'a pas le droit aux airs pour voyager et se rendre dans d'autres pays ; il n'a pas le droit à toute son eau, sous ses pieds ou dans Le Jourdain, pour son corps, son agriculture et sa poésie ; il n'a pas le droit de se soigner quand il en a besoin ou de se nourrir comme il veut. On lui donne la nourri-



ture en fonction des calories qu'il mérite d'avoir en tant que terroriste ; on lui autorise les écoles qu'on juge suffisantes pour que son quotient d'intelligence baisse et décline. On l'ensauvage à coup de plusieurs privations et injustices pour pouvoir le délester de son humanité. Le Palestinien devient moins homme et plus bête sauvage. Pour cela, l'Etat d'Israël, mobilise ses voisins arabes, qui eux aussi, il faut le dire, ont peur d'un Etat palestinien démocratique, laïc, cultivé et moderne, et en premier lieu la mère du monde : L'Egypte, à qui Israël doit, dans les temps bibliques, Moïse, son sauveur. Et l'Egypte actuel doit à Israël son Sissi, son sauveur du danger de la démocratie. Paradoxes encore avec qui, on est obligé pour l'instant de vivre.

On le dira un jour quand on aura fini de maquiller et d'habiller les Palestiniens en Peaux-rouge, comme cela fut poématisé par Mahmoud Darwich : Israël... Gaza...Les Palestiniens et ceux qui en restent furent parqués dans des réserves pour une figuration qui donnerait bonne conscience contre génocide pardonné voire oublié.

Les Palestiniens sont confinés depuis des années dans des poches, réduites un peu plus tous les jours, de leur part de la Palestine partagée par les Nations Unies ; et peu de peuples et d'hommes des démocraties occidentales s'en soucient, alors qu'elles ont, pour la plupart, contribué aux massacres des Juifs en Europe, avant de contribuer à la création et à l'armement d'Israël, pour racheter leur lâcheté ou leur férocité, comme l'Angleterre, la France et l'Allemagne. Se racheter de ses crimes en fermant les yeux sur les crimes de leurs victimes d'hier, devenus leurs bourreaux- protégés d'aujourd'hui est aussi un cynique paradoxe. Et seul Charles de Gaulle qui a dégaï la France du brasier algérien et de l'aventure hasardeuse de l'OTAN avertit Israël de l'abus de sa force : « un peuple d'élite, sûr de lui-même et dominateur... beaucoup mieux organisé (s), beaucoup plus rassemblé (s), beaucoup mieux

armé(s) que les arabes...Maintenant, il organise, sur les territoires qu'il a pris l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsion...et la résistance sera qualifiée de terrorisme... » (Discours du 27 novembre 1967).

Phrases chocs qui ont permis lentement au lobby sioniste en France de contribuer au déclin du gaullisme, à partir de la présidence de Nicolas Sarkozy qui a réintégré la France dans l'Otan. Puis on a développé en France, contre les Français maghrébins qui dénoncent l'injustice israélienne infligée aux Palestiniens avec la complicité du silence français, un discours qui s'étonne qu'un conflit, loin de la France de plusieurs milliers de Kilomètres, puisse perturber la paix sociale dans l'Hexagone.

Et on parle des Français d'origine maghrébine de « pro-Palestiniens », comme si on était dans un match de football, avec des « pro » d'un côté et des « pro » de l'autre, alors qu'il s'agit du droit international. On est pour la force du droit international ou pour le droit de la force contre le droit international. On oublie qu'en France beaucoup de jeunes sionistes font leur service militaire en Israël. Quelques uns oppriment voire tuent des Palestiniens et reviennent vivre tranquillement dans le pays des droits de l'homme sans inquiétude aucune. Par contre si un Franco-palestinien (Salah Hammouri, à titre d'exemple) ou un Franco-maghrébin s'en va en Israël pour militer pour l'injustice, Israël l'arrête et l'emprisonne et la France ferme les yeux et les oreilles. Un poids deux mesures ; ainsi va l'injustice dans ce monde. Et le confinement des Palestiniens continue depuis des décennies !

Les confinés pour quelques semaines en Europe ne savent même pas qu'il y a un peuple palestinien qui vit ce confinement depuis très longtemps. Ils ne le savent pas car les lobbys sionistes en Europe comme aux USA verrouillent les canaux de la radio, de la télévision et de beaucoup de journaux pour qu'on n'entende pas les

souffrances du peuple confiné et colonisé par Israël, comme jadis, on n'entendait pas les souffrances des juifs qu'on emmenait à l'abattoir comme des moutons. Heureusement que de nombreux Juifs de par le monde, de l'Europe, du Maghreb, des USA, du Canada et d'autres contrées dénoncent le crime de confinement dont sont victimes les Palestiniens en général et les Palestiniens de Gaza en particulier. De nombreux savants, artistes, journalistes, linguistes (Noam Chomsky, Stéphane Hessel, Abraham Serfaty, Sion Assidon, Alain Gresh...) ou tout simplement hommes sans noms, simples mais humains et honnêtes risquent leur vie et leur travail pour dénoncer l'injustice du confinement à laquelle sont soumis les Palestiniens. Confinement qui est une forme d'apartheid aggravé, d'antisémitisme arabe aussi inacceptable que l'antisémitisme juif. Il est très significatif de rappeler que le seul pays qui n'ait pas été représenté aux funérailles du militant contre le racisme et l'apartheid Nelson Mandela fut Israël.

Que des hommes aux pouvoirs des états arabes acceptent le joug d'Israël qui a trahi l'idéal de ses fondateurs, à savoir assurer « une complète égalité de droits sociaux et politiques à tous ses citoyens sans distinction de croyance, de race ou de sexe...la sauvegarde et l'inviolabilité des lieux saints et des sanctuaires de toutes les religions et respecter les principes de la charte des Nations unies », et normalisent leurs relations avec les sionistes fascistes au pouvoir en Israël pour protéger leur couronne et maintenir leur dictature sur leurs peuples, cela peut se comprendre chez des pouvoirs pour qui, ce qui compte par-dessus tout, ce sont les intérêts de la survie du pouvoir par la violence et l'arbitraire qui réduisent les peuples en esclaves et les intérêts économiques. On sait que le commerce n'a pas de cœur, encore moins de conscience. Mais que des intellectuels et des artistes arabes, berbères francophones commencent à être plus sionistes que Ariel Sharon et Benjamin Netanyahu, voilà qui est désolant. Plus désolants encore que ceux qui se rangent explicitement du côté d'Israël dans les pays du Maghreb et acceptent discrètement de s'y rendre et d'être honorés comme intellectuels, champions de la tolérance et de la lutte pour la sécurité d'Israël, il y a ceux qui se taisent lourdement sur cette injustice. Ils en ont parlé un peu, au début de leur carrière, pour montrer qu'ils sont des artistes et des intellectuels engagés, puis, une fois leur réputation faite, souvent avec l'aide du sionisme international, ils ont été frappés d'amnésie sur cette solution finale savamment prévue pour les Palestiniens et leur cause. Le cœur de Mahmoud Darwich n'a pas lâché par arrêt de ses battements mais par le froid glacial de la déception de la part des feux-poètes.

En juillet, la droite, l'extrême droite et les fascistes des partis radicaux religieux et colonialistes se préparent à annexer les poumons qui permettent encore aux Palestiniens de respirer et d'espérer être déconfinés et libres sur le peu de territoires qu'ils se sont résignés à accepter, soit vingt-deux pour cent de la part qui leur revient de la Palestine partagée. Les Européens, comme d'injuste et de cynique tradition, ont déjà annoncé qu'ils ne prendraient pas de sanctions contre Israël. Ils voudront négocier. A propos de négociation, quand Yizhak Shamir consulte Henry Kissinger avant la fameuse rencontre des Arabes et des Israéliens à Madrid, ce dernier lui aurait dit : « Oui, négociateur mais au moins pendant mille ans ». Cela rappelle le processus de négociation que les colons des actuels USA ont imposé aux Indiens pour en massacrer le grand nombre et parquer le reste dans des réserves.



A quoi sert une frontière ?

Certes, la thématique des frontières est une problématique durablement épineuse et effervescente qui bassine l'homme depuis l'antiquité ; que ce soit politique ; intellectuel ; ou citoyen public, mais les enjeux géopolitiques et économiques, ainsi que les défis à relever sont toujours en perpétuel changement dans un espace étranglé et globalisé. Aujourd'hui, de nouveaux systèmes politiques viennent imposer leur vision paranoïaque du monde ; y compris leurs modes de répartition et/ou de partage géographique. En d'autres termes, l'étiquette « sans frontières » qui était dans un passé plus proche recommandée, valable et défendue par l'Occident est tombée actuellement dans la boue.

■ Par Soufiane Hamdi, chercheur

Avec la montée du parti américain républicain aux Etats-unis, Donald Trump a déjà décidé irrévocablement de construire une longue frontière entre son pays et le Mexique. Il s'agit de la zone frontalière où se trouve le passoir le plus actif et le plus traversé du monde. Les raisons sont multiples, ambiguës et fallacieuses. Plusieurs questions s'imposent au cœur de ce débat géopolitique. Du premier abord, une telle décision ne constitue-t-elle pas, en réalité, un retour des frontières ; une tactique stratégique qui déclenche l'enracinement et le refus de l'autre ? Peut-on prophétiser de ce retour des frontières, un signe déclenchant la déconfiture de l'ère mondialisant et mondialisée de la civilisation occidentale. Pourquoi veut-on se débarrasser des musulmans, et des étrangers qui ont bâti le grand empire américain. Où est-il passé ce discours universalisant et standardisant qui abolit les barrières géographiques, culturelles et religieuses ?

De nos jours, l'intellectuel penseur doit être en veille en tirant l'alarme à chaque fois que le politicien perde conscience de lui, des autres, ainsi que de la limite des choses, comme le dit Hegel dans System der Philosophie, une chose n'est ce qu'elle est que dans sa limite et par sa limite. Or, c'est à l'intellectuel de penser l'impensable, contrôler la pensée en censurant et examinant les attitudes du politicien, ce fou détenteur du pouvoir, en s'interrogeant courageusement pour corriger les déficits et réformer la pensée humaine qui divague parfois dans le non-sens. L'essentiel est de trouver une voie qui peut sauver l'espèce humaine de sa probable faillite en vue de créer une société monde qui dépasse l'individualisme et l'intérêt économique du capitalisme.

Si Régis Debray dans son œuvre intitulée « Eloge des frontières » a loué la frontière et a tellement valorisé sa mise en place, ce n'est pas pour des raisons impériales purement politiques et économiques, mais surtout pour garantir et conserver la diversité socioculturelle, religieuse et humaine des peuples et des nations. Sans oublier que la promotion des multiples richesses mondiales, la survie des communautés minoritaires, et la préservation du patrimoine identitaire de chacun, ne peuvent jamais se concrétiser sans cette frontière.

Debray affirme que la frontière est un moyen qui assure l'organisation du monde et permet un meilleur respect interhumain. Elle ne doit permettre en aucun cas d'interdire d'embrasser l'altérité et l'ailleurs. Ainsi, il reconnaît aussi que toute personne a le droit de se déplacer là où il veut et quand il veut, mais à condition qu'il ne mette pas en péril la société accueillante. La frontière reste une barrière qui empêche et résiste au droit d'ingérence en dehors de son propre territoire. A vrai dire, personne ne doit intervenir dans les affaires des autres que ce soient socio-culturelles, religieuses, politiques, idéologiques, ou même économiques.

Chez Debray le sens de la frontière n'abolit pas l'altérité mais favorise l'échange, la richesse et la rencontre de l'autre. Elle est un pont et non un mur, un passoir avant d'être une barrière. Elle régule le passage entre un dehors et un dedans, permettant une sorte d'échange inter-frontalier d'idées, de vues, de regards et d'opinions.

Des interrogations conjoncturelles s'imposent aux citoyens du monde qui sont invités aujourd'hui plus que jamais, de repenser en urgence notre espace et nos frontières. Que devient alors la vie, dans

un espace divisé, déchiré, segmentaire, endommagé par des murs qui rejettent le différent et résiste au divers ? A quel degré pouvons-nous concevoir le danger qui résulte d'un tel acte immoral et antihumain ? L'homme serait-il enfermé dans sa cage territoriale, incapable de bourlinguer sur les mers lointaines ?

Quant à lui, Georges Perec considère que vivre est passer d'un espace à un autre, en essayant de ne pas se cogner, cela veut dire que le voyage ou le déplacement est une nécessité vitale, voire même un besoin indispensable qui nous permet de vivre et d'habiter dans la paix et la joie. Avouant-le, les réflexions de Perec sont d'une particularité incontournable, faisant de l'homme un penseur de lui-même qui lit ; repense et s'interroge sur toutes « espèces d'espaces ». Dans un monde insupportable, asphyxié, aveugle et anesthésié, personne n'a le droit de culpabiliser l'espace, déjà fissuré, ni le mettre en doute face à notre mauvaise conjoncture. Le problème pour Perec n'est pas d'inventer l'espace mais de l'interroger, ou tout simplement de le lire.

Certes, les frontières sont surmontables et franchissables par le biais du voyage, mais le pire serait l'interdiction à l'accès à l'autre et l'effondrement du droit à véhiculer. Peut-on alors considérer que l'autre et l'espace sont tous les deux un droit de l'homme ?

Or, si la frontière nous permet de séparer entre deux zones ou deux territoires, il ne s'agit pas de les enfermer chacune dans sa sphère socio-culturelle, religieuse et idéologique ou politique, mais surtout il s'agit de posséder plusieurs possibilités et de nombreuses scènes ou phénomènes humaines particulières (identitaires, culturelles, religieuses...). Sinon, qui nous offre cette identité ou cette trace politique et identitaire ? Qui nous rend citoyen et non individu, si ce n'est pas la frontière où chaque personne a besoin de se délimiter pour se distinguer des autres individus ? Le plus important est que les frontières ne doivent jamais constituer une source d'intolérance et de violence, mais au contraire, ce sont des marques et des signes annonciateurs de notre diversité, et notre identité.

Si Dieu a séparé entre le jour et la nuit, ce n'est plus aléatoire, mais c'est juste pour organiser le temps et l'espace de l'homme sur notre biosphère.

Pourtant, Régis Debray s'interroge de la validité des frontières en disant ; qu'une idée bête enchante l'Occident : l'humanité qui va mal ira mieux sans frontières ? En tant qu'intellectuel, médiologue et un brave philosophe qui a osé réagir contre la pensée occidentale, n'aurait-il pas sans doute réussi à coup sûr à mettre de l'ordre dans un monde chaotique, sombre et imposteur ? Reconnaisant le, aujourd'hui, il est le premier qui avait le courage de dire la vérité, de repenser les frontières dans une époque où l'Occident a montré l'insignifiance et l'indifférence face de celle-ci.

Hélas, l'Occident avait toujours camouflé la réalité et le vrai sens de ses limites, tant qu'il a combattu pour les fonder dans le Tiers-monde. A l'inverse, il avait adopté silencieusement une attitude propre à lui, faisant des frontières le seul patrimoine entre ses limites internes et externes.

Le discours occidental avait depuis plusieurs décennies une stratégie fallacieuse et mensongère, car il ne tient plus aux faits et aux promesses, il est toujours infidèle à lui-même et aux autres. La grande

absurdité réside dans le fait qu'il a encouragé d'une part une pensée altéritaire, en faisant circuler un discours ouverte et humaniste qui rejette toute sorte de frontière en péril, et de l'autre part, il a renforcé ses propres frontières en veillant au même temps, sur l'effondrement et l'affaiblissement des frontières du Sud et surtout du monde arabo-musulman. L'objectif majeur est de reproduire et changer géographiquement l'histoire de ce qu'il appelle les subalternes.

Serait-il possible alors de retracer et d'esquiver une nouvelle carte mondiale en réinstallant en place de nouvelles frontières qui servent certaines intérêts occidentaux, impériales, économiques et religieuses ? La frontière qui était vue hier comme étant insupportable, défavorable à l'égard de l'évolution peuples et des Etats s'est métamorphosée, pour devenir à l'état actuel une stratégie vitale, voire prioritaire et stratégique.

Dans son œuvre intitulée « Eloge des frontières », Debray ne cesse d'expliquer le rôle que jouent les frontières dans notre sphère terrestre, avec un perfectionnement impeccable et incomparable du style et d'écriture. Considéré comme un « réactionnaire du progrès », Debray expose son goût idéologique et frontalier à travers une riche argumentation dans un texte scientifiquement étayé, dans lequel il étale ses idées et ses pensées qui dénoncent toute hypocrisie occidentale.

Tenir les frontières des autres pour « qualité négligeable » comme le dit Debray, et surestimer ainsi que louer celles propres à soi-même, n'est-il pas de la pire contradiction et de la mauvaise absurdité humaine ?

Malheureusement l'Occident retrace des frontières préventives et autres non-préventives, et impose aussi ce qu'il appelle des guerres préventives de besoin, vues comme un droit légitime. Or, cette violence et cette sauvagerie occidentale effacera, sans aucun doute, toute l'histoire et la civilisation de l'humanité.

Nul ne peut ignorer que l'Occident a tellement vieilli en portant avec lui une charge culturelle et idéologique néfaste à l'humanité, démontrant que son esprit morbide se dégrade de plus en plus, et il a besoin tellement de se réanimer par une nouvelle pensée altéritaire, qui désinfectera doucement mais sûrement toute sa conscience collective par le biais d'une intelligentsia libre et engagée dans la bonne voie. En guise de conclusion, adopter la frontière ou l'abolir n'est pas un choix facile, tant que cela pourrait avoir des conséquences graves sur l'issue de l'humanité.

Au temps de l'actuelle pandémie Corona covid19 que connaît le monde, la frontière revient pour s'imposer que ce soit d'une part, à l'intérieur des pays, entre villes, régions, quartiers ou maisons, et d'autres parts entre les Etats.

Chaque pays essaye de se mettre à l'abri de l'épidémie, mais le virus ne reconnaît pas de frontière, il est pandémique et transgresse en silence toutes les barrières. Cette épidémie a un haut danger à cause de sa forte transmission. A savoir que le virus ressemble à la culture, tous ensemble passent silencieusement d'un espace à un autre.

Ils violent les murs et envahissent les esprits et les humains, rejetant toute sorte de curatelle. D'où la nécessité de renforcer, voire même d'immuniser encore les frontières et les esprits afin de pouvoir délimiter tout risque potentiel qu'il soit visible ou invisible.



La crise et après...

■ Brahim Mouradi,
professeur chercheur

La crise de la crise

Nous y prêtons plus que jamais attention : Le monde est devenu affreux et horrible. La crise que nous sommes en passe de parcourir s'avère exceptionnelle et sans précédente. Covid19 perturbe de nouveau les comptes et redistribue les cartes. Tout le monde est jeté dans l'embarras. L'incertitude nous enserre, les mensonges que l'on a considérés comme étant des vérités s'effondrent, s'exténuent peu à peu et meurent, partant, l'Homme se trouve écorché, essulé, orphelin, sans père ni repère. Ce moment inédit nous pousse à penser et re-penser, dans la perspective de l'autrementisme en se servant des mots de Boris Lobatchev, notre présent avant de prétendre notre avenir, il appert évidemment que l'Homme doit s'occuper de l'urgence et différer l'essentiel. Quand la vie de l'Homme est en butte à l'extinction certaine, l'urgence doit se tailler la part du lion parmi les préoccupations de nos responsables. Ainsi voyons-nous tous les pays s'appâter à savoir comment être à même d'envisager le pire, l'incertain, le destin inconnu. Les économies partout à travers le monde s'affalent, chaque pays s'isole du monde et fait face tout seul à son sort, des citoyens se confinent en pleine angoisse et perplexité, ce qui crée chez eux des maladies psychiques : troubles mentaux, stress, peur, d'autres n'ont même pas pris au sérieux la question de l'isolement sanitaire et ses enjeux, peut-être ne sont-ils pas suffisamment conscients de son importance et cela met en exergue la question de l'enseignement et le rôle de l'appareil scolaire dans la conscientisation des sociétés, la majorité des gens qui travaillent dans l'économie informelle ont failli en perdant leurs revenus après l'arrêt total de leurs activités, cela les expose à la famine. Les pirateries maritimes, sous prétexte de soigner la vie de l'Homme, augmentent en donnant naissance à des crises diplomatiques entre les pays, le taux des morts accroît au jour le jour, partant, notre planète prend apparence d'un cimetière. L'espoir d'un lendemain meilleur n'existe que pour apaiser, psychologiquement, le fiasco qui nous écrase. En gros, la vie humaine change de l'essence et de l'apparence. L'homme est devenu la créature la plus faible de la nature. Ce qu'a dit Pascal il y a longtemps s'est confirmé et a pris forme nettement dans cet aujourd'hui. De nombreuses questions s'imposent et harcèlent l'esprit de cet être le plus cacochyme qui soit. Il est loisible de parler d'une troisième guerre mondiale, mais cette fois-ci, cette guerre ne sera plus menée contre le terrorisme et le barbarisme mais contre un virus ; une toute petite composante de la nature. Mais, bienheureusement, toute l'humanité s'affaire à trouver des issues possibles pour sortir de cette crise. On peut parler à cet égard du retour de l'union de l'humanité qui était précédemment déchirée pour plusieurs raisons. Pour être humain et humaniste, on a besoin de crises, dira-t-on.

Le besoin à la crise

Bien loin de la considérer comme faisant partie de l'espérance, du salut et des jalons conduisant à la bonne voie, cette crise renverse de fond en comble la vie de l'homme à bien d'aspects. Pourtant, toute crise est un appel qui veut dire que la démarche, précédemment adoptée, n'est pas idoine, que le chemin suivi ne mène nulle part, que l'avenir deviendra tôt ou tard ténébreux, labyrinthique et dédaléen. L'homme d'après Covid19 n'est sûrement ni celui qui y patauge actuellement ni celui qui s'en sortira, espérant, sain et sauf : les visions changeront car les lunettes doivent changer. La pandémie de Covid19 interroge l'homme sur ses comportements et avec soi-même et avec Autrui et avec la nature. Toute crise n'est en principe qu'un indicateur qui montre à l'être humain ses lacunes, ses erreurs, ses faiblesses et, par ailleurs, des nouvelles trajectoires à suivre. Auparavant, l'homme était à la merci de la nature, à chaque instant, il se trouvait menacé par des tempêtes, des tremblements de terre, des incendies, des inondations, etc. Cependant, avec Descartes, ou ce que l'on pourrait appeler l'ère de la modernité, on



Ph : Redouane Moussa

commence à se croire les maîtres et les dirigeants de la nature. Cette connerie dont on était, consciemment ou inconsciemment, proie, nourrie de l'arrogance rationnelle, se traduit sous formes des conséquences néfastes : l'homme a détruit sa maison, son abri, sa mère affectueuse. Le progrès de la science surtout chimique fait jaillir des armes dangereuses qui peuvent d'un seul coup supprimer une fois pour toutes l'homme sur terre. L'industrie a pollué l'environnement et a causé des maladies incurables et des problèmes écologiques. La science est abusivement usée contre le profit et le bénéfice de l'homme, on pourrait très bien reprendre sur ce point la phrase célèbre d'Edgar Morin « la science sans conscience n'est que ruine de l'Homme ». Dès lors, l'être humain croit pouvoir dompter la nature, partant, son pouvoir (la science) qui, selon toute apparence, est vulnérable, augmente son désir de dompter l'Autrui, son semblable ; de fil et aiguille, des guerres et des conflits sont attisés dans presque tous les coins du monde. Le capitalisme nourrit l'avidité sauvage de l'homme pour conquérir son frère homme et le priver de ses biens. L'individualisme prime la solidarité ; tout le monde court après son profit. Tous ces problèmes et tant d'autres sont mis en question en pleine crise d'alors. On constate que les Etats commencent à servir leurs citoyens, les protéger, les nourrir, les soigner gratuitement dans des hôpitaux. On voit que les pays expriment un désir clair d'établir une sorte de solidarité entre eux pour combattre le virus Covid19. Tous les laboratoires se hâtent de trouver un vaccin efficace pouvant mettre fin au virus, en un mot, puisque tout le monde est menacé, tant qu'un destin commun nous épie, on s'arme ensemble à se sauver. Nul n'est davantage épargné : on embarque tous sur un seul et même navire, soit on en sort sain et sauf soit on périt. C'est à nous de choisir. Ce que l'on pleure et déplore, ce n'est pas la crise que l'on envisage aujourd'hui, c'est la crise d'avant, celle-là qui nous a privés de notre humanité. En substance, l'humanité a besoin de nouvelles lunettes, il s'agit de faire table rase pour désamorcer ses agissements d'auparavant, c'est un moment fatidique et sui generis pour se réconcilier et avec soi-même et avec les autres.

Pour un monde d'après la crise

Le chemin ne se fait pas de lui-même, le chemin se trace en marchant. Elle est vue comme une chance salvatrice cette occasion de la crise. La voie de plus en plus s'élargit devant l'homme, les lumières de l'aube apparaissent de loin tant que ce germe du sens de l'humanité continue de nous habiter ; toutes les possibilités de bâtir un monde nouveau sont à la portée. La crise nous apprend que la vie est fragile, l'homme est vulnérable, partant, on est appelé à fonder une vraie pensée fai-

sant de l'être humain son centre et son socle. L'homme, en tant que substance et essence, doit être la mesure de toute chose. Il en découle que, pour servir l'homme, on doit s'armer d'une volonté invincible et d'un esprit altruiste. Pour ce faire, on doit remettre en question la façon dont on se comporte avec l'Autre et avec soi-même. La mondialisation culturelle affirme ses lacunes et ses carences, la mondialisation n'est seulement pas un monde d'une seule et unique civilisation, mais aussi un monde des crises-monde. C'est-à-dire une seule condition humaine qui nous est tous commune. Quand un pays est atteint d'une crise, les autres pays en est atteints ;

c'est le destin commun. C'est ce que l'on appelle la mondialisation du mal. Néanmoins, celle du bien doit aussi avoir lieu, c'est le fait de partager les biens dont dispose l'être humain. Parmi ces biens-là figurent la liberté, l'art, la richesse matérielle, la science génératrice et constructive, etc. On estime que le monde d'après Covid19 sera meilleur. On doit respecter la liberté, la spécificité, l'intimité et la différence de l'Autre. Il est aussi impératif de tâcher à cultiver l'esprit humain, à le nourrir de bonnes valeurs, de l'art optimiste et constructeur. Par voie de prêter plus d'importance à l'Altérité qui est une notion-clé de l'humanisme, on peut réani-

mer et rendre plus supportable la vie humaine. Il importe aussi bien que l'enseignement doit être une priorité, la recherche scientifique doit occuper la chaire des préoccupations humaines. Toutes les capacités dont est doté l'homme ne doivent plus se déployer contre l'homme, il est temps d'humaniser l'intelligence humaine pour reconstruire à nouveau le monde. Les guerres, les conflits, les déchirements, les haines doivent céder la place à l'amour, la fraternité, la solidarité, l'entraide, etc. la porte de l'espoir est toujours ouverte tant que l'homme est encore vivant car le coup qui ne nous tue pas nous rend très forts.

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
03/ANP/DRPS/SA/2020

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N°

03/ANP/DRPS/SA/2020 relatif à :

SUIVI ET ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES VOIES D'ACCES AU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

- La séance d'ouverture des plis est non publique;
- La remise des plis au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis n'est pas prévue au

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi et direction du port Safi Atlantique - Bureau des Marchés -au port de Safi ville TEL: 05 24 46 42 29/ 05 24 46 29 03 - FAX : 05 24 46 28 64

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
11/ANP/DRPS/SA/2020

AVIS RECTIFICATIF

Il est à porter à la connaissance des soumissionnaires ayant et désirant retirer le dossier de l'appel d'offres N°

11/ANP/DRPS/SA/2020 relatif à :

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DU PLAN D'EAU, DES LOCAUX MODULAIRES, TERRE-PLEINS ET VOIRIES Y COMPRIS L'EVACUATION DES ORDURES A LA DECHARGE PUBLIQUE POUR LE PORT DE SAFI ATLANTIQUE

qu'une rectification est faite par rapport à l'avis initial comme suit :

- La séance d'ouverture des plis est non publique;
- La remise des plis au président de la commission au début de la séance et avant l'ouverture des plis n'est pas prévue au titre du présent appel d'offres.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- Direction Régionale des Ports de Safi et direction du port Safi Atlantique - Bureau des Marchés -au port de Safi ville TEL: 05 24 46 42 29/ 05 24 46 29 03 - FAX : 05 24 46 28 64

Le secteur pharmaceutique face à la pandémie de Coronavirus au Maroc

Vous avez dit « médicaments génériques »...

« Cette année, la pandémie Covid-19 qui dure depuis mars dernier a impacté tout le secteur pharmaceutique dans le monde. Au Maroc, cette situation sanitaire a vu la mobilisation de tous les professionnels de santé contre ce virus. »

■ Par Abdelhafid Oualalou*



Depuis le 7 avril, la décision gouvernementale du port obligatoire des masques de protection, comme barrière de prévention des contaminations par le Corona virus et de sa dispensation exclusive par les pharmaciens d'officine, avait attiré l'attention sur le rôle incontournable du pharmacien dans la prévention pour une meilleure éducation sanitaire de la population. Sans vous rappeler le rôle du pharmacien d'officine comme un professionnel de santé, de par sa formation pluridisciplinaire, seul dispensateur des médicaments, de conseiller pour ses patients pour un bon usage des médicaments et en ce moment de crise sanitaire il est appelé à jouer un rôle dans l'éducation sanitaire et dans la prévention grâce à sa position de proximité et de disponibilité partout au Maroc, grâce à la bonne répartition géographique des 12000 pharmacies.

Le droit de substitution...

Suite à la proposition de loi déposée par le groupe Istiqlalien pour l'amendement du code du médicament et de la pharmacie (loi 17-04) permettant au pharmacien de délivrer un médicament générique à la place du princeps à la place du médicament de référence prescrit par le médecin, ce droit de substitution est l'objet d'un débat actuel entre médecins, pharmaciens, le ministère de la Santé et les organismes de gestion de la couverture médicale.

Ce droit de substitution accordé aux pharmaciens d'officine est par définition la possibilité de délivrer un médicament générique de même qualité et de prix réduit au patient à la place du médicament de référence ou princeps prescrit par le médecin traitant.

Au Maroc ce droit figure parmi les revendications des instances professionnelles des pharmaciens, Conseil de l'Ordre et syndicats, et ce depuis des années sans résultats jusqu'à présent du fait du manque de volonté de décision administrative devant Les réserves exprimées par certains médecins.

Pour information ce droit a été adopté en France en juin 1999 et aussi en Algérie depuis 2009 sans oublier son adoption en Allemagne, aux USA et autres.

Plusieurs facteurs jouent en faveur de l'adoption de ce droit de substitution au Maroc dont :

- toute politique pharmaceutique a pour objectif de faciliter l'accès aux soins et aux médicaments essentiels pour l'ensemble de la population.
- l'encouragement par l'État de la production et de la consommation des médicaments génériques mais aussi leur prescription par Les médecins .
- le mode de remboursement des



• Pharmacien biologiste, spécialiste en parasitologie et en épidémiologie et chercheur en économie de la Santé et de la couverture médicale

médicaments par les organismes gestionnaires de l'AMO (CNOPS et CNSS) sur la base du prix du générique quand il existe sachant que ces génériques sont moins chers que les médicaments princeps .

- la non généralisation de la couverture médicale et le faible pouvoir d'achat des couches défavorisées constituent un handicap pour l'accès aux médicaments sans parler des médicaments coûteux des maladies chroniques.
 - la problématique des ruptures de stocks de certains médicaments au niveau des officines pour des raisons multiples que nous allons développer pour justifier la nécessité de recourir aux génériques à la place des médicaments princeps ou de référence avec sa molécule d'origine si on peut dire.
 - Pendant des années nous avons connu ce phénomène au Maroc comme au niveau international dans le cadre de la mondialisation et des échanges commerciaux dominés par les grands laboratoires pharmaceutiques et de certains pays producteurs de matières premières pour la fabrication des médicaments surtout en Asie, Chine et Inde.
- Pour notre production pharmaceutique locale, toutes ces matières premières et excipients ou conservateurs sont entièrement importées de l'étranger, malheureusement en cette période de pandémie avec ses impacts négatifs sur les importations de ces matières et aussi des produits finis, ces ruptures constituent un problème pour nos patients et aussi pour les prescripteurs et pharmaciens.
- La deuxième raison réside aussi dans une forte demande sur certains médicaments importés ou même fabriqués localement.

Nécessité de mesures d'accompagnement

En 2019 La Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) du ministère de la Santé avait enregistré plus de 400 médicaments en rupture dans les officines dont 30 pour-cent en antibiotiques et 20 en anticancéreux sans oublier le Levothyrox pour les maladies du goitre et qui a été réquisitionné par le ministère de la santé.

En mars 2020, ce problème s'est posé pour plusieurs médicaments essentiels

qui n'ont pas de génériques pour les remplacer pour certaines pathologies cancéreuses, infectieuses et hormonales.

Purement financier, le pharmacien officine est perdant en décidant cette substitution d'un princeps par un générique moins cher du fait que l'économie de son officine est tributaire de son chiffre d'affaires et de sa marge très réglementée par la loi sur les prix des médicaments. En France des mesures d'accompagnement ont porté sur le mode de rémunération des pharmaciens pour assurer l'équilibre économique de l'officine.

Ces mécanismes doivent être définis et réglementés dans un accord tenant compte des intérêts de tous les intervenants : médecins, pharmaciens, Agence Nationale de l'Assurance Maladie et ministère de la Santé.

En France, on avait fixé comme objectif de ce droit de substitution le taux de 85 pour-cent de prescription des génériques au lieu des médicaments princeps plus chers en motivant financièrement les pharmaciens d'officines et aussi en pénalisant les prescripteurs ne respectant pas cet objectif national, résultat d'un commun Accord .

La prescription médicale en Dénomination Commune Internationale (DCI) au lieu du nom commercial détenu par le laboratoire fabricant serait une façon d'encourager la prescription des génériques tout en sensibilisant les patients du bon choix de ces génériques au lieu des princeps plus coûteux pour eux et leurs assurances.

L'information des patients plus que les médecins pour leur adhésion à favoriser la consommation des génériques. Ceci corrigera aussi l'image négative du générique véhicule malheureusement par certains médecins opposés aux génériques et au droit de substitution par les pharmaciens prétendant que seul le médecin est responsable du diagnostic et du traitement allant même jusqu'à parler d'exercice illégal de la médecine.

D'autres médecins exigent que seul le pharmacien d'officine en personne peut exercer ce droit de substitution et non par ses employés non formés pour cet acte pharmaceutique en insistant aussi sur la présence effective et permanente du pharmacien dans son officine.

Tout en partageant ce genre de réserves

avancées et sans généraliser cet absentéisme de certains pharmaciens que seule l'Inspection de la Pharmacie est chargée de le notifier au ministère de La Santé, il faudra rappeler le Code du médicament et de la Pharmacie et la loi 17-04 (2006) qui définit l'acte pharmaceutique et la prescription médicale.

Toute politique pharmaceutique a pour objectif double :

- assurer la disponibilité du médicament d'une manière régulière pour garantir la sécurité médicamenteuse comme celle alimentaire.

- veiller à l'accessibilité de la population urbaine comme rurale des soins et médicaments essentiels définis par l'OMS.

Une pénétration de 36 %

En cette période de pandémie au Corona virus, les recherches du vaccin et des médicaments spécifiques à ce virus responsable de plusieurs milliers de décès et de centaines de milliers d'infectés dans le monde sans compter les impacts sur l'économie mondiale montrent bien le grand défi de sauver les vies humaines de ce virus et la nécessité d'assurer un stock de médicament indispensables. Selon les données actuelles, la pénétration des génériques au Maroc est de 36 pour-cent dans le secteur médical libéral du fait des réserves émises par certains prescripteurs alors qu'elle avoisine les 95 pour-cent dans le secteur hospitalier du fait que les achats de médicaments par le ministère se font selon une nomenclature avantageant les génériques et suivant la réglementation des appels d'offres publics.

Au Maroc, la consommation du médicament représentant plus de 32 pour-cent des dépenses de santé et 34 pour-cent des dépenses par les remboursements effectués par la CNOPS du fait des traitements coûteux des maladies chroniques et de longue durée, que représentent les cancers, maladies cardiovasculaires et diabète par exemple.

Dans d'autres pays occidentaux (USA et UE) cette pénétration des génériques peut atteindre des taux entre 70 et 90 pour-cent y compris le secteur libéral pour des raisons économiques et financières du moment que ce sont les caisses

d'assurances maladie qui fixent les prix des médicaments et du taux de leurs remboursements par contre au Maroc c'est le ministère de la Santé qui fixe ces prix ainsi que les marges pour les pharmaciens en plus des Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments importés et fabriqués localement. Pour la bio équivalence qui est un élément indispensable à cette AMM, le fabricant doit démontrer scientifiquement la bio équivalence de son générique par rapport au princeps.

Pour cela, le ministère de la Santé avait décidé le 9 octobre 2019 les modalités d'agrément des centres des études et essais cliniques in Vitro du générique. En France, les textes de loi, en 1999, sur le droit de substitution prévoient une possibilité de substitution et Non pas un devoir, si le Médecin s'oppose à cette substitution, il doit le mentionner par écrit sur l'ordonnance.

Le pharmacien d'officine peut délivrer par cette substitution sur la base du répertoire officiel des groupes de génériques et pas de substitution possible en dehors de cette liste officielle sauf en cas d'urgence et dans l'intérêt du patient . Le patient du moment qu'il reste propriétaire de son ordonnance peut légitimement s'opposer à la substitution même en supportant la différence du prix entre le princeps et son générique moins cher.

Et si la Santé n'a pas de prix, elle a un coût comme ne cessent de le répéter nos économistes de santé, soucieux des équilibres financiers des budgets sociaux. L'actuelle pandémie au Corona virus a bien montré que le secteur de santé est la priorité nationale avec celle de l'éducation et de la recherche scientifique et que le choix pour la médecine préventive doit être un choix politique qui s'impose aux décideurs politiques pour un autre modèle de développement économique. Cette crise sanitaire a fait de l'hôpital public et du Partenariat Public Privé une priorité dans le cadre de la mise en œuvre d'une nouvelle politique de santé.

Pharmacien biologiste , spécialiste en parasitologie et en épidémiologie et chercheur en économie de la Santé et de la couverture médicale

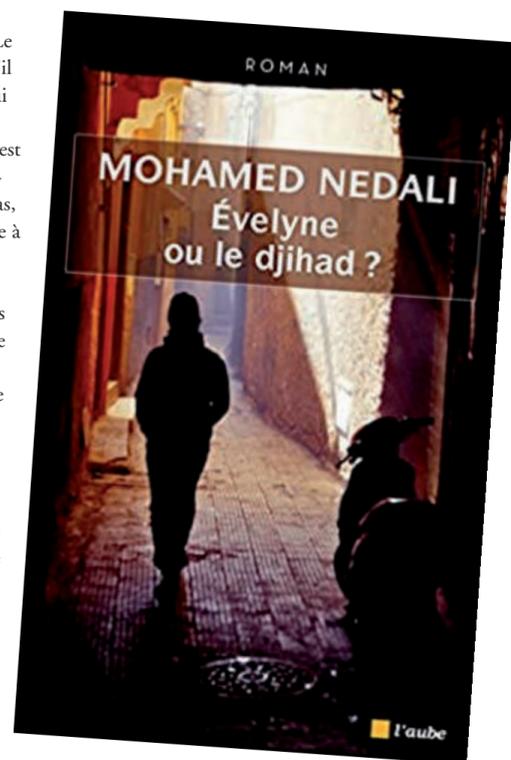
Lire Evelyne ou le djihad ?

■ Abdelmajid Baroudi

L'Évelyne ou le djihad ? nous incite à réfléchir sur une réalité dont la complexité mérite de poser des questions sur le devenir d'une jeunesse qui, faute d'un système politique générateur de frustration, sombre dans le désespoir. De quel avenir parle-t-on ? Que peut-on attendre d'un pouvoir qui bafoue le droit d'aimer et vivre son humanité librement sans porter atteinte à autrui ? Et puis la violence ne peut produire et reproduire que la violence. D'où la question métaphysique : qui est responsable ? Évelyne ou le djihad ? ne se présente pas comme étude censée dévoiler les dessous d'une anomalie sociologique et présenter les alternatives au dysfonctionnement des institutions susceptibles de rationaliser le rapport avec les individus pour délimiter les droits et les devoirs de chaque composante de la société. Mohamed Nedali problématise une situation à l'aide d'un récit qui, en plus de la finesse avec laquelle il tisse sa trame, dit une réalité, laquelle exige une vérité. Autrement, Évelyne ou le djihad ? dont le champs de la fiction est très proche du concret nous enseigne sur l'engagement de l'écrivain, d'autant plus qu'il nous balise le chemin vers, non seulement une prise de position qui pourrait être inutile, compte tenu de l'énormité du déficit en termes de gouvernance, mais aussi

vers la traduction en praxis de cette prise de position. En attendant, contentons-nous du rêve. Iydar refuse d'être réduit à la définition vulgaire du mot jeunesse car son devenir ne s'est pas construit à l'image de ce qu'on nous appris à l'école. Il est plutôt l'incarnation du flou qui gère notre rapport à la religion que la marginalisation accentue. Iydar n'est pas seulement un prénom, mais il est une injustice géographique prédisposée à dévier dans l'irrationnel. La pauvreté a failli être apostasie du moment où le pouvoir et la justice ne s'arrangent pas du côté du pauvre. Je pense à Nietzsche et sa conception de la justice et du pouvoir. L'incarcération du jeune Iydar n'est-elle pas une réfutation de la représentation de l'espoir ? Mais quel espoir ? Il est impossible d'espérer dans un milieu où le pouvoir brise les rêves et transgresse la dignité humaine. Si non, comment comprendre qu'une altérité soit bafouée au nom de je ne sais quelle pudeur ? C'est dans ce désespoir que l'intégrisme trouve son champ fertile pour cultiver la violence. Abou Hamza est l'illustration d'une idéologie qui se nourrit de l'imaginaire social que l'école a échoué de transformer en critique. Évelyne ou le djihad ? raconte le déchirement d'une jeunesse prise entre le marteau du besoin et l'enclume du salut éternel, entre le rêve et le devenir, entre le pied -à terre et le Très -Haut, entre faire sa vie et la

refaire. Qui vous a dit que la prison est une école ? Le sort d'Iydar rejette cette assimilation. Il se trouve qu'il n'a rien appris de la prison hormis les prédictions qui mènent vers la violence et embrouillent l'idée selon laquelle l'Homme est responsable de son devenir. C'est ce sens de responsabilité que l'école devrait lui enseigner et le forger pour faire face à l'imprévisible. Hélas, le pouvoir ne se rend pas compte, en portant atteinte à la liberté de ce jeune, qu'il contribue au djihad. Du coup, la prison fait vivre le désespoir avec l'imprévisible. Évelyne et Iydar n'ont rien en commun hormis l'idée de refaire sa vie. Évelyne voudrait refaire sa vie en étant toujours fidèle à la carte postale, tandis qu'Iydar, la peau tannée dès son jeune âge, n'a qu'à faire avec le contraste de la carte postale. On ne peut pas se passer de la figure de la mère en lisant ce fluide récit. Comme toutes les mères qui ont forgé leur personnalité par la dureté de l'espace et la tendresse immense envers leurs enfants, la mère d'Iydar est synonyme d'une double souffrance : celle d'une inégalité qui perdure et l'oignement d'un cher qui finit par embrasser le mirage, loin du mépris de l'adverbe. Évelyne ou le djihad ? est un écrit dont la résonance est toujours d'actualité. L'art de nous raconter est un don réservé aux écrivains comme Mohamed Nedali.



Le porteur de feu (L'Igniphore)

Mohammed Berrezzouk, critique littéraire

L'écriture poétique subvertit la langue et s'inscrit aux antipodes de l'Opinion, des Idées reçues, des Poncifs... Elle brise la structure du code endoxal. Elle y trace une béance profonde, y explore à l'infini l'impossible et l'inconnu, l'innommé et l'indicible... Le poète entre par effraction fulgurante et fracassante dans la Materia lingua, matière fluctuante et scabreuse, pour s'y frayer des chemins raboteux et tortueux, pour y dévoiler tous les mystères, pour y dénicher dans les recoins les plus recelés, fort fuligineux, bien noirs, quelques mots scintillants et lustraux... Aussi sa poétique est-elle, bon gré mal gré, la voix de la dissidence à la limite du politique. C'est-à-dire une voix para-doxale. Une voix séditeuse contre la Bêtise, l'Idiotie, la Stéréotypie... Une voix de révolte contre la grégarité molle et gélatineuse... Le poète dérange de fond en comble les esprits obtus, perturbe les ténors de l'Ineptie, remet en cause les Vérités poisseuses, pousse qui veut l'entendre au doute, au scepticisme, aux questionnements recommencés... Interdite, bafouée, muselée ou ostracisée, la parole poétique survit à toute persécution, déjoue toute censure, circule sous les manteaux, s'évade dans un ailleurs de liberté, à la quête permanente de la terra incognita. « Tu iras sans moi à Rome. Hélas, il est interdit à ton maître d'y aller. Va, mais sans ornement, comme il convient au livre d'un exilé. » Avec ces mots, Ovide, le poète banni, montre comment sa poésie l'a affranchi du pilori de l'exil. Son recueil « Tristes » franchit les frontières, s'achemine librement, parle aux autres, dit les colères des opprimés, chante leurs espoirs avortés, décrit leurs désillusions endeuillées... Sa poésie, loin de lui, continue à exister. A elle seule, elle exprime la misérable condition humaine, avec des couleurs et des formes, des lumières et des ombres, des voyelles et des consonnes, des mots et des silences... Oui, la poésie est une parole quintessenciée, musicale et éthérée, qui tait aussi bien qu'elle dit, qui voile autant qu'elle dévoile. Parole diaphane, parole muette ; parole opaline, parole inaudible ; parole diaprée, parole discrète... Seule une



oreille surdouée puisse l'écouter et l'entendre intelligemment, au-delà de tout sensorium plat. Refusant de siéger pour un temps au même endroit, le poète nomadise, transhume et porte avec lui son monde secret qu'il a édifié pierre par pierre, difficilement, parfois au prix de sa vie, et à travers lequel il porte sur l'autre monde, celui de la Grégarité et du Consensus, « l'abominable prurigo d'idiotisme » (Rimbaud), un regard daubeur et sardonique. Il marche, erre par monts et par vaux et laisse derrière lui des traces, des graphes, des signes, des empreintes... Le poète chante l'amour et la mort, la vertu et le vice, la guerre et la paix, la violence et la douceur, la force et la faiblesse, l'héroïsme et

la fatalité, la grandeur et la décadence, la beauté et la laideur, les dieux et les hommes, la faune et la flore... Et ses chants ne s'affilient à aucune mode d'école. Seuls les fins initiés s'en imprègnent, en comprennent les arcanes, en décryptent les énigmes... Tout au long de son itinérance, le poète paraphe sa présence absente et son absence présente par des épopées, des odes, des sonnets, des cantiques, des virelais, des romances... Son art raconte le destin des êtres fragiles et sensibles, décrit leurs silhouettes de mortels rebelles... Sa poésie reste toujours neuve, toujours vivante, et nous parle par-delà le temps et l'espace. Charles Péguy avait raison : « Rien n'est plus vieux que le journal de ce matin, et Homère est toujours jeune. » Le poète est apatride. Pourtant sa vraie patrie n'est rien de moins que sa langue poétique. C'est là où il habite et pourrait se créer volontiers une généalogie, s'attribuer une mémoire, se fonder une famille... L'acte baptismal du poète tient aux images inédites qu'il invente, aux métaphores interdites qu'il forge, aux écarts irréductibles qu'il crée, à l'alchimie du verbe qu'il rend accessible à tous les sens... Apatride, il parcourt les méandres d'un palimpseste où sont inscrites discrètement les paroles oubliées des poètes exilés, des poètes maudits, des poètes marginalisés... Car, depuis la République de Platon d'où il était proscrit, le poète a sciemment élu domicile dans les périphéries, dans les bordures de la Cité, parmi la race inférieure... Il revendique son droit à la différence, se rebaptise dans les vers de sa poésie, se dit, avec orgueil et modestie, maudit et rebelle, rebelle et maudit... Sa poésie se refuse à s'approcher du centre. Sa poésie ne fait point allégeance à la Doxa. Sa poésie se défait de toute limite entravant ses vols et envols esthétiques. Le poète divague, délire, détail... Il n'a pas de cesse de glisser au plus bas de l'aberration et de l'irrationnel, de l'abject et de l'infâme... Il goûte à tous les fruits défendus, à ces arbres de la connaissance interdite... Abou Nawas, Edgar Allan Poe, Arthur Rimbaud, Allen Ginsberg etc., cessent d'être des « prêtres » qui font de leur art la foi des égarés ou la religion des enfiévrés rêveurs. Ils ne peu-

vent plus épouser les « querelles des hommes », ni les pousser « aux guerres », ni célébrer « l'orgueil des Républiques » (Verlaine)... Plus exilé chez lui qu'à l'étranger, souvent la risée de la tourbe de la foule, le poète maudit célèbre son « mûjoun », chante sa « Mélancholia », peint son « spleen », s'enorgueillit de son « mauvais sang »... La vie et l'œuvre du poète sont une descente vertigineuse aux Enfers d'où il tirera, après forces souffrances et douleurs, sa rédemption, sa rémission, sa grâce... Le soleil est son dieu. Il en vole, comme Prométhée, le feu salvateur qu'il égrène en gerbes lumineuses pour illuminer le chemin des perdus, qu'il éparille en étincelles dorées pour éclairer l'âme des damnés, qu'il apporte volontiers aux hommes pour dompter leur nature aveugle... Ceux-ci, pour continuer de vivre dignement, se doivent de prendre soin de ce feu dérobé et le protéger, d'attiser sa flamme gaie et l'aviver... Le poète prométhéen a foi en l'homme. Ainsi il lui a donné le feu : ce « maître de tous les arts, un trésor sans prix » (Eschyle). Et, avec l'élément igné, la liberté : « Il pense qu'on peut libérer en même temps les corps et les âmes » (Léty, Camus). Mais à quel prix ! Souffrance et douleur, angoisse et malheur, telle serait sa récompense. Damné téméraire, Prométhée ne se lasse guère de fredonner son hymne à la liberté et la grandeur humaines. Eternel martyr, le poète sacrifie son âme à l'autel des divinités rancunières. Igniphore, le poète prométhéen fait généreusement don de ce qu'il a de plus précieux : son art, sa vie, son histoire, son destin, ses émois, ses sensations... Le tout est dit éloquentement dans une poésie alchimique : l'athanor de la quintessence des synesthésies philosophales. Le poète chante les fragrances, hume les musiques, écoute les couleurs, touche les goûts, voit les climats. Il les transforme en or, puis largue les amarres et erre sans repères. Il passe son chemin. Il passe et trépassé. Et son âme, enfin déchainée (détachée des liens et impétueuse), fait le dernier voyage dans les espaces sidéraux et monte, bien heureuse, vers les univers stellaires... Seul le poète en possède les clés...

«REC» de Paco Plaza et Jaume Balaguero Un thriller viral !

■ Mohamed Nait Youssef

«REC» est un film d'horreur réalisé par Paco Plaza et Jaume Balaguero, sorti en 2007. C'est l'histoire d'un virus inconnu qui se glisse clandestinement dans un immeuble. Sans préavis, cet ennemi mystérieux et dangereux chamboule la vie de tout un quartier. En effet, les choses commencent quand la jeune journaliste Angela Vidal accompagnée de son caméraman, Pablo, partent pour réaliser un reportage pour l'émission télévisée «Pendant que vous dormez». Une émission qui braque les projecteurs sur les métiers nocturnes et les gens qui travaillent pendant la nuit. Ainsi, les deux envoyés spéciaux de la chaîne passent

une nuit paisible dans une caserne de pompiers située dans la ville de Barcelone. Pour l'instant, tout se passe à merveille et rien ne dérange leur tranquillité. Soudainement, le téléphone se met à sonner. L'appel vient d'un immeuble. Les pompiers sont alertés d'un phénomène étrange dans les lieux : une femme crie et sème la panique. Alors, l'équipe de permanence des pompiers se rend sur les lieux. Sans oublier les deux journalistes. Deux policiers interviennent également pour se renseigner sur la nature du problème... En suite, les deux agents de police et les pompiers rentrent dans l'appartement où les hurlements et les cris ont été entendus, et découvrent que Conchita, une vieille femme, a attaqué farouchement l'un des

policiers en le blessant à la gorge. Ils quittent les lieux sur le tas après une violente attaque en portant le blessé. Or, la surprise les attend à la porte de l'immeuble en découvrant que les autorités les ont mis bizarrement en quarantaine. Un nouvel épisode dramatique commence quand un pompier chute du troisième étage en tombant dans la cage d'escalier et s'écrase dans le hall. Un mal ne vient jamais seul ! Les événements du film prennent un nouveau tournant quand un policier monte l'escalier et abat la vieille dame. Le rythme s'accélère au fil du temps, et l'affaire se reprend sur toutes les langues. Entre temps, un responsable du ministère de la santé arrive pour examiner l'état du

policier blessé. A l'issue, ce représentant indique que c'est la conséquence d'un virus inconnu dû à un chien emmené chez un vétérinaire et qui est devenu très agressif. Il s'agit bel et bien du chien de Jennifer ayant infecté sa mère par cette rage mystérieuse qui prend beaucoup d'ampleur dans l'immeuble en contaminant tous ses résidents. Les deux journalistes, Angela et Pablo ainsi que Manu, le seul pompier survivant, échappent à cela en passant par l'atelier du rez-de-chaussée. Les choses commenceront à s'aggraver quand Manu sera atteinte du virus et quand Pablo tué par la jeune Medeiros, cachée dans un appartement occupé par un prêtre catholique chargé par le Vatican de la soigner les personnes atteintes du virus...

Coronavirus-Karaté

La Fédération lance une initiative solidaire en faveur des entraîneurs et des associations affiliées

« La Fédération royale marocaine de karaté et Disciplines associées (FRMK) a lancé, jeudi, une initiative solidaire au profit des entraîneurs et des 852 associations affiliées à l'instance fédérale, et ce dans le cadre de la conjoncture exceptionnelle engendrée par la pandémie du coronavirus. »

Ainsi, la Fédération a décidé d'injecter un montant de 1.533.600 de dirhams dans les comptes de ces associations afin que chacune d'entre elles puisse bénéficier de ce soutien qui vient atténuer les effets et les répercussions de la fermeture des associations sportives sur le revenu de ses salariés, soit le revenu de centaines de familles, indique un communiqué de la FRMK. Décidé en dépit du coût global qu'il représente pour la Fédération, qui avait apporté sa contribution au Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus (un million de dirhams), ce soutien nécessite inévitablement une intervention parallèle de la part des autorités de tutelle, ajoute la même source, mettant l'accent sur les défis posés par le prolongement



de la durée de la suspension des activités. Cette intervention devrait déterminer le degré de vulnérabilité

de ces associations et des entraîneurs dans l'objectif de trouver des solutions urgentes afin de leur garantir une protection

contre la faillite et leur permettre la poursuite de leurs activités au terme de la crise sanitaire, conclut la Fédération.

Italie

Nouvelle étape vers la démolition de San Siro à Milan

Le mythique stade de San Siro à Milan a fait un pas de plus vers sa démolition avec la décision de la commission régionale en charge du patrimoine de Lombardie de ne pas s'y opposer, rapporte l'agence AGI. «Le bâtiment appelé «stade Giuseppe Meazza» (San Siro) n'a aucun intérêt culturel et se trouve donc exclu des dispositions de protection», estime dans un rapport la commission régionale, qui dépend du ministère italien de la culture, selon l'agence AGI. Cette position ouvre un peu plus la porte au projet de ses deux clubs résidents, l'AC Milan et l'Inter, qui veulent abattre la «cathédrale» de San Siro, le surnom du stade, pour en construire un nouveau de 60.000 places sur le même site, localisé à l'ouest de la ville. Divisé sur cette entreprise, le conseil municipal avait fait appel à l'avis de la commission régionale en charge du patrimoine. Et celle-ci juge dans son rapport que l'enceinte ne peut être soumise à la protection des biens culturels, le bâtiment ayant subi une transformation continue depuis sa construction en 1926 et seule une partie infime du stade d'origine subsistant. Même si l'approbation de cet organisme ne constitue pas un feu vert final au projet de nouveau stade, c'est un coup de massue supplémentaire adressé aux emblématiques escaliers en spirale de l'enceinte milanaise. Les clubs, qui n'ont plus gagné ni l'un ni l'autre la Serie A depuis 2011, veulent construire un nouveau stade sur un terrain adjacent à l'actuel San Siro, tandis que l'ancien laisserait place à une zone «dédiée aux sports, aux divertissements et au shopping». Les deux clubs ont présenté en septembre dernier leur projet, au coût estimé par eux à 1,2 milliard d'euros. Le maire de Milan Giuseppe Sala juge plus judicieux de rénover le stade existant afin qu'il puisse fêter son centenaire en 2026 avec la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'hiver cette année-là. Au contraire, la rénovation de Meazza --composé de trois anneaux construits entre 1926 et 1990-- aurait un résultat insuffisant et inférieur en terme de capacité, de services et de confort que la construction d'un nouveau stade, jugent l'AC Milan et l'Inter, anciens géants européens en quête de leur lustre passé, dix ans jour pour jour vendredi après le sacre des nerazzurri en Ligue des champions, le dernier d'un club italien en C1.

Bayern Munich

Neuer reste jusqu'en 2023



Le gardien de but international allemand, Manuel Neuer, a prolongé son contrat avec le club du Bayern Munich jusqu'en 2023, a annoncé, mercredi, l'équipe la plus titrée d'Allemagne.

«Le Bayern est très heureux et satisfait que Manuel ait prolongé son contrat jusqu'au 30 juin 2023», a ajouté le Bayern dans un communiqué, précisant qu'il «est le meilleur gardien du monde et notre capitaine». «Dans les semaines qui ont suivi l'arrêt des compétitions suite à la pandémie du nouveau coronavirus, je ne voulais pas prendre

de décision car personne ne savait si, quand et comment la Bundesliga allait continuer», a noté Neuer, cité dans le communiqué.

«Maintenant que cela a été clarifié, j'envisage l'avenir avec beaucoup d'optimisme. Je me sens très à l'aise et chez moi en Bavière», a-t-il ajouté.

Neuer, champion du monde 2014, a été désigné à quatre reprises comme meilleur gardien du monde. Avec le Bayern il a remporté sept championnats, cinq coupes d'Allemagne et la Ligue des champions en 2013.

Bundesliga

Trois cas positifs au Covid-19, FC Kaiserslautern suspend l'entraînement



L'équipe allemande de FC Kaiserslautern a suspendu mercredi les entraînements collectifs après la suspicion de trois cas positifs au nouveau coronavirus, a annoncé le club. Les personnes concernées doivent subir un nouveau test pour confirmer le premier effectué la veille, a précisé l'équipe de football de troisième division allemande dans un communiqué. Les trois intégrants de l'équipe seront soumis, ainsi que les

personnes en contact direct avec eux, à une quarantaine stricte jusqu'à nouvel ordre, a ajouté le club. La troisième division du championnat allemand reste jusqu'à présent toujours interrompue jusqu'au 30 mai. La Bundesliga a repris le week-end dernier les compétitions à huis clos. Avant la reprise, les équipes de D1 et D2 ont été soumises à des mesures sanitaires draconniennes.

Chelsea : prolongation d'un an du contrat d'Olivier Giroud



Chelsea a officialisé, mercredi, l'extension d'un an du contrat d'Olivier Giroud qui restera ainsi lié au club jusqu'en 2021. La prolongation du contrat de l'attaquant était connue depuis avril mais n'avait jusqu'à présent pas été confirmée par le club de Londres.

«Une option pour prolonger d'un an le contrat de l'attaquant a été levée le mois dernier», a fait savoir Chelsea dans un communiqué.

La directrice du club, Marina Granovskaia, a indiqué dans un communiqué qu'«Olivier reste un joueur que nous voulons dans l'équipe, alors que nous conservons l'équilibre important

entre l'expérience et les jeunes talents prometteurs». Avec 39 buts en 97 sélections, Giroud est le troisième meilleur buteur de l'histoire de l'équipe de France, derrière Michel Platini (41) et Thierry Henry (51).

L'ancien de Montpellier et d'Arsenal peut toujours prétendre à une place de titulaire avec les Bleus pour l'Euro en 2021.

Football et Corona

La CAN 2021 toujours sans visibilité...

« Contrairement aux deux grands rendez-vous footballistiques de l'année 2020, l'Euro et la Copa America, reportés jusqu'à nouvel ordre pour cause de la pandémie de Coronavirus, la CAN 2021 prévue à l'aube de l'année prochaine garde toujours espoir de se dérouler dans sa date initiale en janvier-février prochains, à moins que ledit cas de force majeure ne voit autrement. »

■ Rachid Lebchir

Le Continent africain qui reste le moins touché par la pandémie par rapport aux autres coins du monde, aspire toujours à l'organisation de sa prochaine CAN. Le président de la CAF, Ahmed Ahmed, tempore toujours sur l'approche du report tout en insistant sur la priorité de la protection des joueurs et du public... Pour le moment, toute l'Afrique se trouve dans l'attente de la prochaine réunion du Comité exécutif de la CAF qui pourrait prendre une décision finale sachant bien qu'une bonne partie des membres dirigeants sont pour le maintien de la compétition. Surtout que maintenant plusieurs perspectives s'ouvrent pour les championnats internes des pays notamment en Europe qui sont en route pour les stades. Ils sont d'un nombre très important ces pays qui veulent succéder à l'Allemagne, première nation à avoir repris ses compétitions sportives après une suspension de pas moins de 2 mois pour cause de la pandémie. Ce qui est très encourageant également pour les pays d'Afrique même si certains ont annulé leurs championnats respectifs dont le Cameroun, pays hôte de ladite CAN et qui ne veut pas entendre parler d'un quelconque report pourvu qu'elle soit maintenue dans sa date ini-



tielle pour l'hiver prochain et non pas pour un décalage en été. Mais la raison dit autre chose sur cette CAN qui ne pourrait plus se jouer en janvier au Cameroun qui était également choisi pour abriter la finale de la Ligue des Champions d'Afrique avant de jeter l'éponge. Pour le moment les frontières camerounaises sont fermées et aucune mission d'inspection de la CAF n'est possible dans ce contexte. Reste donc la possibilité de décaler la CAN dans un autre pays en été (juin et juillet 2021, ce qui est fai-

sable et appréciable aussi bien par les sélections engagées que par leurs joueurs et staffs respectifs. Alors qu'il reste encore 4 journées à disputer pour le compte de la phase de poules des éliminatoires, il y aura toujours une possibilité de mener à terme ces qualifications tout au long des prochains mois jusqu'à la fin d'année. Cela pour laisser un peu de temps aux sélections qualifiées afin de mieux se préparer dans un espace de 5 à 6 mois avant leur CAN. A l'heure actuelle, rien n'est encore décidé par la CAF qui n'a toujours pas de visibilité mais qui n'a pas aplani tous les doutes tout en attendant que la situation se

normalise pour que le monde puisse revenir aux stades dans l'après Corona. A six mois donc de la date initiale de l'événement continental Number One, les quatre dernières journées de qualifications qui restent à disputer s'annoncent encore décisives. Et une fois ces éliminatoires terminées, il va falloir du temps pour organiser le tirage au sort des équipes qualifiées qui seront en plus dans le besoin du temps pour préparer la compétition. Ce qui serait un peu compliqué pour tenir la CAN 2021 dans sa date initiale en janvier prochain. C'est la raison pour laquelle, des pistes de réflexion s'imposent pour aller sur les traces de ceux qui ont décidé l'Euro et la CAN 2020. Et puis, le report de la CAN 2021 n'est demandé que pour un délai de 6 mois, pas plus comme certains l'envisagent jusqu'en 2022. Ce qui n'est pas du tout réalisable ni acceptable pour la CAF qui avait mis un terme à l'ancienne date en entérinant la décision de jouer la Coupe d'Afrique des Nations dans les années impaires, et ce dès 2013, tout en maintenant la compétition tous les deux ans. Le plus important donc pour la CAF et ses décideurs, c'est de trancher dans les plus brefs délais afin de soulager les pays engagés dont le Maroc qui souhaite réussir son chemin vers la phase finale de la prochaine CAN, au Cameroun où ailleurs. Cela pour réussir mieux que lors des précédentes éditions dont celle de la CAN 2019 en Egypte où les Lions de l'Atlas s'étaient contentés d'une sortie prématurée et inattendue eu second tour des 8es. En CAN 2021, le Maroc reste l'un des pays favoris pour terminer la phase des éliminatoires en tête après un match nul face à la Mauritanie (0-0) et une victoire au détriment du Burundi (0-3) lors des deux premières journées de la phase de poules. Alors, vivement la reprise pour le Maroc en compagnie de tous les autres pays en lice...

Un club chinois s'intéresse à Younès Belhanda

■ Oussama Zidouhia

Sur le départ, Younès Belhanda ne manque pas de prétendants. Entre Nice et Monaco en Ligue 1, Al Duhail au Qatar et Al Nassr et Al Hilal en Arabie Saoudite, le marocain se voit offrir une nouvelle option pour la suite de sa carrière: la Chine. Occupant la 7e place dans le classement du championnat chinois, le Tianjin Teda

souhaiterait renforcer son milieu de terrain en s'attachant les services du Lion de l'Atlas. Cependant, le salaire du marocain constituerait un frein dans les négociations, comme annoncé par le club chinois dans un communiqué relayé par la presse turque: « C'est un très bon joueur. Cependant, ces nouvelles ne sont pas tout à fait exactes. Actuellement, il y a une

incertitude sur l'avenir de la ligue. Le statut de certaines équipes, le quota étranger, etc, sont incertains. Par conséquent, le transfert figure désormais en tête de notre ordre du jour ». Pour rappel, Belhanda touche un salaire de 3,5 millions d'euros à Galatasaray. Cette saison, il a participé à 15 rencontres, inscrivant 5 buts et délivrant une passe décisive.



Metouali direction Al Ahly, le vrai du faux?

La prolongation de Mohsine Metouali avec le Raja de Casablanca traîne toujours, et selon les dernières informations de la presse, la situation contractuelle du capitaine des Verts intéresse fortement le cadreur du football égyptien, Al Ahly. Son contrat se terminant le 30 juin prochain, Metouali serait libre de s'engager librement avec l'équipe de son choix. Concernant la rumeur selon laquelle l'ailier droit disposerait d'une offre sur la table en provenance

d'Al Ahly, le directeur des recrutements au sein du club cairote, Amir Faouzi, a clarifié la position du géant africain vis-à-vis de ce transfert: « Al Ahly n'a jamais été en négociation avec le joueur marocain. Ces rumeurs relèvent de simples interprétations qui n'engagent que leurs auteurs. Je ne comprends pas d'où ils sortent ce genre d'informations sur des négociations étranges qui n'ont jamais eu lieu ». Voilà qui a le mérite d'être clair.



Insolite Après la Casa Del Papel, voici la Casa del Salah



C'est l'incroyable histoire d'un gang qui sévit en Egypte et vole en portant des masques de Mohamed Salah. L'attaquant de Liverpool est l'idole de tout un peuple. D'après le média égyptien Marsawi, 4 braqueurs ont été arrêtés dans le quartier de Nasr au Caire, après avoir commis plusieurs vols à l'étalage en cachant leurs visages derrière un masque du pharaon Mohamed Salah. Pour rappel, depuis l'avènement du Coronavirus, Salah a offert plus de 700 millions de FCFA au gouvernement égyptien pour venir en aide à son pays, en plus d'un don de milliers de tonnes de nourriture et de viande fraîche à sa ville natale, Nagrig.

Voici l'équipe type africaine d'Hervé Renard

L'ancien sélectionneur des Lions de l'Atlas, Hervé Renard, a dévoilé le 11 type des meilleurs joueurs africains qu'il a entraînés. Dans cette liste, on retrouve trois internationaux marocains, Medhi Benatia, Achraf Hakimi et Younès Belhanda comme remplaçant. En plus de l'ancien capitaine des Lions et du défenseur de

Dortmund, l'équipe du sorcier blanc compte plusieurs stars du football africain, Asamoah Gyan, André Ayew, Sulley Muntari, Michael Essien, John Mensah, Richard Kingson, Siaka Tiéné, Yaya Touré et Kolo Touré. Dans le banc des remplaçants, on retrouve Younès Belhanda, Jordan Ayew et Gervinho.



M'diq-Fnideq: autopsie d'une province à l'arrêt



Le Maroc a fermé ses frontières avec le préside occupé de Sebta dès le vendredi 13 mars, soit 24h avant les pays européens. La clôture de son poste frontalier, survenue juste avant l'interna-

lisation de la pandémie du Covid-19, a laissé de nombreux foyers sans revenus, vu que la majorité des habitants de Fnideq et M'diq vivent des produits de contrebande venant du préside occupé.

Sans oublier l'état d'urgence sanitaire qui s'ajoute : la plupart des autochtones se retrouvent pieds et mains liés. N'ayant aucun moyen de gagner de l'argent autrement, comment les habitants

de ces deux petites villes survivent-ils? Qui sont les principales victimes? Al Bayane est entré en contact avec des citoyens de cette province. Tour d'horizon.

■ Karim Ben Amar
Reportage photos : Akil Macao

Le Maroc est l'un des premiers pays dans le monde à avoir fermé ses frontières afin de tenter d'endiguer la pandémie du nouveau coronavirus. Mais avant cela, la frontière entre le Maroc et le préside occupé de Sebta a été fermée le vendredi 13 mars, dès 6 heures du matin.

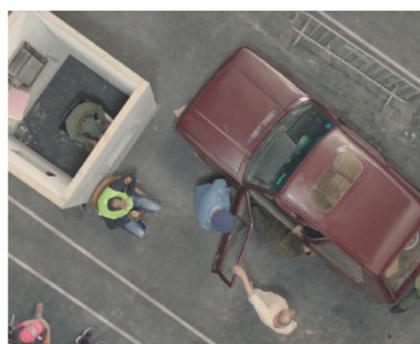
Il se trouve que de nombreuses familles vivaient des produits de contrebande en provenance du préside occupé. En plus de la pandémie mondiale liée au Covid-19, et de l'état d'urgence sanitaire exigeant de la part de tout un chacun de se plier aux règles strictes des mesures de sécurité, les habitants de la province de M'diq-Fnideq sont touchés de plein fouet par cette crise sanitaire mais pour la plus part, elle est aussi économique.

Zakaria, natif de la ville de Fnideq vivait exclusivement des produits de contrebande venant du préside occupé de Sebta. Selon lui, la fermeture des frontières est survenue de manière brusque. «Nous n'avons même pas eu le temps de réagir, de réfléchir à une autre activité.

Depuis la fermeture des frontières, la situation est catastrophique pour les habitants, d'autant plus que la contrebande est la principale activité rémunératrice de cette province», déclare-t-il à l'équipe d'Al Bayane.

D'après le quarantenaire vivant des produits de contrebande, depuis pas moins de 20 ans, «la pandémie liée au coronavirus a empiré la situation. Désormais, elle est tout simplement insoutenable». Et d'ajouter que «nous n'avons plus aucune activité et donc plus aucune entrée d'argent. Je suis père de 4 enfants, sans même compter les frais en médicament de ma mère que je prends en charge. Si cette situation s'éternise, bientôt, je n'aurais plus de quoi subvenir aux besoins de ma famille».

La plupart des habitants de cette province vivent du commerce des produits de contrebande. Ils gagnent quelques pièces pour chaque article. Pour la fameuse tablette de chocolat, ils ne dégagent pas plus que 0,5 Dh par pièce. Autre exemple, pour les biscuits «Maria» tellement prisés par les marocains, 0,5 Dh de béné-



ficé est réalisé sur chaque pièce vendue. Au gros, la marge est moindre. Tout le monde s'accorde donc à dire, que ces individus font du commerce. Ce sont des produits de contrebande certes, néfastes à notre économie, certes, mais il convient de rappeler que ces commerçants ont un fonds de roulement qui leur permet d'acheter de la marchandise qui sera revendue soit à des particuliers soit



à des commerçants.

Nous avons contacté Omar, un jeune homme vivant lui aussi, à l'instar de toute sa famille, des produits de contrebande provenant du préside occupé. Il affirme que «tout le monde est en train d'assurer les dépenses quotidiennes du fonds de roulement servant normalement à acheter de la marchandise. Surtout avec le mois sacré de Ramadan, les dépenses ne s'arrêtent pas».

Le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, a relevé une réelle problématique. «Vous imaginez, le magasin qui était loué à prix d'or en février ne vaut plus rien aujourd'hui. La valeur de l'immobilier et des locations ont chuté en un temps record. Aussi, beaucoup de bails à usage d'habitation ont été résiliés et pour cause: vu qu'il n'y a plus d'activités, tous les habitants des autres régions sont rentrés chez eux. Désormais, dans notre province, il n'y a plus que des autochtones», clame-t-il le sourire aux lèvres. Et de conclure, «j'espère de tout cœur que cette pandémie va toucher à sa fin, et qu'on pourra reprendre du service, à Bab Sebta où ailleurs».

A l'image du monde entier, un ralentissement de l'activité économique est à constater dans le Nord du Maroc. Abdellah, militant associatif de la ville de Tétouan, a déclaré que «la fermeture de nos frontières avec le préside occupé de Sebta s'est réalisée de manière brusque. Aucun préavis, n'a été donné. Cela n'a pas permis une reconversion aux milliers de personnes vivant de la contrebande. Il aurait été logique de fermer les frontières après que la zone industrielle prévue soit opérationnelle».

Quant aux principaux perdants de cette clôture des frontières, le militant associatif assure que «ce sont les petites mains (porteurs) ou les petits détaillants, qui gagnent entre 100 et 200 Dhs par jour». «De plus, il est à signaler que 10% de la marchandise provenant du préside occupé est écoulée dans le Nord. Le reste est vendu dans les quatre coins du royaume. Les grands contrebandiers qui ont fait beaucoup d'argent grâce à la marchandise de Sebta, ne sont par contre en rien impactés, puisque ils ont profité de cette manne des décennies durant», conclut-il.